



Projet de **Plan Climat Air Energie Territorial** à l'échelle du Pays de Sources & Vallées

Juin 2020

Un plan territorial partagé et mobilisateur pour amorcer la transition écologique de notre territoire

Le Pays de Sources et Vallées et les trois EPCI qui le composent (les Communautés de communes du Pays des Sources, des Deux Vallées et du Pays Noyonnais) ont défini ensemble leur stratégie pour amorcer la transition écologique du territoire dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette stratégie permettra à notre territoire de réduire ses consommations énergétiques de 20% par rapport à 2017, de multiplier par trois la production énergétique locale en vue d'atteindre un taux de couverture globale par les énergies renouvelables de près de 32% d'ici 2030.

Pour s'assurer de l'adhésion des acteurs du territoire à la démarche, le Pays de Sources et Vallées a mené une soixantaine d'actions de sensibilisation et de concertation qui ont permis de mobiliser 3024 personnes (élus, acteurs économiques, habitants du territoire...) et d'alimenter notre réflexion sur les actions à mener grâce aux 910 contributions collectées.

Le succès d'un plan climat territorial repose notamment sur la mobilisation des acteurs locaux, qu'ils soient élus, chefs d'entreprises, ou encore habitants du territoire. L'enjeu majeur pour ces 6 prochaines années sera donc de provoquer une prise de conscience collective, d'amener un changement des comportements et de susciter l'émergence de projets en lien avec la rénovation énergétique, la mobilité, le développement des énergies renouvelables et des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique.

Notre projet de PCAET est une véritable démarche de territoire qui se veut inclusive et ouverte aux partenariats, qui sera source d'opportunités en faveur du maintien de la dynamique rurale et du tissu économique local.

Jean-Pierre VRANCKEN,

Président du Pays de Sources et Vallées

Un projet mobilisateur

- 9 actions de sensibilisation
- 39 actions de concertation
- 11 ateliers de co-construction
- 3024 personnes sensibilisées
- 910 contributions écrites

Des objectifs partagés

- **20% de consommations** énergétiques d'ici 2030 par rapport à 2017
- 3 fois plus de production EnR pour atteindre **31,5% de couverture globale**

Des actions multi-sectorielles

- **Rénovation énergétique du bâti** (logements, collectivités, entreprises)
- Dupliquer les bonnes pratiques en matière d'**efficacité énergétique dans l'industrie**
- Elaboration d'un **plan de mobilité et d'un schéma directeur vélo**
- Développer des **pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement** et adaptées au changement climatique
- Préservation de la **biodiversité** et promotion d'une **meilleure gestion des eaux pluviales**
- Développement des **énergies renouvelables** à travers des projets collectifs et des partenariats publics-privés

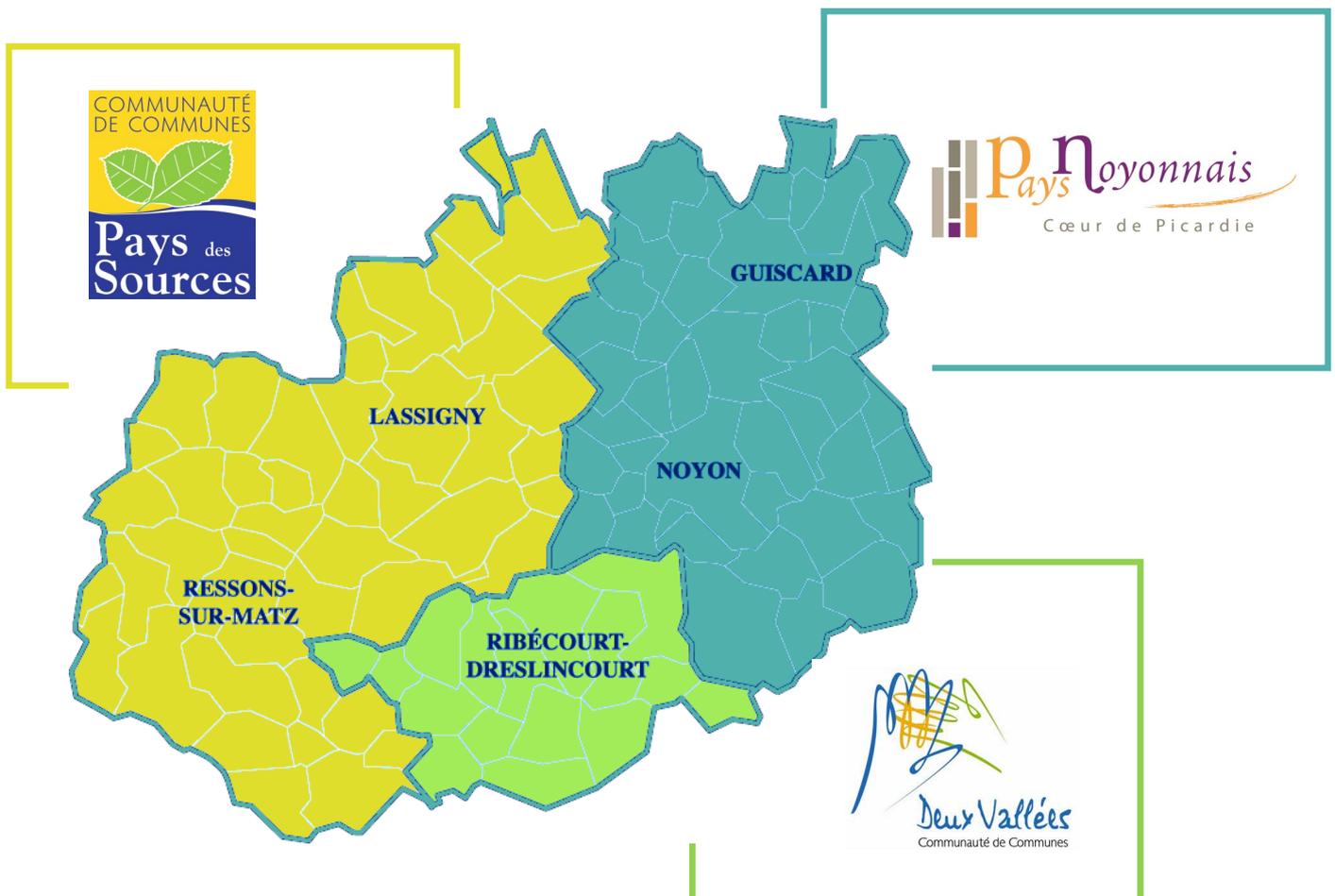
Fort de notre mobilisation, c'est tout un Pays qui porte le projet de Plan Climat Air Energie Territorial



Présentation du territoire

Créé en 2007, le *Pays de Sources et Vallées* est né d'une volonté de collaboration entre 3 communautés de communes pour mener des projets communs à une échelle garantissant une meilleure efficacité. Ses objectifs portent sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et le développement touristique et culturel.

Notre territoire se situe au nord-est du Département de l'Oise, à la jonction des 3 départements, à proximité de villes moyennes. Il est composé de bourgs et de villages, de sources et de vallées rassemblées en une unité paysagère fragile.



3 Communautés de
communes

78 262
habitants

106 communes

... mobilisés pour un même projet :
le **Plan Climat Air Energie Territorial**

L'élaboration du projet de PCAET

Le projet de PCAET a été élaboré de septembre 2018 à décembre 2019 avec l'aide du bureau d'étude BURGEAP.

Les actions de sensibilisation ont été lancées dès le mois d'avril 2018, la concertation a débuté également en septembre avec les élus locaux puis elle a été élargie aux acteurs économiques et au grand public en début d'année 2019. A la demande du territoire, la Commission nationale pour le débat public (CNDP) a nommé le 1^{er} mars 2019 une garante pour encadrer la concertation jusqu'à la fin du mois de mai 2019.

C
O
N
C
E
R
T
A
T
I
O
N

Etapas d'élaboration du PCAET

26 février 2019 :
Réunion publique
de restitution de
l'état des lieux et
partage des enjeux

Février-mai :
concertation
des acteurs
du territoire

Juin-septembre :
ateliers thématiques
multi-acteurs
pour co-construire le
programme d'actions



Suivi et gouvernance

Le suivi de l'élaboration du projet de PCAET a été assuré par un **Comité technique** composé des 5 techniciens référents du *Pays de Sources et Vallées (PSV)* et des 3 Communautés de communes et de leurs DGS. Ce comité s'est réuni 7 fois.

Le suivi et la pré-validation du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions ont été assurés par un **Comité de pilotage** composé des 5 élus référents du *Pays de Sources et Vallées* et des 3 EPCI, du référent du Conseil de développement du PSV, de représentants de la DREAL, la DDT, la Région Hauts de France, le Département de l'Oise, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Chambre d'agriculture 60, et également de l'ADEME, la CMA et la CCI mais qui n'ont pas pu être représentés. Ce comité s'est réuni 5 fois.

Les validations définitives ont été réalisées au sein de 2 **Conseils d'administration du PSV** et de 6 **Conseils communautaires** (2 par Communauté de commune).

Synthèse de la concertation

Le succès de la démarche d'élaboration du PCAET repose notamment sur la mobilisation des acteurs publics et privés du territoire pour assurer l'ancrage local de ce plan climat et leur adhésion aux actions qui seront mises en place.

De nombreux acteurs ont été sollicités (collectivités, entreprises et autres acteurs économiques, associations, citoyens...) afin d'assurer la réussite de ce projet. Ces acteurs ont été sondés afin de connaître leurs attentes et leurs propositions qui ont alimenté la réflexion, la stratégie et le plan d'actions.

Le Pays de Sources et Vallées a sollicité dès le début 2018 son Conseil de développement, organe de démocratie participative par excellence composé de membres de la société civile, qui offre un espace de libre discussion et d'échanges entre habitants, membres associatifs, et professionnels du territoire. Certains membres du Conseil de développement sont également administrateurs du Pays.

Les membres du Conseil de développement du Pays de Sources et Vallées ont accepté de conduire la concertation grand public.

Format de la concertation

La concertation a pris diverses formes afin de toucher des publics variés en leur proposant des actions de sensibilisation et de concertation adaptées à leur profil :

- réunions d'information sur le PCAET
- ciné-débat
- visite d'étude
- entretiens individuels
- réunions publiques
- ateliers de travail thématiques
- visites de sites exemplaires suivies de témoignages et d'échanges sur des thèmes en lien avec le PCAET
- QCM, questionnaires (en ligne et papier)
- Jeux participatifs
- Murs/fil d'expression, *post-it*
- stands de concertation lors de manifestations organisées sur le territoire
- interventions et sondages lors de réunions de réseaux de professionnels.

Une croisière, un spectacle, un jeu de piste... ont été organisés autour de la concertation pour attirer davantage de monde.



Stand de concertation et mur d'expression lors de la Fête du Jardin au lycée horticole de Ribécourt

Réunion publique avec vote en direct
(outil VOTAR)



Concertation en fin de spectacle via des post-its



Ateliers sur la mobilité sur le bateau de croisière hybride *L'Escapade*



Visite de la chaufferie miscanthus d'Ourscamp en présence de la
Chambre d'agriculture, l'AESN, d'élus et d'agriculteurs



Visite de Loos-en-Gohelle en présence d'élus et de techniciens de
collectivités



Visite d'une maison ayant fait l'objet d'une rénovation BBC à
Chevincourt



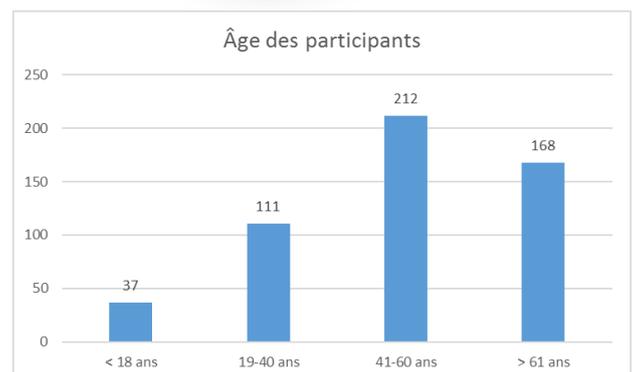
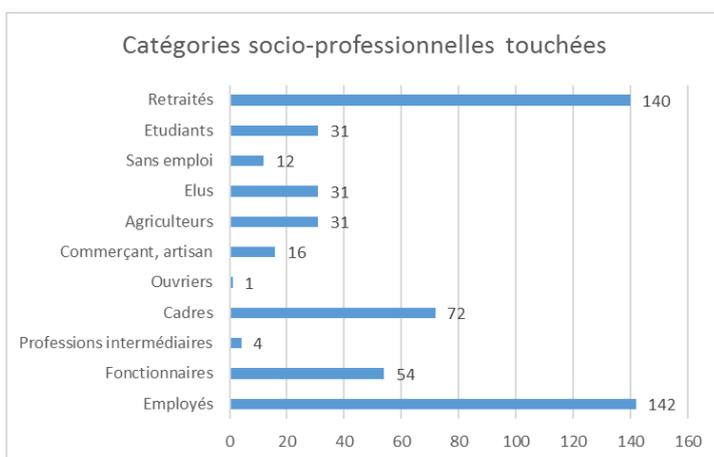
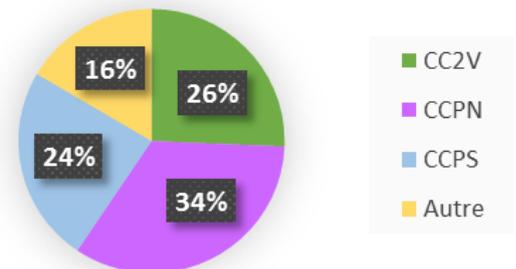
Visite du méthaniseur de Sempigny en présence de l'éleveur, de la
Chambre d'agriculture, d'élus et d'agriculteurs

Publics touchés

3 024 personnes ont été sensibilisées dans le cadre des actions mises en place par le Pays de Sources et Vallées entre avril 2018 et juin 2019 dans le cadre de l'élaboration de son PCAET (voir détail de ces actions ci-après) et le Pays a collecté **910 contributions** (suggestions des acteurs du territoire pour l'élaboration du plan climat).

Date :	Type de réunion	Lieu :	Public cible	Nb participants	Contributions	
2018						
06/04/2018	Réunion d'information ADEME	Dreslincourt (CC2V)	élus et agents des collectivités	18		
12/04/2018	Ciné-débat Plan climat	Noyon (CCPN)	grand public	48		
04/05/2018	Jeu de rôle lycée Orvillers-Sorel	Orvillers-Sorel (CCPS)	jeunes	20		
25/05/2018	Jeu de rôle lycée horticole de Ribécourt	Ribécourt (CC2V)	jeunes	13		
10/09/2018	Visite de Loos-en-Gohelle		élus et agents des collectivités	16		
				TOTAL sur 2018 :	115	
2019						
sept 2018-janv.	Rencontres individuelles élus locaux	en mairie	élus locaux	25	25	
Depuis janvier	Questionnaires (en ligne et papier)	courrier, réunions, sites @	habitants et acteurs économiques	101	101	
Depuis janvier	Contributions par mail/courrier		tous publics	12	4	
17/01/2019	Intervention lors de l'AG de l'ADANE	Inovia (CCPN)	Agriculteurs	43	11	
26/02/2019	Réunion publique diagnostic PCAET	Inovia (CCPN)	grand public	50	50	
07/03/2019	Visite/réunion thématique Biomasse	Chiry-Ourscamp (CC2V)	élus et agriculteurs	21	21	
26/03/2019	Réunion de l'ADENO	Noyon (CCPN)	entreprises	23	15	
28/03/2019	Réunion sur la mobilité	Longueil-Annel (CC2V)	grand public	22	22	
28/04/2019	Stand de concertation Défi Nature	ElincourtStMarguerite (CCPS)	familles	61	61	
4-5/05/19	Fête du Jardin et de l'Environnement	Ribécourt (CC2V)	grand public	2220	407	
10/05/2019	Réunion entreprises	Noyon (CCPN)	entreprises	12	12	
13/05/2019	Animation Seniors CRS de Lassigny	Lassigny (CCPS)	grand public	37	26	
14/05/2019	Réunion sur la rénovation énergétique	Chevincourt (CC2V)	élus, habitants,acteurs logement/BTP	16	3	
19/05/2019	Stand de concertation Marché aux fleurs	Noyon (CCPN)	grand public	131	114	
22/05/2019	Animation Europe Lassigny	Lassigny (CCPS)	grand public	5	5	
23/05/2019	Réunion publique stratégie PCAET	Inovia (CCPN)	grand public	33	33	
27/05/2019	Visite/réunion thématique Gestion de l'Eau	Lassigny (CCPS)	habitants, élus	15		
3-4/06/2019	Ateliers de co-construction stratégie PCAET	Noyon (CCPN)	acteurs-clefs, potentiels MO	11		
06/06/2019	Présentation PCAET lors de AG du PSV	Noyon (CCPN)	Elus CC et Conseil de développement	33		
20/06/2019	Visite/réunion thématique Méthanisation	Sempigny (CCPN)	agriculteurs, élus	21		
10/09/2019	Ateliers sur les actions dans ma commune	Lassigny (CCPS)	élus	17		
				TOTAL 2019	2909	910
Actions organisées dans le cadre de la concertation préalable (encadrée par la CNDP)				TOTAL sur 2018 et 2019	3024	

Le Pays a veillé à assurer une bonne répartition géographique de ces actions sur les 3 communautés de communes et une diversité de publics en fonction du lieu, du thème, ou encore de la manifestation ciblée.



Résultats de la concertation

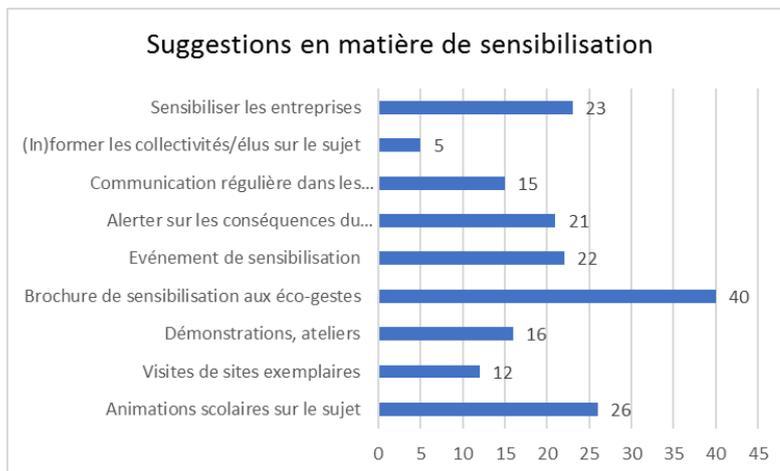
Les actions qui se sont avérées être les plus efficaces en terme de mobilisation ont été les interventions lors de réunions de réseaux d'entreprises, d'agriculteurs... et les stands de concertation organisés sur des manifestations existantes mobilisant beaucoup de public.

En terme de richesse de contenu, les ateliers de travail ont été particulièrement efficaces et appréciés dans la mesure où ils favorisaient les échanges entre participants et permettraient d'approfondir la réflexion et les propositions d'actions.

Les supports de concertation (outil *votar*, murs d'expression, jeu, QCM...) étaient pertinents et appréciés. Les outils en ligne n'ont pas connu un franc succès et n'ont permis de toucher que des personnes et des entreprises déjà sensibilisées aux questions environnementales.

Les visites thématiques ont également été un outil de sensibilisation efficace pour susciter l'intérêt voire l'émergence de pistes de projets.

Les sujets et suggestions les plus récurrents sont les suivants :



La sensibilisation : une condition essentielle pour changer les comportements

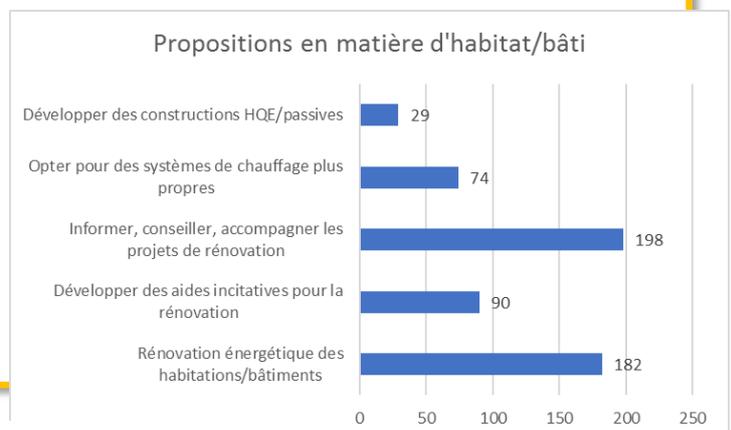
Il a été proposé de créer :

- un « Club climat » composé d'élus et d'acteurs de la société civile pour animer les actions de sensibilisation et assurer le suivi du Plan climat.
- un événement festif dédié à l'Environnement
- des animations pédagogiques dans les écoles
- des stands de sensibilisation lors de manifestations
- organisation de visites de sites exemplaires
- articles réguliers dans les magazines des collectivités sur les bonnes pratiques, les astuces pour moins consommer,...
- campagne d'affichage sur les éco-gestes au quotidien dans les entreprises, les bâtiments publics, et les établissements scolaires.

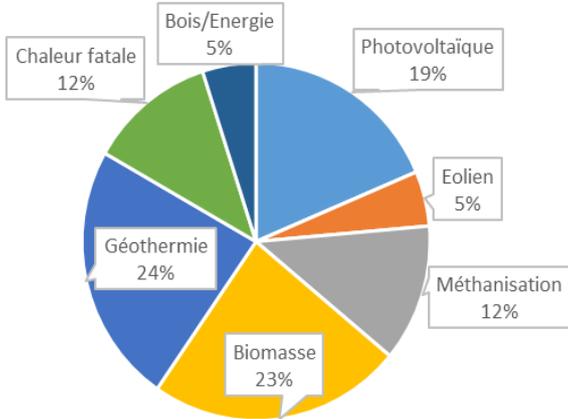
Rénovation du bâti : l'enjeu majeur pour le territoire

Les propositions d'actions suivantes ont été plébiscitées par le plus grand nombre :

- 1/ Apporter un conseil neutre/un accompagnement pour analyser les déperditions, le choix des artisans/matériaux/énergies renouvelables/systèmes de chauffage ;
- 2/ Former les artisans/entreprises du bâtiment sur le sujet (notamment la régulation de la température, comment éviter les déperditions de chaleur), faire intervenir des spécialistes des éco-matériaux et des énergies renouvelables auprès des professionnels ;
- 3/ Favoriser le travail d'artisans locaux pour limiter les arnaques et éviter d'avoir à refaire les travaux en renforçant les contrôles qualité.



Développement des Energies renouvelables

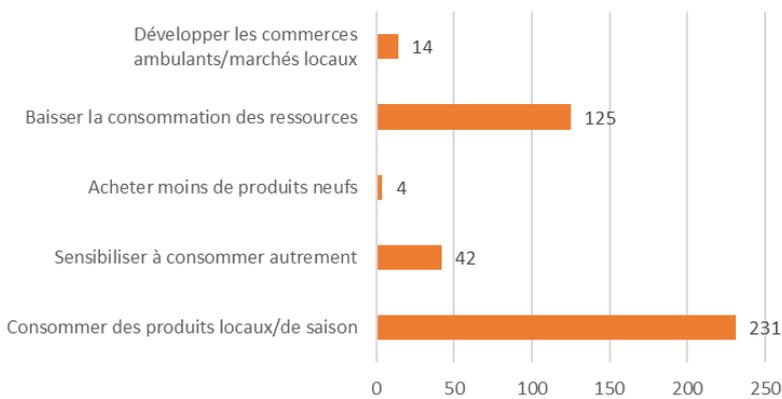


Développer les EnR produisant notamment de la chaleur pour répondre aux besoins du territoire

Les propositions tendent à privilégier la production de chaleur pour répondre aux besoins du territoire, et développer :

- le **photovoltaïque** (dont chauffe-eau solaires) notamment sur toutes les nouvelles constructions, les logements collectifs, les bâtiments publics, pour créer des approvisionnements énergétiques autonomes dans les communes.
- la **géothermie** avec des pompes à chaleur (de qualité)
- la **biomasse pour créer de nouvelles filières locales**
- la **méthanisation à partir de déchets agricoles** (éviter les cultures dédiées)
- **Valorisation de la chaleur fatale**
- **l'éolien** en relocalisant la distribution d'électricité issue des éoliennes du territoire et en créant des éoliennes citoyennes
- apporter une **information et un conseil neutres** sur les énergies renouvelables (pour limiter les abus).

Suggestions en matière de consommation



Consommer plus responsable

Les propositions d'actions suivantes ont été plébiscitées par le plus grand nombre :

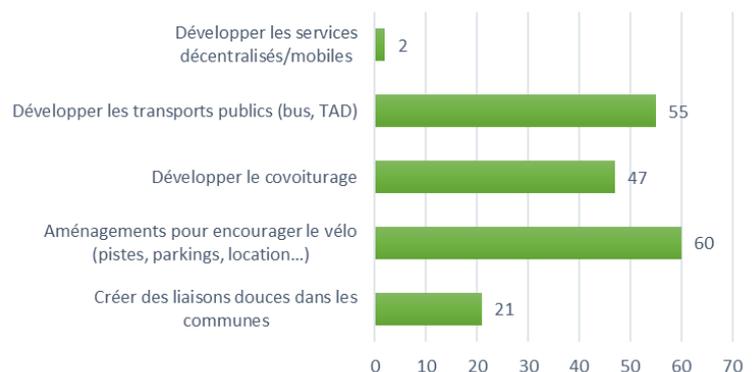
- Inciter les collectivités territoriales à utiliser leur foncier afin de favoriser l'implantation de maraîchage bio pour **fournir la restauration collective**
- Inciter les habitants (et les collectivités) à **consommer local**
- Sensibiliser le (jeune) public au **gaspillage alimentaire**
- Inciter les habitants à utiliser/créer des **produits ménagers/insecticides/cosmétiques respectueux de l'environnement**
- Développer le **compostage**.

Mobilité

Les propositions d'actions suivantes ont été plébiscitées par le plus grand nombre :

- Créer des pistes **cyclables** sécurisées reliant les points stratégiques (parking co-voiturage / gares vers pôles économiques/de consommation)
- Aménager des voies douces sécurisées dans les communes
- Améliorer et développer les **transports en commun** (électriques) (horaires, trajets adaptés)
- Favoriser le **covoiturage**

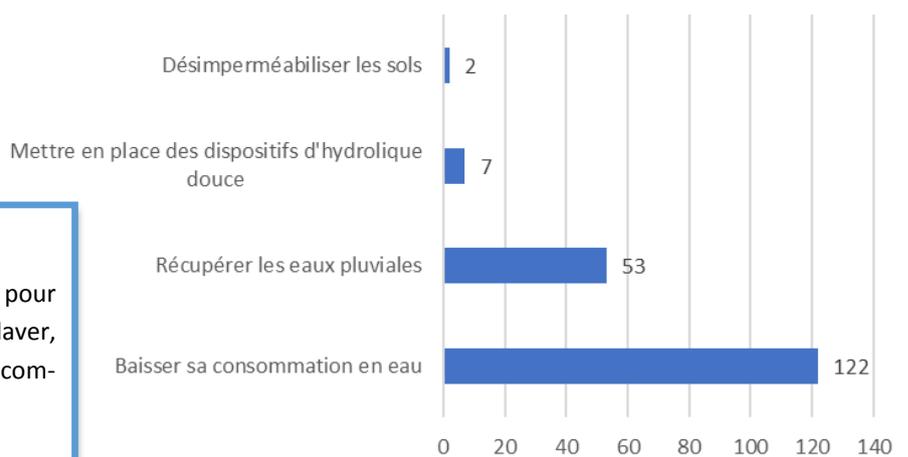
Solutions proposées en matière de mobilité



Inciter à économiser l'eau

- Inciter à la **récupération des eaux pluviales** pour besoins des sanitaires, cuisines, machines-à-laver, l'arrosage des jardins, des parterres des communes et l'irrigation des champs
- Sensibiliser à **économiser l'eau**
- Limiter le macadam pour **favoriser l'infiltration de l'eau**
- Préserver les zones humides, mares... pour **favoriser la recharge des nappes phréatiques**.

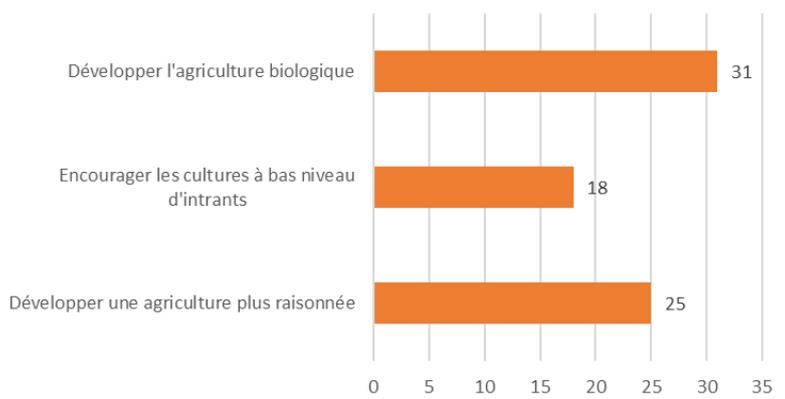
Suggestions en matière de gestion de l'eau



Une agriculture plus respectueuse de l'environnement

- Sensibiliser les agriculteurs à **réduire l'utilisation des pesticides** et à développer des méthodes alternatives
- Développer **l'agriculture biologique** sur le territoire
- Maintenir les espaces boisés et **encourager le reboisement** et la lutte contre l'érosion des sols.
- **Développer l'agriculture de conservation** qui utilise la technique du « Semis Direct Sous Couvert » permettant de cultiver avec moins de travail du sol, de capter le CO2 et de le stocker dans le sol et d'augmenter la production d'oxygène.

Suggestions en matière d'agriculture



Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du *Pays de Sources et Vallées* Stratégie et plan d'actions 2020-2025

I- Rappel du cadre réglementaire

La stratégie du PCAET 2020-2025 constitue la marche à suivre et à franchir pour se mettre dans les conditions favorables d'atteinte des objectifs de transition énergétique et climatique approuvés par la France à travers la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et plus récemment la Loi Énergie Climat du 8 novembre 2019.

Conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, les objectifs stratégiques et opérationnels reposent sur les domaines suivants :

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
8. Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
9. Adaptation au changement climatique.

Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés ci-dessous pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52.

Le périmètre des thématiques traitées et des acteurs concernés dépasse largement le périmètre d'intervention des EPCI. Ces objectifs ambitieux ne seront atteints qu'avec la contribution d'un large spectre d'acteurs. Le PCAET vise à mettre en place un cadre propice à la mobilisation et à la contribution des acteurs du territoire à travers la mise en place d'un dialogue régulier, d'une sensibilisation, information, formation, accompagnement technique et financier.

Concrètement, c'est la somme des résultats des actions entreprises aux échelons locaux et nationaux qui permettra de lutter contre le changement climatique.

II - Une stratégie commune à l'échelle du *Pays de Sources et Vallées*

Les Communautés de communes du Pays des Sources, du Pays Noyonnais et des Deux Vallées ont décidé de porter l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du *Pays de Sources et Vallées*, une échelle jugée plus pertinente pour garantir davantage d'impact et d'efficacité.

La stratégie du PCAET a été arrêtée par chacune des Communautés de Communes lors des Conseils Communautaires qui ont eu lieu entre juin et juillet 2019. Cette stratégie fixe des ambitions et des objectifs communs définis à l'échelle du *Pays de Sources et Vallées*.

III - La transition énergétique locale souhaitée par la loi

Les objectifs « climat-air-énergie » de la loi TECV

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) d'août 2015 oriente l'action de la France dans la lutte contre le changement climatique et pour la préservation de l'environnement, et aide au renforcement de son indépendance énergétique.

Plusieurs objectifs sont fixés par cette loi, dont notamment :

- Réduire les émissions de GES de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par 4 les émissions de GES entre 1990 et 2050 (facteur 4) ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergie fossile de 30% en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

La loi TECV « renforce le rôle des collectivités pour mobiliser leurs territoires et réaffirme le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique en complétant les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) par des plans régionaux d'efficacité énergétique. Créés par l'article 188 de la loi TECV, les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) intègrent désormais la composante qualité de l'air, sont recentrés uniquement au niveau intercommunal, avec un objectif de couvrir tout le territoire¹ ».

Les collectivités soumises à l'obligation d'adopter un PCAET sont (art. 229-26 du C. env.) les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et la métropole de Lyon. Au 1^{er} janvier 2017, 731 EPCI à fiscalité propre dépassaient le seuil de 20 000 habitants.

¹ Loi de transition énergétique pour la croissance verte, Ministère de la Transition écologique et solidaire



La prise en compte de la Stratégie Nationale Bas carbone

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est la déclinaison de la Loi de Transition Énergétique en matière de climat. Elle fixe des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre de la France en donnant les orientations stratégiques pour y parvenir, en mettant en place des « budgets carbone » par secteur, et établit une liste de recommandations pour y parvenir.

Les objectifs climatiques de la France sont les suivants :

- Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Division par 4 à horizon 2050 par rapport à 1990.

La prise en compte de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019

La loi énergie et climat du 8 novembre 2019 vise à répondre à l'urgence écologique et climatique. Elle inscrit cette urgence dans le code de l'énergie ainsi que **l'objectif d'une neutralité carbone en 2050**, en divisant les émissions de gaz à effet de serre par six au moins d'ici cette date.

Parmi les objectifs et les mesures de la loi figurent :

- La réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles - par rapport à 2012 - d'ici 2030 (contre 30% précédemment) ;
- L'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2022 ;
- L'obligation d'installation de panneaux solaires sur les nouveaux entrepôts et supermarchés et les ombrières de stationnement ;
- La sécurisation du cadre juridique de l'évaluation environnementale des projets afin de faciliter leur aboutissement, notamment pour l'installation du photovoltaïque ou l'utilisation de la géothermie avec pour objectif d'atteindre 33% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030, comme le prévoit la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ;
- Le soutien à la filière hydrogène.

La prise en compte de la stratégie régionale

La Région Hauts-de-France a soumis entre le 16 septembre et le 16 octobre 2019 son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le SRADDET fixe :

- Des objectifs de développement du territoire de la Région à moyen et long terme ;
- Des règles générales pour contribuer à atteindre les objectifs retenus.

Les objectifs affichés dans le projet de SRADDET de la Région Hauts-de-France sont détaillés dans le paragraphe suivant. L'élaboration du PCAET à l'échelle du Pays de Sources et Vallées s'est appuyée sur ce SRADDET.

III - Définition du scénario territorial et des objectifs

La trajectoire territoriale souhaitée pour le *Pays de Sources et Vallées* a été analysée au regard des objectifs réglementaires nationaux fixés pour 2030, mais également ceux inscrits dans le projet de SRADDET des Hauts-de-France, à savoir :

- Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique par rapport à 2014,
- Réduire de 20% la consommation énergétique finale par rapport à 2014,
- Doubler la production d'énergies renouvelables locales par rapport à 2015.

Plus précisément les objectifs sectoriels suivants du SRADDET Hauts-de-France ont été pris en compte :

	2021	2026	2031	2050
Réduction de la consommation énergétique totale par rapport à 2014	-16%	-18%	-20%	-40%
Résidentiel	-15%	-16%	-17%	-31%
Tertiaire	-17%	-18%	-20%	-36%
Industrie	-13%	-16%	-18%	-39%
Transport	-23%	-27%	-30%	-60%
Agriculture	0%	0%	0%	0%

Tableau 1 : Objectifs sectoriels de maîtrise de la consommation d'énergie du SRADDET Hauts-de-France

	2031
Développement de la production d'énergie renouvelable par rapport à 2015	x2
Hydraulique	x4,6
Eolien	Maintien de la production
Solaire thermique	x50,8
Solaire photovoltaïque	x14,1
Biogaz	x18,1
Déchets, biomasse, énergie fatale en réseaux	x7,4
Biomasse bois	Maintien de la production
Biocarburants (dont bioGNV)	Maintien de la production
Géothermie basse température	x7,5
Pompe à chaleur	x5,1

Tableau 2 : Objectifs de développement de la production d'énergie renouvelable du SRADDET des Hauts-de-France

Dès lors, afin de se conformer aux textes réglementaires mais également de garantir une adéquation des objectifs avec la dynamique territoriale et la capacité des acteurs du territoire à agir, le scénario 2020-2025 a été élaborée à travers des temps partagés de réflexion.

Trois scénarii ont été élaborés : un scénario « tendanciel », un scénario « SRADDET » (déclinaison territoriale du scénario et des objectifs du SRADDET des Hauts-de-France) et un scénario « territorial » plus ambitieux qui tient compte des potentiels du territoire identifiés dans l'état des lieux. Le scénario retenu correspond à ce dernier scénario réajusté sur certains points.

La définition du scénario territorial air-climat-énergie du *Pays de Sources et Vallées* s'appuie ainsi sur :

- L'état des lieux réalisé au premier semestre 2019 en particulier en ce qui concerne l'estimation des potentiels du territoire ;
- Un travail de co-élaboration et de co-réflexion avec les acteurs du territoire (gestionnaires de réseau, bailleurs sociaux, services techniques des collectivités, etc.) rencontrés lors des 5 ateliers thématiques de juin 2019.

Les collectivités du *Pays de Sources et Vallées* ont fait le choix de porter la réflexion de façon plus approfondie sur les objectifs à l'horizon 2030. Des objectifs 2050 ont également été fixés dans un second temps.

La stratégie territoriale permet d'identifier les priorités du territoire et de définir des objectifs (chiffrés) à atteindre.

Stratégie relative à la maîtrise de la consommation d'énergie :

Concernant la maîtrise de la consommation d'énergie, le scénario territorial choisi s'inscrit dans la dynamique du projet de SRADDET des Hauts-de-France dont l'effort à horizon 2030 a été jugé comme étant déjà très ambitieux par les acteurs du territoire.

L'atteinte de l'objectif régional suppose la rénovation d'un très grand nombre de logements (10 000 logements soit 29% du parc de logements du territoire) et de bâtiments (350 000 m² soit 39% de la surface chauffée), alors que les budgets des ménages, des collectivités et des entreprises sont actuellement très contraints. Le territoire déploiera des actions incitatives pour encourager les projets de rénovation à la hauteur des moyens dont il dispose, mais cela ne suffira probablement pas pour atteindre l'objectif. Il compte également sur le concours de la Région et de l'Etat pour appuyer (financièrement) la dynamique de rénovation dans le parc privé.

Les hypothèses prises pour la construction du scénario :

- Une baisse linéaire des consommations sectorielles entre les horizons 2021, 2026 et 2030 ;
- Des objectifs rapportés à l'année 2014.

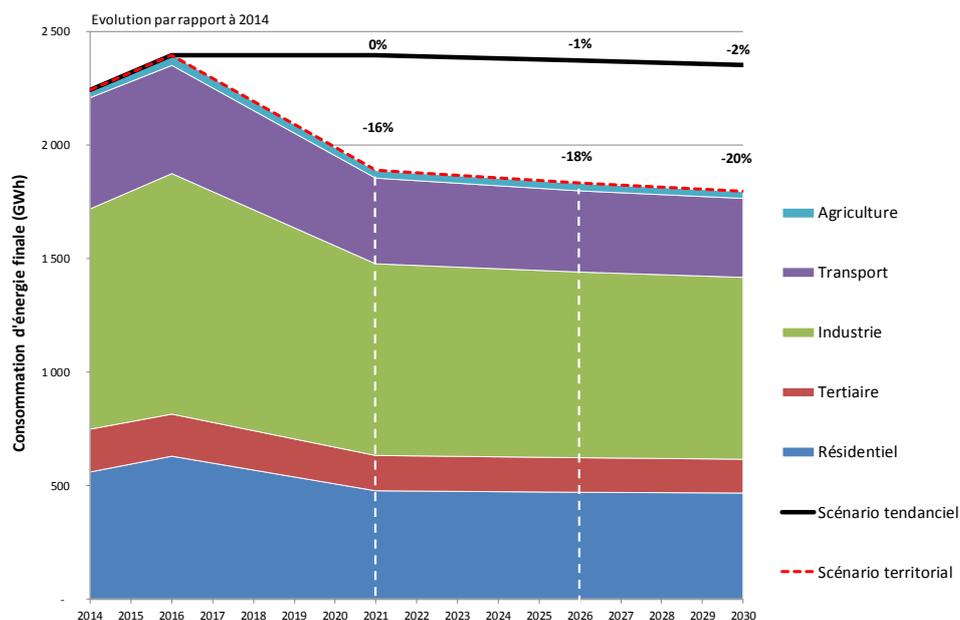


Figure 1 : Scénario de maîtrise de la consommation d'énergie du Pays de Sources et Vallées à l'horizon 2030²

Les objectifs de réduction de la consommation fixés pour 2050 sont également repris du projet de SRADDET des Hauts-de-France.

Les hypothèses prises pour la construction du scénario sont les mêmes que pour le scénario à 2030.

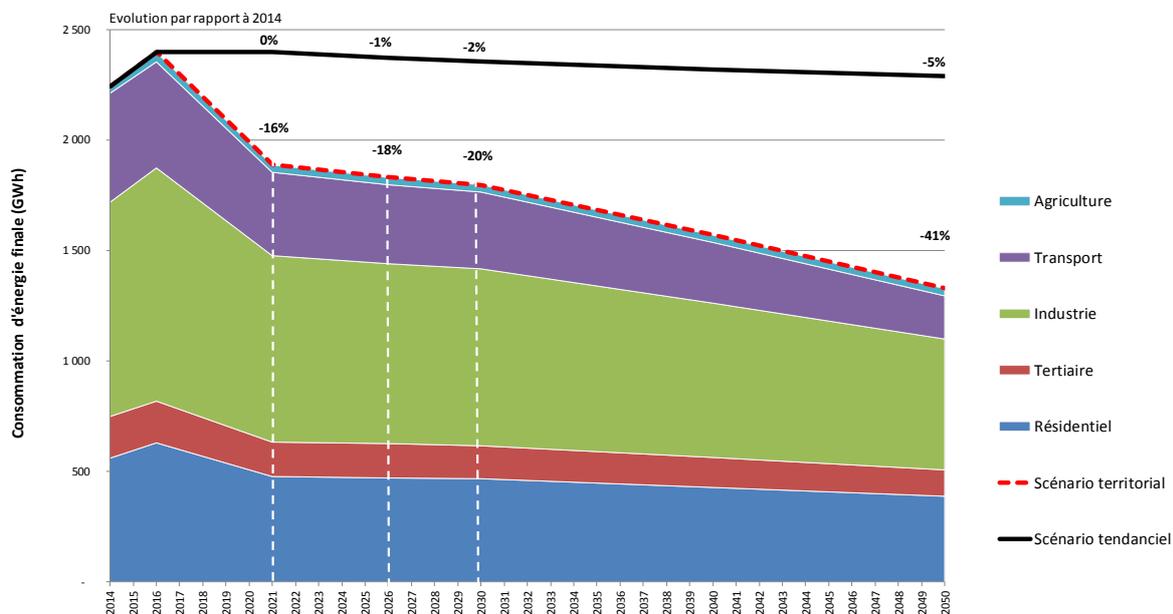


Figure 2 : Scénario de maîtrise de la consommation d'énergie du Pays de Sources et Vallées à l'horizon 2050

² Les consommations 2014 et 2015 ont été reconstituées grâce aux données de consommation d'énergie agrégées dans l'outil en.zo (<https://enzo.intermezzo-coop.eu/>) ainsi qu'aux données de consommation d'énergie régionale du SOES.



Les tableaux reprennent les objectifs chiffrés du scénario territorial pour la maîtrise de la consommation d'énergie :

Consommation énergétique finale en GWh	Objectif 2021	Objectif 2026	Objectif 2031	Objectif 2050
Résidentiel	477	472	466	387
Tertiaire	155	153	150	120
Industrie	844	814	795	591
Transport	379	359	344	197
Agriculture	33	33	33	33

Objectif de réduction par rapport à 2014	Objectif 2021	Objectif 2026	Objectif 2031	Objectif 2050
Résidentiel	-15%	-16%	-17%	-31%
Tertiaire	-17%	-18%	-20%	-36%
Industrie	-13%	-16%	-18%	-39%
Transport	-23%	-27%	-30%	-60%
Agriculture	0%	0%	0%	0%

Stratégie relative au développement des énergies renouvelables :

Concernant le scénario de développement des énergies renouvelables (EnR), le scénario territorial retenu s'appuie sur les potentiels identifiés lors de la phase d'état des lieux. Ce scénario de développement est plus ambitieux que celui décrit dans le SRADDET Hauts-de-France. Il vise une multiplication par 3 de la production à l'horizon 2030. Ce développement permettra d'atteindre une production d'énergie renouvelable et locale annuelle de 558 GWh.

Plusieurs projets d'installation d'énergies renouvelables encore non fonctionnels ont d'ores et déjà été planifiés et validés sur le territoire :

- Projet de la Ferme des Hauts-Prés qui prévoit l'installation de 15 mâts éoliens d'une puissance totale de 45 MW répartis sur les communes d'Avricourt, de Candor et d'Ecuvilly.
- Projet de 5 éoliennes au niveau des communes de Mortemer et Courcelles-Epayelles situées à l'ouest de la Communauté de communes du Pays des Sources.
- Projet de 2 éoliennes au niveau de la commune de Solente située au Nord de la Communauté de communes du Pays des Sources.

La mise en service de ces installations assurera à elle seule la multiplication par 1,9 de la production d'EnR par rapport à 2016, ce qui correspond quasiment à l'objectif fixé par le SRADDET des Hauts-de-France (multiplication par 2).

Les hypothèses prises pour la construction du scénario à 2030 :

- Une production de la Ferme éolienne des Hauts-Prés à partir de l'année 2019. L'énergie produite par le parc a été estimée à 96 GWh/an sur la base des caractéristiques du parc décrites dans l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2014.

- Une production des unités de méthanisation de Coudun et de Sempigny à partir de l'année 2018. L'énergie produite est estimée à 60 GWh/an au total sur les deux unités.
- Un développement linéaire entre 2015 et 2030 pour le reste des filières

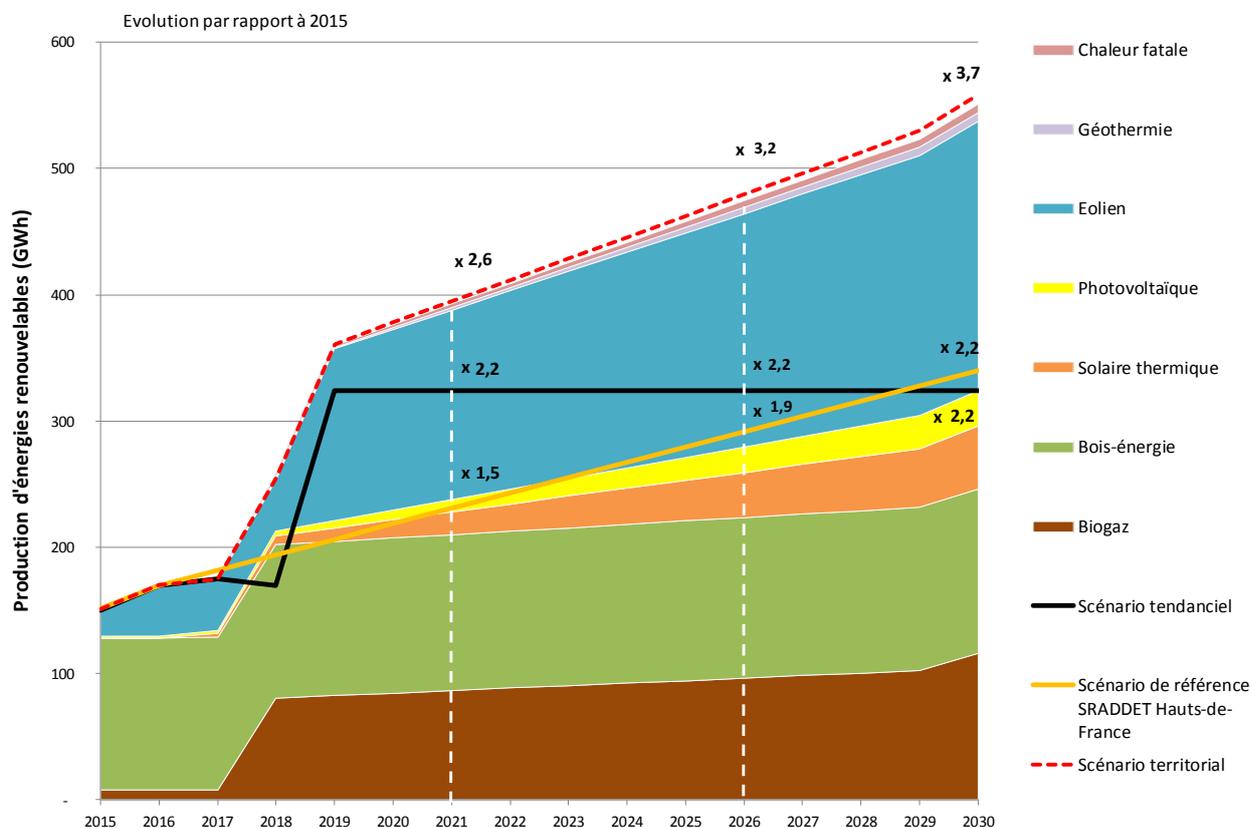


Figure 3 : Scénario de développement de la production d'énergie renouvelable du Pays de Sources et Vallées à l'horizon 2030

Les objectifs à 2050 ont été fixés dans le souci de poursuivre la trajectoire ambitieuse fixée pour 2030, avec une volonté renforcée d'exploiter les gisements du territoire, notamment le biogaz et le photovoltaïque. Ainsi, les choix par filière sont les suivants :

Biogaz	Maintien de la dynamique pour atteindre 270 GWh en 2050. Ce développement repose sur les gisements qu'offrent la méthanation, la pyrogazéification, ainsi que sur la part des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) dont le gisement n'est pas déterminé dans le diagnostic
Bois énergie	Maintien de la dynamique pour atteindre 144 GWh en 2050
Solaire thermique	Maintien de la dynamique pour atteindre 121 GWh en 2050. Cette production permettra de couvrir des besoins en eau chaude sanitaire du résidentiel, du tertiaire et de l'industrie.
Pompes à chaleur	Maintien de la dynamique pour atteindre 12 GWh en 2050
Chaleur fatale	Objectif d'une multiplication par 8 entre 2015 et 2030 est repris entre 2030 et 2050 pour atteindre 64 GWh en 2050
Photovoltaïque	Dynamique plus forte recherchée à partir de 2030 pour atteindre en 2050 une valorisation à hauteur de 100% du gisement évalué en 2016 (sur toiture et au sol) soit 128 GWh



Eolien	Maintien de la dynamique pour atteindre 460 GWh en 2050. Ce développement repose sur la mise en fonctionnement des nouveaux parcs éoliens ainsi que sur le renouvellement des parcs plus anciens (« repowering » à savoir le remplacement des mâts actuels par des éoliennes plus performantes)
Géothermie basse température	Objectif d'une multiplication par 4 entre 2015 et 2030 est repris entre 2030 et 2050 pour atteindre 32 GWh en 2050

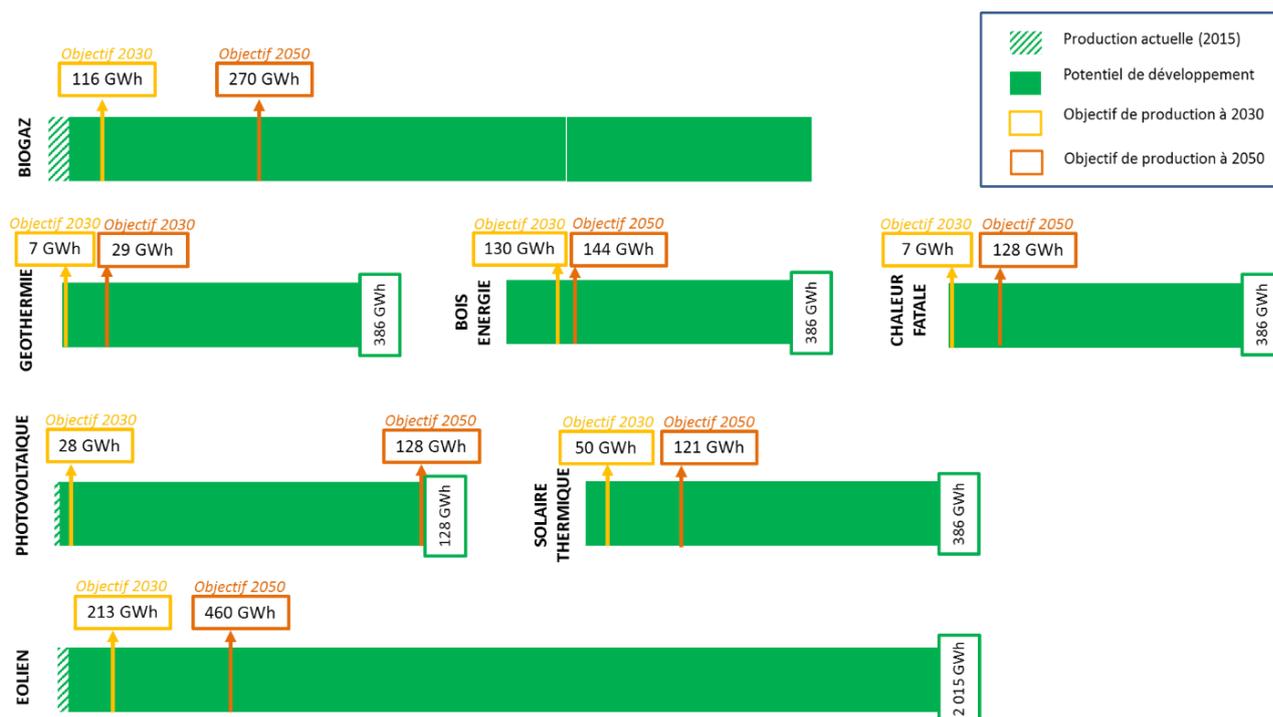


Figure 4 : Scénario de développement de la production d'énergie renouvelable du Pays de Sources et Vallées à l'horizon 2030 et 2050

A l'horizon 2050, le territoire vise une multiplication par 8 de la production d'énergie renouvelable par rapport à 2015. Ce développement permettra d'atteindre une production annuelle de 1 262 GWh au total et de se rapprocher fortement de l'autonomie énergétique du territoire.

Le tableau ci-dessous reprend les objectifs chiffrés du scénario territorial pour le développement des énergies renouvelables :

Production d'énergies renouvelables en GWh	Objectif 2021	Objectif 2026	Objectif 2031	Objectif 2050
Eolien terrestre	150	185	213	460
Solaire photovoltaïque	10	20	28	128
Hydraulique	-	-	-	-
Bois-énergie	124	127	130	144
Solaire thermique	18	36	50	121
Géothermie	2	5	7	29
Biogaz	87	97	116	270

Stratégie relative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

Le territoire du Pays de Sources et Vallées cherche à tendre vers la neutralité carbone en 2050 en assurant une forte baisse des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont étroitement liées aux consommations d'énergie. L'évolution des consommations d'énergie est donc un facteur déterminant de leur propre évolution. Les émissions de certains GES, tels que le méthane (CH₄) ou le protoxyde d'azote (N₂O), ne sont cependant pas liées à la consommation d'énergie, mais à des processus tels que la fermentation entérique ou l'utilisation d'engrais dans l'agriculture.

Ainsi, la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre a été évaluée sur la base de :

- L'évolution de la consommation énergétique du territoire à 2050 ;
- L'évolution des facteurs d'émissions à 2050. Les facteurs d'émissions du scénario AMS de la SNBC ont été repris pour les émissions de GES d'origine énergétique. Concernant les émissions d'origine non énergétique liées à l'agriculture, les facteurs d'émission ont été repris du scénario *Afterre* 2050.

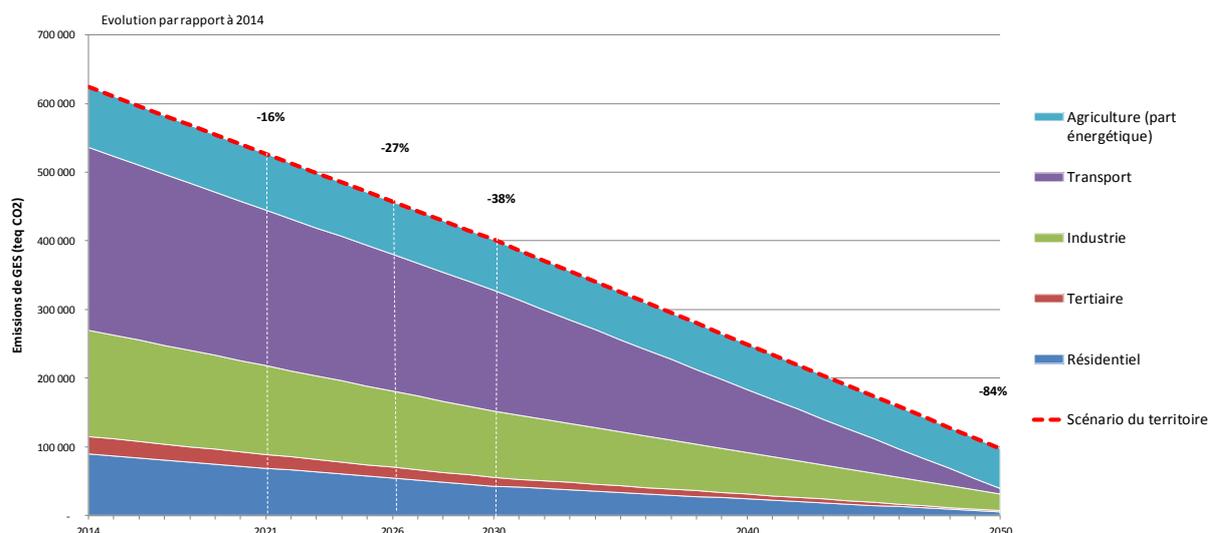


Figure 5 : Scénario de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Pays de Sources et Vallées à l'horizon 2050

Les objectifs du Pays de Sources et Vallées sont les suivants :

- Une réduction de 38% des émissions entre 2014 et 2030 ;
- Une division par 6 des émissions à l'horizon 2050 par rapport à 2014.

Les tableaux reprennent les objectifs chiffrés du scénario territorial pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

Emissions de GES en tCO ₂ e	Objectif 2021	Objectif 2026	Objectif 2030	Objectif 2050
Résidentiel	69 209	54 694	43 083	5 572
Tertiaire	20 013	15 825	12 475	1 549
Industrie	129 153	110 892	96 283	24 131
Transport	226 621	198 653	176 278	8 315
Agriculture	81 764	77 139	73 438	58 047

Objectif de réduction par rapport à 2014	Objectif 2021	Objectif 2026	Objectif 2030	Objectif 2050
Résidentiel	-23%	-39%	-52%	-94%
Tertiaire	-23%	-39%	-52%	-94%
Industrie	-17%	-28%	-38%	-84%
Transport	-15%	-25%	-34%	-97%
Agriculture	-7%	-13%	-17%	-34%

Stratégie relative au développement de la séquestration carbone

La neutralité carbone du territoire passera également par le développement de la séquestration carbone dans les sols et la biomasse. Le Pays de Sources et Vallées affiche l'ambition de compenser à 2050 ses émissions de gaz à effet de serre résiduelles par l'augmentation de la séquestration carbone.

Les émissions de gaz à effet de serre résiduelles s'élèveront à 97 614 ktCO₂e en 2050, elles seront compensées par :

- L'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette » ;
- Le maintien et la préservation des surfaces occupées par les espaces naturels ;
- Le développement des pratiques agricoles favorisant un stockage carbone plus important dans les sols : haies sur cultures sur 5% de la SAU, haies sur prairies 5% de la SAU, couverts sur 5% de la SAU, bandes enherbées sur 5%

Plusieurs actions du programme 2020-2025 y contribueront :

- FA 0.4 « Sensibilisation des filières agricoles et alimentaires pour faire évoluer les modes de production » avec la sensibilisation des agriculteurs sur les fonctionnalités des haies, reboisement des parcelles, plantation haies, taillis, arbustes, bandes enherbées, bandes de miscanthus, couverts mais à la structuration de filières de matériaux biosourcés ;
- FA 4.1 « Restauration environnementale : lutte contre le ruissellement/érosion et préservation/restauration des zones humides » avec la restauration des zones humides ;
- FA 4.4 « Optimisation de la gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures » avec un volet de sensibilisation à la préservation des zones humides.

Stratégie relative à la réduction des émissions de polluants atmosphériques

Au niveau national, le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), adopté en mai 2017, fixe la stratégie de réduction des émissions de polluants, afin de respecter les exigences européennes.

Polluant	Objectif à partir de 2020	Objectif à partir de 2030
Oxydes d'azote (NOx)	-50%	-69%
Particules fines (PM2,5)	-27%	-57%
Composés organiques volatils (COVNM)	-43%	-52%
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55%	-77%
Ammoniac (NH ₃)	-4%	-13%

Tableau 3: Objectifs fixés à l'échelle nationale par le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)

La trajectoire de baisse des émissions de polluants atmosphériques du territoire du Pays de Sources et Vallées s'inscrit dans celle du PREPA.

Concernant les émissions de particules fines PM10, pour lesquelles la France n'a pas formulé d'engagement, le territoire du Pays de Sources et Vallées fait le choix d'appliquer les objectifs de réduction fixés pour les particules fines PM2,5. Les deux polluants présentent en effet des sources d'émissions relativement similaires et connaissent une évolution souvent corrélée.

Les hypothèses prises pour la construction du scénario à 2030 :

- Une baisse linéaire des émissions de polluants entre les horizons 2021, 2026 et 2030 ;
- Des objectifs 2005-2030 recalculés pour 2012-2030.

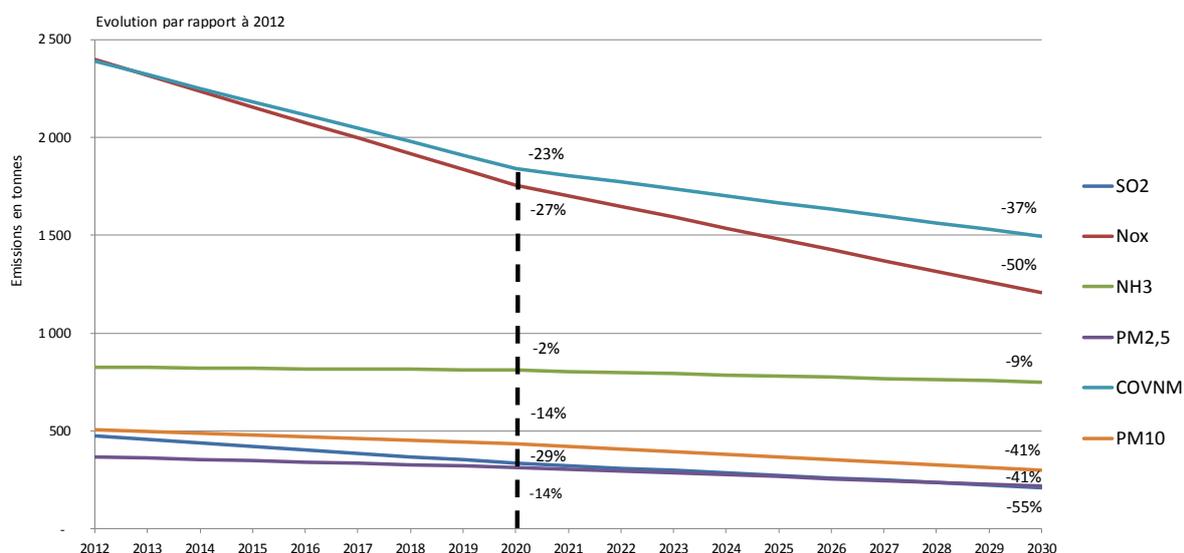


Figure 6 : Scénario de réduction des émissions de polluants atmosphériques du Pays de Sources et Vallées à l'horizon 2030

Le tableau reprend les objectifs chiffrés du scénario territorial pour la baisse des émissions de polluants atmosphériques :

Objectifs de réduction par rapport à 2012	Objectif 2021	Objectif 2026	Objectif 2030
SO2	-32%	-45%	-55%
NOx	-29%	-40%	-50%
NH3	-3%	-6%	-9%
PM 2,5	-17%	-30%	-41%
COVNM	-24%	-32%	-37%
PM 10	-17%	-30%	-41%

Synthèse des objectifs :

Ainsi, la stratégie 2020-2025 positionne à horizon 2030 les ambitions suivantes :

- Réduire de 38% les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique par rapport à 2014,
- Réduire de 20% notre consommation énergétique finale par rapport à 2014,
- Porter à 551 GWh la production d'énergies renouvelables locales, soit une production triplée par rapport à 2015 pour atteindre un taux de couverture de 30% par les énergies renouvelables de la production énergétique globale du territoire,
- S'inscrire dans la trajectoire de baisse des émissions de polluants atmosphériques fixée dans le PREPA,
- Développer la séquestration carbone en préservant les forêts, en visant l'objectif « zéro artificialisation nette » et en faisant des sols agricoles un puit de carbone.

Le territoire se donne également comme objectif la prise en compte -en vue de leur réduction- des principales vulnérabilités climatiques (ressource en eau, inondation, îlot de chaleur urbain, biodiversité et agriculture).

IV - Définition des axes stratégiques air-climat-énergie du *Pays de Sources et Vallées*

6 axes stratégiques ont été définis et structurent le programme d'actions du PCAET. Un axe transversal qui porte sur la sensibilisation des acteurs a été ajouté pour rendre compte de la volonté forte du territoire d'amener un changement des comportements qui sera le garant d'une transition réussie.

Orientation stratégique transversale	SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS
---	---

OS 1	ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT
-------------	--

Encourager la rénovation du bâti existant en particulier à travers la rénovation :

- De 10 000 logements (soit 29% des logements sur le territoire du *Pays de Sources et Vallées*)
- De 350 000 m² de surfaces de bureaux (soit 39% de la surface chauffée liée à des activités tertiaires sur le territoire du *Pays de Sources et Vallées*).

OS 2	ANIMER UN RESEAU D'ENTREPRISES POUR PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE
-------------	--

Animer un réseau d'entreprises pour promouvoir les bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique pour réduire de 18% la consommation liée aux activités industrielles.

OS 3	SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES
-------------	--

Sensibiliser et promouvoir des solutions de mobilité alternatives afin de réduire de 30% la consommation.

OS 4	SOUTENIR UNE AGRICULTURE ADAPTEE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES
-------------	--

Promouvoir une agriculture durable via la diversification des modèles agricoles actuels et des pratiques raisonnées.

OS 5

DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE

Développer les énergies électriques avec les capacités des réseaux et les solutions de stockage pour atteindre 241 GWh d'électricité renouvelable locale sur le territoire du *Pays de Sources et Vallées*. Ce développement passera en particulier par :

- L'installation de 5 à 7 mâts éoliens supplémentaires par rapport aux projets déjà validés ;
- La multiplication par 14 de la production photovoltaïque par rapport à 2014, soit 290 000 m² de surfaces installées (sur entrepôts, GMS, bâtiments publics, parkings, maisons...).

OS 6

DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE

Développer fortement la production de chaleur verte pour atteindre 116 GWh de production de gaz d'origine renouvelable et locale. Ce développement passera en particulier par :

- L'installation de 2 à 3 nouveaux méthaniseurs pour une capacité de production de 60 GWh/an alimentés par des déchets agricoles ou alimentaires fermentescibles.

Développer fortement la production de chaleur verte pour atteindre également 194 GWh de production de chaleur via des sources de production d'origine renouvelable (bois énergie, géothermie, chaleur fatale...). Ce développement passera en particulier par :

- La multiplication par 7 du nombre de mini-réseaux de chaleur avec un approvisionnement en énergie renouvelable (biomasse, géothermie, éventuellement chaleur fatale) en substitution des installations de chauffage fioul/propane.

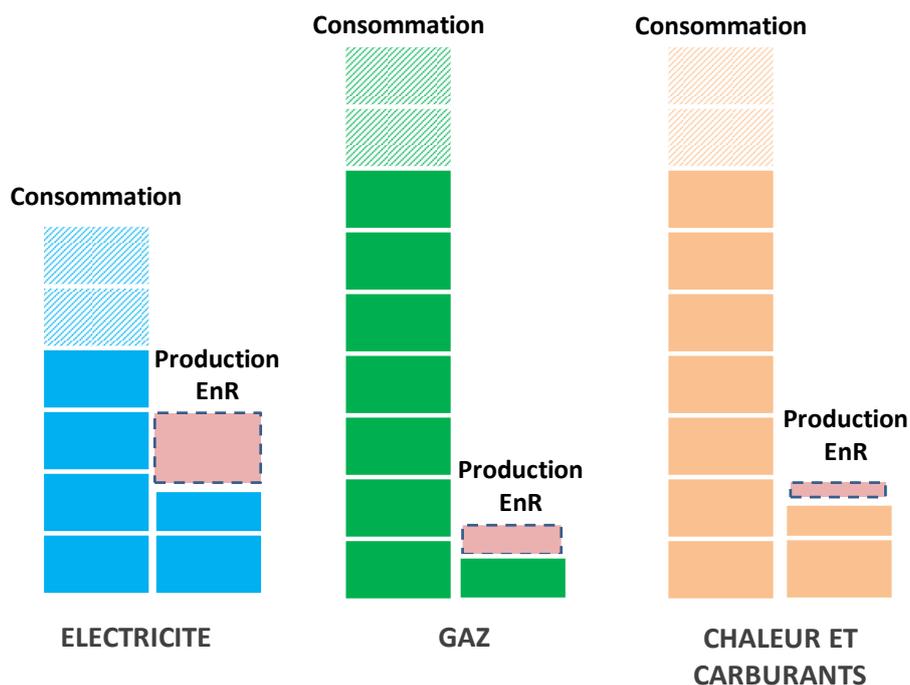
L'atteinte des objectifs fixés à 2030 permettra d'approcher l'autonomie énergétique sur le vecteur électricité et d'augmenter la part de gaz et de chaleur d'origine renouvelable et locale.

Les objectifs 2030 du territoire :

Consommation : 1 920 GWh soit une réduction de 20% par rapport à la consommation de 2017

Production : 600 GWh, soit 3 fois plus de production d'EnR par rapport à la production de 2017.

Ces objectifs permettront au territoire d'atteindre un **taux de couverture globale par les EnR de 31,5%**.



Légende :



Part de réduction des consommations énergétiques à atteindre d'ici 2030



Part d'EnR supplémentaire à produire par rapport à la production de 2017

Figure 7 : Equilibre consommation et production d'énergie renouvelable (EnR) locale en 2030 sur la base de l'atteinte des objectifs du PCAET

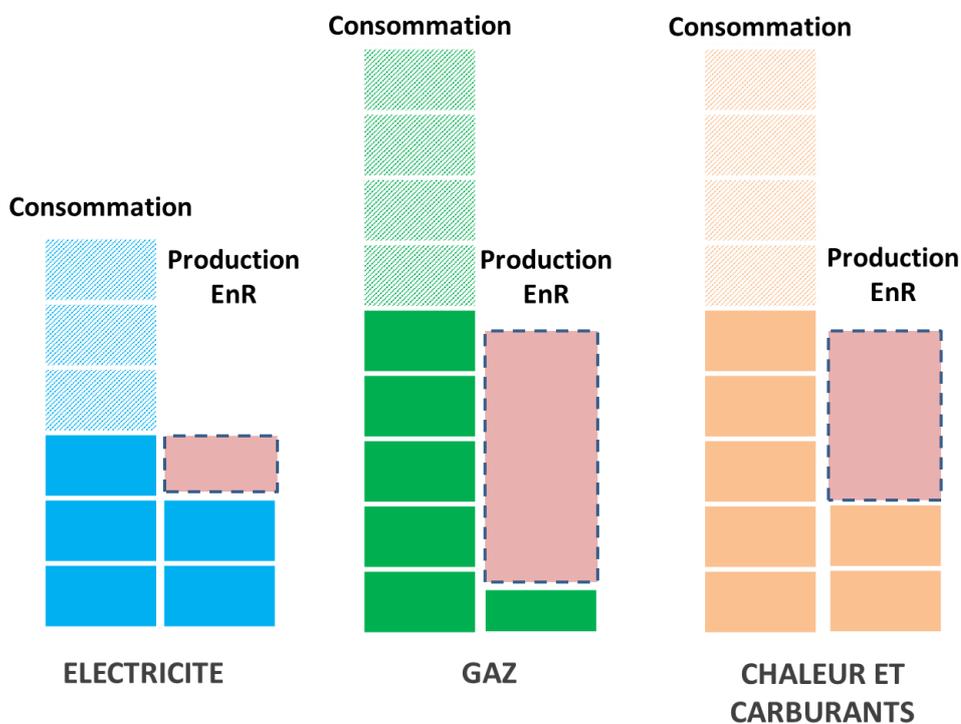


Figure 8 : Equilibre consommation et production d'énergie renouvelable (EnR) locale en 2050 sur la base de l'atteinte des objectifs du PCAET



V – Programme d’actions 2020-2025

Si la stratégie définie est commune aux 3 EPCI, chaque Communauté de Communes a adopté son propre programme d’actions, ayant chacune un schéma de cohérence territoriale (SCoT) distinct. De nombreuses actions sont néanmoins déléguées au *Pays de Sources et Vallées* pour répondre à des problématiques communes, mutualiser les moyens, réaliser une économie d’échelle, agir à une échelle plus pertinente, et garantir ainsi une meilleure efficacité et davantage d’impact.



Programme d'actions 2020-2025

Référence de l'Objectif Stratégique (OS) et de la Fiche-Action (FA)	Intitulé de l'action (et maître d'ouvrage) :		
	Actions CC2V	Actions CCPN	Actions CCPS
Actions mutualisées (Pays de Sources et Vallées)			
Objectif Stratégique transversal : SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS			
FA 0.1	Sensibiliser les habitants du territoire pour faire évoluer les comportements et inciter à davantage de sobriété		
FA 0.2	Soutien à la sensibilisation en entreprise pour faire évoluer les comportements et inciter à davantage de sobriété		
FA 0.3	Sensibilisation des acteurs de la construction et de l'immobilier		
	Même FA avec contribution de la CC2V		
FA 0.4	Sensibilisation des filières agricoles et alimentaires pour faire évoluer les modes de production		
OS 1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT			
→ Résidentiel : 10 000 logements (29% des logements) rénovés d'ici 2030			
→ Tertiaire : 350 000 m2 (39% de la surface chauffée) de locaux rénovés d'ici 2030			
FA 1.1	Création d'un dispositif d'information multi-cibles et décentralisé avec les opérateurs d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti		
FA 1.2	Accompagner l'émergence de projets de rénovation portés par des communes		
FA 1.3	Structuration d'une filière locale de la rénovation énergétique du bâti		



FA 1.4	Travaux de rénovation énergétique des logements sociaux à l'initiative des bailleurs sociaux (MO : bailleurs sociaux)		
FA 1.5	OPAH et prime isolation pour encourager la rénovation énergétique du bâti privé	Travaux de rénovation énergétique des logements sociaux et privés « une Opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le Pays Noyonnais pour 2020-2025 »	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le Pays des Sources 2021-2025
FA 1.6	Engager des travaux de rénovation thermique sur les locaux de la pépinière d'entreprises de Longueil-Annel et l'office de tourisme de Chiry Ourscamp	Réaliser des diagnostics énergétiques sur le patrimoine bâti de la Communauté de communes du pays Noyonnais et de la ville de Noyon en vue de réaliser des travaux de rénovation énergétique	
FA 1.7		Engager les travaux de transfert du centre technique municipal de la rue du tour de ville à la Croix Saint-Claude	
FA 1.8		Réduire la consommation électrique liée à l'éclairage public sur le territoire de la commune de Noyon	
OS 2 : ANIMER UN RESEAU D'ENTREPRISES POUR PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE			
→ Industrie : Réduire de 18% la consommation d'ici 2030			
FA 2.1	Réalisation de diagnostics énergétiques auprès des TPE et PME du territoire		
	Même FA avec contribution de la CC2V		
FA 2.2	Accompagner l'émergence de projets de rénovation portés par des entreprises		



	Même FA avec contribution de la CC2V		
OS 3 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES			
→ Transports : Réduire de 30% la consommation d'ici 2030			
FA 3.1	Réalisation d'une étude d'intermodalité, de gouvernance en matière de mobilité et d'un Schéma directeur vélo		
FA 3.2	Accompagnement à la réalisation de plans de mobilité (PDM) auprès des entreprises, des communes et des établissements scolaires		
FA 3.3	Soutien à la création de commerces de proximité		
FA 3.4	Intégrer des projets d'énergie renouvelable pour le transport de marchandises et de personnes		
FA 3.5		Etude de mise en place de bornes de chargement rapide	
FA 3.6		Renouvellement de la flotte automobile de la Communauté de communes du Pays Noyonnais	
OS 4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE ADAPTEE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES			
FA 4.1	Restauration environnementale : lutte contre le ruissellement/érosion et préservation/restauration des zones humides (action commune à la CCPS)	Restauration environnementale : lutte contre le ruissellement/érosion et préservation/restauration des zones humides (action commune à la CCPS)	Restauration environnementale : lutte contre le ruissellement/érosion et préservation/restauration des zones humides (action commune à la CC2V)
FA 4.2	Développement et promotion des cultures et pratiques agricoles adaptées au changement climatique		
FA 4.3	Développement de l'agriculture biologique		
FA 4.4	Optimisation de la gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures		



FA 4.5	Création d'outils de transformation et de commercialisation pour le développement des circuits courts		
FA 4.6	Optimisation de la gestion de l'eau dans les aménagements urbains	Optimisation de la gestion de l'eau dans les aménagements urbains	Optimisation de la gestion de l'eau dans les aménagements urbains
FA 4.7	Impulser une participation citoyenne à la préservation de la biodiversité		
OS 5 : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE			
OS 6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE			
FA 5.1	Développement du photovoltaïque en milieu agricole		
FA 5.2	Développement de projets collectifs de méthaniseurs polyvalents		
FA 5.3	Accompagnement des projets d'énergie renouvelable et de récupération portés par des communes		
FA 5.4	Accompagnement des projets d'énergie renouvelable et de récupération portés par des entreprises		
	Même FA avec contribution de la CC2V		
FA 5.5	Intégrer des projets d'énergie renouvelable et de récupération dans la construction de bâtiments portée par la CC2V	Mise en place d'une chaudière biomasse en remplacement d'une chaudière gaz sur le Campus Inovia à Noyon	Création de réseaux de chaleur et de chaufferies miscanthus sur les communes du Pays des Sources approvisionnées localement



Plan Climat Air Energie Territorial du *Pays de Sources et Vallées*
Fiches-actions pour 2020-2025

Orientation stratégique transversale
SENSIBILISER POUR AMENER UN
CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS

Intitulé de l'action :
Sensibiliser les habitants du territoire pour faire évoluer les comportements et inciter à davantage de sobriété
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
→ OS transversal : SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats envisagés :
3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) Conseil de développement du <i>Pays de Sources et Vallées</i> Associations locales : <i>Asabiyya</i> , AMAP d'Ourscamp... Centres sociaux et maisons de quartier du territoire CPIE CERDD ADEME
Contexte et objectifs :
<p>L'amorce de la transition écologique dépend beaucoup du changement des comportements individuels.</p> <p>Les personnes concertées lors de l'élaboration du PCAET, qu'elles soient des élus locaux, des acteurs économiques ou encore des citoyens, ont toutes souligné l'importance de la sensibilisation car une bonne partie de la réussite du futur PCAET repose sur une prise de conscience des acteurs locaux et un changement des comportements chez l'ensemble de ces acteurs : collectivités, entreprises, associations, citoyens...</p> <p>Pour que les actions de communication et de sensibilisation soient efficaces, il faut qu'elles soient ciblées et régulières.</p> <p>Les 77 000 habitants du territoire représentent la première cible.</p> <p>Des actions de sensibilisation seront mises en place chaque année pour sensibiliser le grand public, les relais locaux, les scolaires pour toucher la jeunesse du territoire et, par son intermédiaire, les familles. L'objectif est d'amener les habitants du territoire à changer leurs comportements au quotidien afin qu'ils consomment moins d'énergie, utilisent davantage les solutions d'éco-mobilité, contribuent à préserver leur environnement en triant et en consommant de manière responsable...</p>
Description synthétique du projet :
<p>Création d'un réseau local d'ambassadeurs du plan climat</p> <p>Le <i>Pays de Sources et Vallées</i> créera et animera dès 2020 un « club climat » composé d'acteurs locaux publics et privés pour constituer un réseau d'ambassadeurs qui soient relais de l'information et contribuent à l'animation du territoire sur les thèmes liés au PCAET.</p>

Il s'appuiera pour cela sur l'expérience et les membres du Groupe d'Action Local LEADER qu'il anime déjà, les membres privés du Conseil de développement qu'il anime également, les associations d'entreprises, les associations du territoire, notamment celles à connotation environnementale, et les élus du territoire, notamment les vice-présidents et adjoints en charge de l'Environnement, l'aménagement et/ou de l'économie locale en partenariat avec les 3 Communautés de communes. Les techniciens des 3 EPCI référents pour le PCAET participeront également à ce club.

L'animation de ce club sera assurée par l'équipe du Pays de Sources et Vallées.

Ce club aura pour mission d'assurer le suivi et l'animation du plan climat.

Il veillera au respect et à l'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions et participera aux évaluations intermédiaire et finale.

Il contribuera à la mobilisation des acteurs du territoire : en tant qu'ambassadeurs du Plan climat, les membres du Club climat s'engageront à travers une Charte à communiquer sur le PCAET et les actions qui en découlent, à informer leurs divers interlocuteurs sur les canaux et relais d'information à leur disposition, à les sensibiliser sur les actions pouvant être conduites à leur propre échelle, à remonter les informations sur les projets et bonnes pratiques du territoire et en dehors (*benchmark*).

Il veillera également à la visibilité du PCAET et des actions menées et travaillera sur les actions de communication (définition de la cible, création des contenus et supports, organisation des campagnes de communication et participation à la diffusion de l'information). Il travaillera dès 2020 sur l'élaboration d'un « kit pédagogique » pour les enseignants puis sur la campagne de communication sur les éco-gestes dans les lieux publics et les entreprises. Il sera également sollicité pour préparer l'événement annuel dédié au Plan climat (voir ci-après).

Enfin, il pourra être force de proposition pour enrichir les actions menées dans le cadre du PCAET.

Il se réunira au moins trois fois an afin d'assurer une dynamique.

Organisation de campagnes de communication régulières

Le *Pays de Sources et Vallées* organisera régulièrement en partenariat avec les 3 EPCI des campagnes d'information à destination des habitants du territoire pour faire connaître les dispositifs d'accompagnement et les aides à la rénovation, les éco-gestes au quotidien,... et valoriser les projets et bonnes pratiques du territoire.

Ces campagnes se feront sous diverses formes : articles et reportages dans les médias, les magazines et les sites Internet des collectivités, campagne d'affichage, visites thématiques...

Une campagne d'affichage sera organisée dans les lieux publics et les entreprises volontaires (réfectoires, sanitaires, salles d'attente...) afin de promouvoir le lancement de la démarche du PCAET et « marteler » de manière très visuelle les éco-gestes au quotidien, que l'on soit chez soi, au bureau, en déplacement...

Animation d'ateliers pratiques et des défis incitatifs

Les 3 Communautés de communes réalisent chaque année des actions de communication et des animations de sensibilisation sur le tri des déchets, le gaspillage alimentaire, le compostage,... lors d'évènements tels que le Marché aux fruits rouges à Noyon, la Fête du Jardin à Ribécourt... mais

aussi dans les galeries commerciales. Elles encouragent les particuliers à s'équiper de composteurs et en facilitent l'acquisition.

Le *Pays de Sources et Vallées* organisera chaque année en partenariat avec les 3 EPCI et les centres sociaux et les maisons de quartier du territoire des actions de sensibilisation sous forme d'ateliers pratiques.

Il organisera par exemple un atelier sur la fabrication de produits ménagers naturels au cours duquel il sensibilisera les participants à la qualité de l'air intérieur. Ce même type d'atelier sera proposé pour la fabrication de produits cosmétiques, d'insecticides/herbicides naturels, de plats à base de fruits/légumes abimés pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la réparation d'appareils électroménagers pour limiter les déchets,...

Ces ateliers seront également proposés lors de manifestations du territoire (ex : Fête du Jardin).

Ils seront animés par les équipes du *Pays de Sources et Vallées*, des EPCI, le CPIE, des associations locales ou les animateurs des centres sociaux.

Le *Pays de Sources et Vallées* organisera et animera des défis annuels du type « foyer à énergie positive » ou « foyer zéro déchets » à destination des habitants du territoire qui se porteront volontaires.

Il organisera par exemple un « challenge de la mobilité » à l'échelle du territoire à l'occasion de la « semaine de la mobilité » pour faire découvrir/tester l'offre en mobilité développée par le territoire sous forme de rallye et d'animations qui permettront aux habitants de tester par exemple le vélo à assistance électrique.

Animations scolaires

Les Communautés de communes réalisent chaque année des animations de sensibilisation sur le tri des déchets, le recyclage, et le compostage dans les écoles et les collèges.

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, le *Pays de Sources et Vallées* organise chaque année dans 15 établissements scolaires et les 4 centres sociaux du territoire des ateliers de sensibilisation à une alimentation saine et locale et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Certains collèges et lycées du territoire mènent en partenariat avec les collectivités des opérations de sensibilisation de lutte contre le gaspillage alimentaire sur le temps du repas à la cantine (mise en place d'une table de tri, pesée quotidienne des déchets, affichage).

Dès la rentrée 2020-2021, le *Pays de Sources et Vallées* proposera aux établissements scolaires des animations et une mallette pédagogique qu'il aura préalablement co-construites avec les membres du Club climat et des professionnels de l'enseignement et de l'animation sur l'environnement. Ces animations seront soumises à la validation de l'inspection académique. Un module pédagogique complet sera proposé sur l'année aux enseignants du cycle 2, module qui comprendra le spectacle « Attention ça chauffe » pour introduire le sujet de manière attractive et sensibiliser aux problématiques environnementales, la mise à disposition de supports et d'une mallette pédagogique sur le réchauffement climatique et les éco-gestes au quotidien pour les enseignants pour qu'ils puissent s'approprier le sujet et être outillés pour conduire un projet en classe. En fin d'année scolaire, la classe sera invitée à restituer ses travaux sous forme d'exposition/de concours lors de manifestations (voir ci-après) durant lesquelles le public et les familles seront invités à voter.

Une démarche similaire pourra être initiée dans les centres de loisirs et les animateurs volontaires. Des animations sur la mobilité (ex : « vélo-école »), des démonstrations et des ateliers pratiques seront également proposés dans le cadre du temps scolaire ou de l'accueil de loisirs. Le *Pays de Sources et Vallées* proposera également aux établissements scolaires volontaires d'organiser un « challenge sur l'éco-mobilité scolaire » en partenariat avec le Centre ressource en éco-mobilité (CREM) et la commune.

La CC2V réalise des animations scolaires sur le tri, la réduction des déchets et les éco-gestes à travers son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Stands d'information et événements

Chaque année, le *Pays de Sources et Vallées* tiendra des stands d'information lors des principales manifestations du territoire telles que la Fête du Jardin à Ribécourt, le marché aux fruits rouges ou encore *Défi nature*. Il organisera des ateliers pratiques et des animations avec le CPIE afin de sensibiliser le grand public aux problématiques liées au PCAET et aux éco-gestes.

Dès 2023, il organisera avec divers partenaires un événement de sensibilisation dédié à l'environnement qui comprendra des animations, des ateliers pratiques, un spectacle, des stands d'information, des jeux, des tests de vélo/trottinette électrique et la voiture électrique/hybride...

La CC2V accueille au sein de ses services un ambassadeur du Développement Durable formé par le CERDD qui pourra sur sollicitation intervenir lors des événementiels ou auprès des entreprises et associations du territoire.

Valorisation des bonnes pratiques

Le *Pays de Sources et Vallées* organisera chaque année pour le grand public des visites de sites ou bâtiments exemplaires tels qu'une maison rénovée énergétiquement, équipée de panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, un puit canadien ou encore de cuve de récupération d'eau de pluie.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Coordination du Club Climat et des actions de sensibilisation (Coordinatrice PSV)	0,2 ETP	11 500€	69 000€	Région Hauts-de-France
Organisation des actions de sensibilisation (Assistant PSV)	0,1 ETP	2 200€	13 200€	
Chargés de mission environnement des EPCI	CC2V 0.1 ETP CCPN 0.3 ETP	4 000€	24 000€	

Frais de communication, animations, intervenants...		2 000€	12 000€	ADEME
Spectacle, animations scolaires et kit pratique pour les enseignants	3 spectacles, 15 animations par an 100 kits	2 000€ 2 640€ 760 €	32 400€	Région Hauts-de-France ADEME
Participation aux manifestations du territoire	3 manifestations	7 000€	21 000 €	ADEME
Création d'un événementiel dédié	1	10 000€	30 000€	Sponsoring
Campagne de communication sur les éco-gestes au quotidien		6 000€	12 000€	
Campagne de communication et actions de sensibilisation sur la mobilité		7 000€	7 000€	ADEME ALVEOLE

Aides financières mobilisables :

ADEME :

70% max. des frais de communication, formation, animation.

ALVEOLE :

100% max. des actions de sensibilisation à l'éco-mobilité.

Economies/gain énergétique :

L'impact des actions de sensibilisation sur la réduction de la consommation d'énergie du territoire est très indirect et difficile à estimer. Les actions de sensibilisation sont toutefois indispensables pour permettre l'évolution des pratiques, elles contribuent à amplifier la dynamique de transition énergétique et écologique d'un territoire.

La sensibilisation du grand public permettra de concourir aux objectifs de réduction des consommations liées au résidentiel et à la mobilité.

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
-------------------	----------------------	-----------	-----------------------	------------

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
Indicateurs :			
Objectifs pour fin 2025 :			
Nombre de membres au Club climat : 20			
Nombre de réunions du Club climat : 18			
Nombre de relais d'information formés : 15			
Nombre d'actions réalisées : 300			
Nombre de participants aux actions (hors scolaires) : 10 000			
Nombre de scolaires sensibilisés : 7 000			

Intitulé de l'action :
Soutien à la sensibilisation en entreprise pour faire évoluer les comportements et inciter à davantage de sobriété
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS transversal : SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
<p>3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS)</p> <p>La CCI de l'Oise</p> <p>Conseil de développement du <i>Pays de Sources et Vallées</i></p> <p>Association des Entreprises du Noyonnais (ADENO)</p> <p>Association des entreprises de Lassigny</p> <p>BNI Fusion Noyon</p> <p>CERDD</p> <p>ADEME</p>
Contexte et objectifs :
<p>L'amorce de la transition écologique dépend beaucoup du changement des comportements individuels.</p> <p>Les personnes concertées lors de l'élaboration du PCAET, qu'elles soient des élus locaux, des acteurs économiques ou encore des citoyens, ont toutes souligné l'importance de la sensibilisation car une bonne partie de la réussite du futur PCAET repose sur une prise de conscience des acteurs locaux et un changement des comportements chez l'ensemble de ces acteurs : collectivités, entreprises, associations, citoyens...</p> <p>Pour que les actions de communication et de sensibilisation soient efficaces, il faut qu'elles soient ciblées et régulières.</p> <p>Les 4 429 entreprises du territoire et leurs personnels (15 685 personnes) représentent la deuxième cible.</p> <p>L'objectif est d'amener les salariés des entreprises à changer leurs comportements au quotidien afin qu'ils consomment moins d'énergie, utilisent davantage les solutions d'éco-mobilité, contribuent à préserver leur environnement en triant et en consommant de manière responsable...</p> <p>Quelques entreprises du territoire réalisent déjà des actions de sensibilisation à destination de leur personnel mais elles souhaiteraient être aidées dans leurs démarches et pouvoir enrichir leurs actions.</p> <p>Les entreprises sondées lors de la phase de concertation du PCAET considèrent la valorisation d'entreprises exemplaires comme étant le meilleur moyen de les inciter à se lancer à leur tour dans des démarches de rénovation énergétique, d'écologie industrielle...</p>

Description synthétique du projet :

Sensibilisation et formation des relais locaux d'information

Le *Pays de Sources et Vallées* organisera avec les 3 EPCI des actions d'information sur les énergies renouvelables auprès des services urbanisme des collectivités afin qu'ils puissent eux-mêmes sensibiliser les entreprises acquérant du foncier pour leurs projets de construction ou d'extension.

Cela permettra de les informer le plus en amont possible de leur projet afin de les inciter à inclure l'installation d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, chaufferie biomasse...), des cuves de récupération d'eaux pluviales ou encore des parkings avec des revêtements perméables dans leur projet de construction.

Le *Pays de Sources et Vallées* et les 3 EPCI informeront les réseaux locaux d'entreprises (ADENO, BNI...) sur la démarche PCAET et les actions pouvant être mises en œuvre par les entreprises pour contribuer à l'effort collectif et aux objectifs du territoire pour 2030. Des interventions ponctuelles ou des visites thématiques pourront être organisées dans le cadre des réunions de ces réseaux pour sensibiliser leurs membres.

Organisation de campagnes de communication régulières

Le *Pays de Sources et Vallées* organisera régulièrement en partenariat avec les 3 EPCI des campagnes d'information à destination des entreprises du territoire pour valoriser les projets et bonnes pratiques du territoire.

Ces campagnes se feront sous diverses formes : articles et reportages dans les médias, les magazines et les sites Internet des collectivités et de la CCI, campagne d'affichage, visites thématiques...

Le *Pays de Sources et Vallées* élaborera avec ses partenaires (EPCI, CCI,...) un kit de communication qu'il proposera aux employeurs du territoire (entreprises, collectivités, associations...) pour sensibiliser leur personnel aux problématiques du PCAET et aux éco-gestes. Il leur apportera un soutien pour l'organisation de leurs propres actions de communication et de sensibilisation et leur proposera sinon d'organiser une campagne d'affichage sur les éco-gestes au sein de l'établissement (réfectoires, sanitaires, salles d'attente...).

Stands d'information et actions de sensibilisation en entreprise

Le *Pays de Sources et Vallées* proposera aux entreprises du territoire un soutien pour valoriser leurs bonnes pratiques et mener leurs propres actions de sensibilisation ou bien l'organisation d'actions de sensibilisation à destination de leurs salariés. Ces actions pourront par exemple être conduites à l'occasion de la *semaine du développement durable* ou la *semaine de la mobilité* afin d'accroître leur visibilité.

Le *Pays de Sources et Vallées* proposera aux entreprises la tenue de stands d'information durant les temps de pause des salariés pour les informer sur les dispositifs d'accompagnement et les aides à la rénovation énergétique, les solutions de mobilité...

Il pourra également organiser avec divers partenaires des interventions, des animations, des ateliers pratiques pour tester par exemple le vélo/trottinette électrique ou la voiture électrique/hybride...

Valorisation des bonnes pratiques

Le Pays de Sources et Vallées, les 3 EPCI et la CCI, publieront régulièrement des articles et des reportages sur des entreprises ayant des pratiques et démarches exemplaires en matière d'écologie, que soit au niveau de leur process industriel, de leur approvisionnement ou de leur sobriété énergétique.

Le Pays de Sources et Vallées organisera chaque année avec la CCI des visites thématiques de sites de production énergétique (EnR) ou d'entreprises exemplaires à destination des entreprises du territoire.

Une 1^{ère} visite pourrait porter sur des locaux d'une entreprise du territoire ayant fait l'objet d'une rénovation totale. Le témoignage de l'entreprise permettrait de valoriser l'investissement fourni, les économies énergétiques et financières conséquentes réalisées et donc de dégager, *in fine*, davantage de capacité d'investissement pour l'entreprise. Le compte-rendu de la visite sera diffusé à l'ensemble des entreprises du territoire.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Coordination des actions de sensibilisation (PSV)	0,05ETP	2 100€	12 600€	ADEME
Chargés Développement économique de EPCI	0.05 ETP			
Frais de communication, animations, intervenants...			7 000€	ADEME (communication, formation, animation : 70%)
Frais de réception et de mission	2 réunions, 1 visite	500€	3 000€	

Aides financières mobilisables :

ADEME :

70% max. des frais de communication, formation, animation.

Economies/gain énergétique :

L'impact des actions de sensibilisation sur la réduction de la consommation d'énergie du territoire est très indirect et difficile à estimer. Les actions de sensibilisation sont toutefois indispensables pour permettre l'évolution des pratiques, elles contribuent à amplifier la dynamique de transition énergétique et écologique d'un territoire.

La sensibilisation des entreprises permettra de concourir aux objectifs de réduction des consommations de l'industrie et de développement des énergies renouvelables.

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
-------------------	----------------------	-----------	-----------------------	------------

En vert les impacts socio-économiques positifs :			
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
Indicateurs :			
Objectifs pour fin 2025 :			
Nombre d'actions réalisées : 3 par an			
Nombre d'entreprises sensibilisées : 1800			
Nombre d'entreprises ayant participé aux actions (réunions, visites...) : 250			
Nombre de salariés sensibilisés : 4 000			

Intitulé de l'action :
Sensibilisation des acteurs de la construction et de l'immobilier
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
→ OS transversal : SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
<p>3 EPCI</p> <p>CMA</p> <p>CCI</p> <p>La Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)</p> <p>CERDD</p> <p>ADEME</p>
Contexte et objectifs :
<p>L'amorce de la transition écologique dépend beaucoup du changement des comportements individuels.</p> <p>Les personnes concertées lors de l'élaboration du PCAET, qu'elles soient des élus locaux, des acteurs économiques ou encore des citoyens, ont toutes souligné l'importance de la sensibilisation car une bonne partie de la réussite du futur PCAET repose sur une prise de conscience des acteurs locaux et un changement des comportements chez l'ensemble de ces acteurs : collectivités, entreprises, associations, citoyens...</p> <p>Pour que les actions de communication et de sensibilisation soient efficaces, il faut qu'elles soient ciblées et régulières.</p> <p>Les acteurs du bâtiment (670 entreprises du bâtiment et leurs 1660 artisans, les promoteurs immobiliers, les agences immobilières, les notaires, les architectes...du territoire) représentent la troisième cible.</p> <p>L'objectif est d'associer ces acteurs à la démarche du Plan Climat pour qu'ils soient partie prenante des chantiers de rénovation énergétique et pour les inciter à monter en compétence et à faire preuve d'ambition en matière de performance énergétique et de qualité des travaux, à promouvoir l'utilisation de matériaux écologiques....</p>
Description synthétique du projet :
<p>Sensibilisation des relais locaux d'information</p> <p>L'équipe du Pays de Sources et Vallées conduira en partenariat avec les EPCI des actions d'information sur les aides et dispositifs d'accompagnement à la rénovation auprès des agents</p>

immobiliers, des notaires, et des banques du territoire afin qu'ils puissent eux-mêmes en informer les particuliers pour les inciter à faire des travaux énergétiques et à se faire accompagner.

Le conseiller énergie du *Pays de Sources et Vallées* sensibilisera avec l'aide de la CMA, la CCI, la FFB et la CAPEB les communes, les artisans, les entreprises du BTP et les promoteurs immobiliers à l'utilisation de matériaux biosourcés dans les projets de construction et de rénovation du bâti.

Organisation de campagnes d'information

Pour aller au-devant des artisans, l'équipe du Pays organisera avec ses partenaires des stands d'information et même des démonstrations (en s'appuyant notamment sur le démonstrateur de l'éco-construction du CD2E) *in situ* lors des réunions de la FFB/CAPEB, le salon *Point P* à Noyon, mais aussi à la sortie des lieux d'approvisionnement des artisans (*Point P, Bricodépôt...*).

L'équipe du Pays pourra également intervenir de manière ponctuelle lors des réunions des réseaux pré-cités pour présenter la démarche PCAET, les actions qui en découlent et le partenariat pouvant être initié avec les acteurs du bâtiment pour qu'ils apportent leur contribution à la démarche et qu'ils puissent accroître leur visibilité.

Valorisation des bonnes pratiques

Le *Pays de Sources et Vallées*, les 3 EPCI et la CMA, publieront régulièrement des articles et des reportages sur des entreprises ayant des pratiques et démarches exemplaires en matière d'écologie, que soit au niveau des techniques de rénovation/isolation, des matériaux utilisés, des performances technologiques ou encore des systèmes de production énergétique sobres ou EnR.

Le *Pays de Sources et Vallées* organisera régulièrement en partenariat avec les 3 EPCI, la CMA, la FFB et la CAPEB des campagnes d'information à destination des acteurs locaux du bâtiment pour informer sur les innovations (notamment liées aux matériaux biosourcés) et valoriser les projets et bonnes pratiques du territoire.

Une 1^{ère} visite pourrait porter sur des locaux d'une entreprise du territoire ayant réalisé une construction à base de matériaux biosourcés. Le témoignage de l'entreprise permettrait de valoriser son travail et les matériaux choisis, les économies énergétiques et financières conséquentes réalisées. Le compte-rendu de la visite sera diffusé à l'ensemble des acteurs du bâtiment du territoire.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Coordination des actions de sensibilisation (PSV)	0,05 ETP	2 100€	12 600€	ADEME
Chargés de Développement économique CC2V	0.03 ETP	1300 €	7800 €	

Chargés de Développement économique CCPN	0,05 ETP			
Frais de communication, animations, intervenants...			8 000€	ADEME (communication, formation, animation : 70%)
Frais de réception et de mission	2 réunions/visites	500€	3 000€	
Aides financières mobilisables :				
ADEME : 70% max. des frais de communication, formation, animation.				
Economies/gain énergétique :				
L'impact des actions de sensibilisation sur la réduction de la consommation d'énergie du territoire est très indirect et difficile à estimer. Les actions de sensibilisation sont toutefois indispensables pour permettre l'évolution des pratiques, elles contribuent à amplifier la dynamique de transition énergétique et écologique d'un territoire. La sensibilisation des filières du BTP et de l'immobilier permettra de concourir aux objectifs de réduction des consommations du tertiaire et du résidentiel ainsi qu'à l'objectif de développement des énergies renouvelables.				
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Indicateurs :				
Objectifs pour la fin 2025 : Nombre d'actions réalisées : 2 par an Nombre d'entreprises sensibilisées : 200 (28%) Nombre d'acteurs du bâtiment ayant participé aux actions (réunions, visites...) : 120				

Intitulé de l'action :
Sensibilisation des filières agricoles et alimentaires pour faire évoluer les modes de production
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS transversal : SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
<p>3 EPCI (CC2V, CCPS, CCPN)</p> <p>Chambre d'agriculture de l'Oise</p> <p>L'association de développement agricole du nord-est de l'Oise (ADANE)</p> <p>La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Oise (FDSEA60)</p> <p>Bio en Hauts de France</p>
Contexte et objectifs :
<p>L'amorce de la transition écologique dépend beaucoup du changement des comportements individuels.</p> <p>Les personnes concertées lors de l'élaboration du PCAET, qu'elles soient des élus locaux, des acteurs économiques ou encore des citoyens, ont toutes souligné l'importance de la sensibilisation car une bonne partie de la réussite du futur PCAET repose sur une prise de conscience des acteurs locaux et un changement des comportements chez l'ensemble de ces acteurs : collectivités, entreprises, associations, citoyens...</p> <p>Pour que les actions de communication et de sensibilisation soient efficaces, il faut qu'elles soient ciblées et régulières.</p> <p>Les 365 exploitations agricoles du territoire (DRAAF, 2017) et leurs personnels (251 personnes, INSEE 2014) représentent la quatrième cible.</p> <p>L'objectif est d'amener l'ensemble de la profession agricole vers une évolution des modes de production, en développant de nouvelles agricultures sur le territoire moins consommatrices en intrants chimiques et en eau et plus captatrices de carbone.</p> <p>Quelques agriculteurs du territoire ont déjà développé plusieurs techniques ou expérimenté d'autres cultures. L'objectif est de continuer à les accompagner, mais d'également valoriser leurs résultats afin que d'autres agriculteurs se lancent à leur tour.</p>
Description synthétique du projet :
<p>Organisation de journée sur la transition agricole et sur l'agriculture biologique</p> <p>L'animatrice <i>Eau et Agriculture</i> du Pays de Sources et Vallées mènera régulièrement des actions de sensibilisation sur la transition agricole (gestion de l'eau, désherbage mécanique, couverts, reboisement, impact sur la qualité de l'eau, ...) et sur le développement de l'agriculture biologique</p>

en partenariat avec Bio en Hauts de France. Ces actions comporteront un volet théorique avec le témoignage d'un agriculteur, la venue d'un expert sur le sujet puis un volet pratique, avec une visite sur le terrain.

L'organisation et l'animation de ces journées de sensibilisation se fera en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Oise, l'ADANE et Bio en Hauts de France.

Ces actions seront ouvertes à l'ensemble des agriculteurs du territoire.

Sensibilisation à la préservation et la reconstitution d'espaces bocagers

L'animatrice *Eau et Agriculture* du *Pays de Sources et Vallées* mènera également avec l'*Association de développement agricole du nord-est de l'Oise (ADANE)* et les chargés de mission Eau des EPCI des actions de sensibilisation sur les fonctionnalités des haies (limitation du phénomène de ruissellement, amélioration de la qualité de l'eau, stockage du carbone, réserve de biodiversité, amélioration de la structure des sols,...) pour encourager les agriculteurs à souscrire à des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces mesures encouragent financièrement les agriculteurs à reboiser leurs parcelles, à planter des haies, des taillis, des arbustes, des bandes enherbées ou encore des bandes de miscanthus pour protéger les secteurs sensibles à l'érosion.

Développement de nouvelles filières

Les équipes du *Pays de Sources et Vallées*, de l'ADANE et de la Chambre d'agriculture sensibiliseront les agriculteurs aux filières dites « à bas niveau d'intrants » telles que le sarrasin ou le miscanthus, elles sonderont leur intérêt pour ce type de cultures, elles organiseront et animeront des démarches expérimentales, des tours de plaine... Elles sensibiliseront également les potentiels clients (industries agro-alimentaires, meuniers pour le sarrasin et les collectivités pour le miscanthus) pour identifier des débouchés commerciaux en vue de mettre ensuite les acteurs en relation et structurer les filières.

Dans le cas où les entreprises du BTP s'avéraient intéressées par les matériaux biosourcés (cf fiche-action 1.4), les équipes du *Pays de Sources et Vallées*, de l'ADANE et de la Chambre d'agriculture sensibiliseront les agriculteurs aux cultures valorisables dans la construction (paille, chanvre...), elles sonderont leur intérêt pour ce type de cultures, elles organiseront et animeront des démarches expérimentales, des tours de plaine...

Sensibilisation aux énergies renouvelables

Le *Pays de Sources et Vallées*, la FDSEA et la Chambre d'agriculture organiseront des sessions d'information sur le photovoltaïque à destination des agriculteurs.

Le *Pays de Sources et Vallées* et la Chambre d'agriculture sensibiliseront les agriculteurs à la méthanisation à base de déchets agricoles (pulpes de betterave, fumier, ...) ou d'autres sources de déchets (boues de STEP, déchets fermentescibles).

Ces actions d'information se dérouleront sous forme de réunion d'information ou de visites de sites.

Ils sonderont l'intérêt des agriculteurs pour ce type de projets et favoriseront l'émergence de projets (si possible collectifs pour les méthaniseurs) en leur proposant un accompagnement individuel ou la constitution d'un groupe de travail rassemblant plusieurs acteurs.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste animatrice Eau et agriculture (PSV)	0,1 ETP	4 200€	25 200€	AESN (80%)
Frais de communication, animations, intervenants...		200 €	1 200€	
Frais de réception et de mission		500	3 000€	
Economies/gain énergétique :				
<p>L'impact des actions de sensibilisation sur la réduction de la consommation d'énergie du territoire est très indirect et difficile à estimer. Les actions de sensibilisation sont toutefois indispensables pour permettre l'évolution des pratiques, elles contribuent à amplifier la dynamique de transition énergétique et écologique d'un territoire.</p> <p>La sensibilisation des filières agricoles et alimentaires permettra de concourir aux objectifs de diversification des modèles agricoles et de développement des énergies renouvelables.</p>				
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation	
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Indicateurs :				
Objectifs pour fin 2025 :				
Nombre d'actions de sensibilisation menées : 6				
Nombre d'agriculteurs sensibilisés : 120				
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des projets de filières : 8				
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des projets énergétiques : 8				
Nombre de MAEC contractualisées : 20				

Plan Climat Air Energie Territorial du *Pays de Sources et Vallées*
Fiches-actions pour 2020-2025

Orientation stratégique n°1
**ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI
EXISTANT**

Intitulé de l'action :
Création d'un dispositif d'information multi-cibles et décentralisé avec les opérateurs d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti
Objectif(s) stratégique(s) du PCAET au(x)quel(s) contribue l'action
<p>OS 1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT</p> <p>→ 10 000 logements (29% des logements) rénovés d'ici 2030</p> <p>→ 350 000 m² (39% de la surface chauffée) de locaux rénovés d'ici 2030</p>
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
<ul style="list-style-type: none"> • 3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) • L'ADIL60 • Le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) « Picardie Pass Rénovation » • Les opérateurs OPAH (INHARI...)
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique avec la rénovation de 10 000 logements (soit 29% du parc) et de 350 000 m² de locaux tertiaires d'ici 2030.</p> <p>La concertation menée durant l'élaboration du PCAET a clairement montré que la rénovation était un enjeu prioritaire pour le territoire qui compte de nombreux logements anciens et très énergivores (51% des logements du territoire ont été construits avant 1971 et ce pourcentage atteint 65% pour le Noyonnais), mais aussi beaucoup de ménages modestes voire très modestes (40% des foyers sur le Noyonnais sont éligibles à une OPAH).</p> <p>Sur les 894 contributions reçues dans le cadre de la concertation, 573 portent sur la rénovation et 34% des répondants citent l'accompagnement des projets de rénovation comme étant le 1^{er} levier pour encourager la rénovation énergétique, avant même les aides (16% des répondants).</p> <p>Les personnes sondées ont insisté sur le fait qu'il fallait un numéro et un lieu unique d'information (logique de guichet unique) qui soit visible et clairement identifié par les acteurs du territoire.</p> <p>L'ADIL 60 assure des permanences régulières à Ressons-sur-Matz (CCPS) et Noyon (CCPN) et constitue un acteur reconnu auprès des particuliers.</p> <p>La Communauté de communes des Deux Vallées est déjà dans une démarche de préfiguration de point d'information : elle organise des permanences regroupant l'ADIL60 qui assure un 1^{er} niveau d'information, oriente les porteurs de projets vers les dispositifs et structures pertinentes et assure un conseil juridique, INHARI qui assure l'accompagnement des projets éligibles à l'OPAH et un architecte conseil du CAUE qui réalise également des permanences. L'objectif est de développer et</p>

d'élargir cette démarche à d'autres intervenants, d'autres cibles (collectivités, entreprises) et aux territoires des 2 autres EPCI pour apporter une information de proximité.

Description synthétique du projet :

Des points d'information multi-cibles décentralisés

Les 3 EPCI mettront en place dès 2020 un point d'information et d'accompagnement des projets de rénovation qui rassemblera les opérateurs de la rénovation énergétique.

Ces points d'information seront décentralisés : des permanences régulières se tiendront sur chaque communauté de communes pour apporter un service de proximité aux particuliers. Les communes et les entreprises pourront prendre rdv avec l'équipe du *Pays de Sources et Vallées*.

L'information sera adaptée à chaque cible :

- l'information et l'orientation des projets des particuliers vers les structures d'accompagnement et de financement et l'assistance juridique seront assurés par les conseillers de l'ADIL 60, les opérateurs OPAH accompagneront les dossiers éligibles aux aides de l'ANAH (et à la « prime énergie » pour la CC2V), et enfin le SPEE accompagnera les projets dans le cadre du dispositif « Picardie Pass rénovation » pour la réalisation de diagnostics énergétiques, le choix des entreprises et des matériaux, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux sur 5 ans et même le financement (prêt travaux).

- l'information et l'accompagnement des communes du territoire seront assurés par l'équipe du *Pays de Sources et Vallées*.

- l'information et l'accompagnement des entreprises du territoire seront assurés par la CCI et les équipes des EPCI (Chargés de développement économique) et du *Pays de Sources et Vallées*.

Communication et animation

Le point d'information pour les particuliers sera mis en place et animé par chaque Communauté de communes qui organisera régulièrement des campagnes de communication pour faire connaître le point d'information et ses services auprès de ses habitants.

Le *Pays de Sources et Vallées* et les 3 EPCI assureront la communication auprès des communes et des entreprises. L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* gèrera les rdv dans les communes et les entreprises intéressées.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* démarchera et organisera des formations individuelles et des sessions d'information pour les relais locaux d'information tels que les secrétaires de mairie ou les agents d'accueil des centres sociaux du territoire. Ces relais contribueront à faire connaître les dispositifs d'information et à diffuser les supports d'information.

Pour informer les habitants, les équipes du *Pays de Sources et Vallées* et des EPCI tiendront également des stands lors des manifestations du territoire pour communiquer sur les dispositifs d'accompagnement à la rénovation et l'ADIL 60 animera des mini-conférences de 20 minutes.

Le Pays créera avec ses partenaires deux plaquettes d'information sur la rénovation énergétique : une à destination des communes et l'autre pour les entreprises.

Les EPCI en feront de même pour les particuliers. Cette plaquette présentera les différents dispositifs financiers pouvant soutenir les projets de rénovation (OPAH, fonds énergie de l'EPCI,

aides départementales et régionales, CEE, CITE...) et invitera les personnes intéressées à se faire accompagner pour choisir les travaux les plus performants, vérifier leur éligibilité aux aides et monter leur dossier de demande de financement.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* organisera régulièrement des réunions d'information thématiques (par exemple sur les éco-matériaux pouvant être utilisés comme isolants) et des visites terrain (par exemple la visite d'une maison, d'une mairie ou d'une entreprise qui a réalisé des travaux de rénovation qui lui ont permis de gagner 2 étiquettes DPE et de faire considérablement baisser sa facture énergétique) à destination des particuliers, des élus et des entreprises du territoire.

Ces campagnes de communication et les points d'information décentralisés devraient permettre d'informer davantage de particuliers (environ 750 particuliers chaque année contre 327 en 2018 selon les chiffres de l'ADIL 60 sur les 3 permanences du territoire) et de les inciter se faire accompagner (l'objectif étant de doubler *a minima* le nombre de diagnostics énergétiques réalisés chez les particuliers sachant qu'il y a eu 71 diagnostics réalisés par le SPEE depuis 2015 sur le territoire).

Un observatoire pour le suivi des travaux de rénovation du territoire

Le *Pays de Sources et Vallées* créera un observatoire et assurera le suivi des projets de rénovations, qu'ils soient menés par des particuliers, des bailleurs sociaux, des communes, ou des entreprises.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* sollicitera pour cela la collaboration des partenaires précités, des bailleurs sociaux, des chambres consulaires, ou encore de l'Etat pour avoir également les données sur les foyers du territoire ayant bénéficié de crédit d'impôt pour des travaux énergétiques réalisés en dehors des dispositifs évoqués précédemment.

Elle valorisera régulièrement les résultats sous forme d'articles et de bilan annuel diffusés en partenariat avec les 3 EPCI et les chambres consulaires.

Budget prévisionnel

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Frais de personnel PSV (animatrice et assistant)	0,05 ETP	2 100€	12 600€	
	0,1 ETP	2 200€	13 200€	
Frais de mission	5 000 km	2 850€	17 100€	
Conseiller énergie ADIL60	2 permanences par mois sur chaque EPCI			
Chargé de mission SPEE	Diagnostic sur place sur rdv			
Opérateur OPAH	1 à 2 permanences par semaine sur chaque EPCI			

Frais de communication		1 000€	6 000€	ADEME
Frais de réunion/réception et visites	2réunions/visites	1 500 €	9 000€	
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Economies/gain énergétique :				
700 MWh économisés au total sur la base de 100 foyers ayant engagé la démarche de travaux dans le cadre du dispositif <i>Picardie Pass Rénovation</i> (gain énergétique de 40% par foyer)				
Indicateurs :				
Objectifs pour la fin 2025 :				
Nombre de particuliers informés via la plateforme : 4 500 foyers (13% des foyers du territoire)				
Nombre de diagnostics énergétiques réalisés chez des particuliers dans le cadre du dispositif <i>Picardie Pass Rénovation</i> : 150				
Nombre de particuliers engageant la démarche de travaux dans le cadre du dispositif <i>Picardie Pass Rénovation</i> : 100				
Nombre de communes informées/accompagnées : 41 communes (39% des communes du territoire)				
Nombre d'entreprises informées/accompagnées : 100 entreprises (26% des entreprises du territoire)				
Nombre d'actions de communication ciblées réalisées : 10				
Nombre de réunions/visites thématiques organisées : 12				
Nombre de participants aux réunions/visites : 200				

Intitulé de l'action :
Accompagner l'émergence de projets de rénovation portés par des communes
Objectif(s) stratégique(s) du PCAET au(x)quel(s) contribue l'action
<p>OS1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT</p> <p>→ 10 000 logements (29% des logements) rénovés d'ici 2030</p> <p>→ 350 000 m² (39% de la surface chauffée) de locaux rénovés d'ici 2030</p>
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
<ul style="list-style-type: none"> • 3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) • Le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) « Picardie Pass Rénovation »
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique avec la rénovation de 10 000 logements (soit 29% du parc) et de 350 000 m² de locaux tertiaires d'ici 2030.</p> <p>La concertation menée durant l'élaboration du PCAET a clairement montré que la rénovation était un enjeu prioritaire pour le territoire qui compte de nombreux logements anciens et très énergivores (51% des logements du territoire ont été construits avant 1971 et ce pourcentage atteint 65% pour le Noyonnais), mais aussi beaucoup de ménages modestes voire très modestes (40% des foyers sur le Noyonnais sont éligibles à une OPAH).</p> <p>Sur les 894 contributions reçues dans le cadre de la concertation, 573 portent sur la rénovation et 34% des répondants citent l'accompagnement des projets de rénovation comme étant le 1^{er} levier pour encourager la rénovation énergétique, avant même les aides (16% des répondants).</p> <p>Les personnes sondées ont insisté sur le fait qu'il fallait un numéro et un lieu unique d'information (logique de guichet unique) qui soit visible et clairement identifié par les acteurs du territoire.</p> <p>L'ADIL 60 assure des permanences régulières à Ressons-sur-Matz (CCPS) et Noyon (CCPN) et constitue un acteur reconnu auprès des particuliers.</p> <p>La Communauté de communes des Deux Vallées est déjà dans une démarche de préfiguration d'une plateforme : elle organise des permanences regroupant l'ADIL60 qui assure un 1^{er} niveau d'information, oriente les porteurs de projets vers les dispositifs et structures pertinentes et assure un conseil juridique, INHARI qui assure l'accompagnement des projets éligibles à l'OPAH et un architecte conseil du CAUE qui réalise également des permanences. L'objectif est de développer et d'élargir cette démarche à d'autres intervenants, d'autres cibles (collectivités, entreprises) et aux territoires des 2 autres EPCI pour apporter une information de proximité.</p>
Description synthétique du projet :

Démarchage et information des communes

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* démarchera par téléphone les 106 communes du territoire afin de prendre rdv et sonder leur intérêt pour la réalisation d'un diagnostic énergétique proposé par le SE60, SEZEO ou encore GRDF.

Accompagnement des projets de rénovation énergétique des collectivités

Les communes du territoire pourront bénéficier aussi bien d'une information ponctuelle que d'un accompagnement plus approfondi dans l'élaboration de leurs projets de rénovation.

Il leur sera proposé de faire un diagnostic puis un bilan énergétique du patrimoine de la collectivité avec des préconisations, bilan qui pourra être suivi, si la commune le souhaite, d'un accompagnement, de conseils et de préconisations, d'un suivi et d'une analyse des consommations d'énergie.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* assurera une veille sur les aides financières, informera les communes et apportera une aide au montage de dossiers de subvention pour les collectivités du territoire.

Etape 1 - Le bilan énergétique de la collectivité

Le syndicat d'énergie répertoriera avec les services de la collectivité les caractéristiques de ses installations (bâtiments, éclairage public, ...) et exploitera les factures des années précédentes, afin d'étudier l'évolution des dépenses et des consommations énergétiques de la commune.

A l'issue de cet état des lieux, il établira un bilan énergétique et une liste de propositions d'actions nécessitant peu voire pas d'investissements (optimisation tarifaires, mise en œuvre d'une régulation,...), permettant de diminuer la facture énergétique. Il fléchera également les éventuels investissements à faire, les hiérarchisera en fonction des plus efficaces en matière d'économies d'énergie et donnera les pistes de financement (si pertinent).

Etape 2 - Le suivi énergétique de la collectivité

Pour s'assurer de l'efficacité des préconisations et de la pérennité des économies réalisées, le syndicat d'énergie effectuera un suivi des consommations de la commune sur 3 ans. Un bilan des dépenses et des consommations énergétiques sera présenté chaque année à la collectivité.

Etape 3 - L'accompagnement de la collectivité

Si elle le souhaite, le syndicat d'énergie apportera des conseils à la collectivité sur des projets liés à l'énergie : études spécifiques, analyse de devis, visibilité des actions (par exemple affichage des consommations pour sensibiliser le grand public) etc.

Le SPEE pourra apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du dispositif « Picardie Pass Rénovation » pour les projets de rénovation comportant au moins un logement.

Valorisation des projets

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* recensera et valorisera les bonnes pratiques à travers des reportages et des visites sur site illustrée du témoignage d'un élu.

Elle organisera régulièrement des visites thématiques sur le territoire et en-dehors ainsi que des formations (par exemple sur les éco-matériaux utilisés dans la rénovation) à destination des techniciens et des élus.

Budget prévisionnel

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Accompagnement des communes (syndicats d'énergie)	0,15 ETP	6 300€	75 600€	
Démarchage des communes et organisation de réunions, visites et formations (PSV)	0,05 ETP	1 100€	6 600€	
Frais de mission	2 000 km	1 140€	6 840€	
Frais de réunion/réception et visites	1 réunion/visite	500 €	3 000€	

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie

Economies/gain énergétique :

Très variable selon les actions réalisées (optimisation de la régulation des consignes de chauffage à travaux de rénovation thermique des bâtiments)

Indicateurs :

Objectifs pour la fin 2025 :

Nombre de communes démarchées : 106 (100% des communes)

Nombre de diagnostics énergétiques réalisés : 32 (30% des communes)

Nombre de communes accompagnées : 20 communes

Nombre de réunions/visites thématiques organisées : 6

Nombre de participants aux réunions/visites : 100

Intitulé de l'action :
Structuration d'une filière locale de la rénovation énergétique du bâti
Objectif(s) stratégique(s) du PCAET au(x)quel(s) contribue l'action
OS1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT (350 000m² de locaux chauffés rénovés)
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
<ul style="list-style-type: none"> • 3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) • La Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) • La CMA et la CCI • ADIL60 • Le CERDD pour l'organisation de visites thématiques, des interventions spécifiques et le démonstrateur éco-construction
Contexte et objectifs :
<p>Pour que la rénovation du bâti soit bénéfique à l'économie locale, il faut associer les acteurs locaux du BTP à la démarche. De plus, le fait de faire appel à des entreprises locales pour conduire les travaux de rénovation ou la pose de panneaux photovoltaïques est rassurant pour les maîtres d'ouvrage et doit être gage de qualité. Il faut donc s'assurer que les entreprises locales détiennent bien les connaissances et le savoir-faire en matière d'éco-construction, sur les éco-matériaux... et leur proposer sinon des formations puis une plus-value pour que cela soit incitatif. Il faut également valoriser leurs compétences et leur savoir-faire.</p> <p>La relocalisation de l'économie passe également par un approvisionnement local au niveau des matériaux et matières premières utilisées. Au-delà de la valorisation des fournisseurs locaux déjà existants, une réflexion sera conduite autour de l'émergence de nouvelles filières telles que le miscanthus pour approvisionner des chaufferies biomasse, la laine de mouton ou encore le chanvre qui pourraient être produits localement et utilisé comme isolants par les artisans locaux.</p> <p>Cette action permettra d'associer les acteurs du BTP et les agriculteurs du territoire à la démarche en poursuivant les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire monter en compétence les entreprises du BTP sur les innovations techniques et matériaux pour l'éco-construction ; - Valoriser les entreprises locales exemplaires pouvant réaliser les travaux de rénovation énergétique ou l'installation de systèmes de chauffage, de production d'électricité, chauffe-eau solaire... thermiquement performants et durables ; - Favoriser l'émergence et la structuration de filières porteuses pour garantir un approvisionnement local de qualité en isolants, matériaux biosourcés, matières pour la biomasse... ; - Favoriser le développement d'une économie locale autour de l'éco-construction et la production énergétique.

Description synthétique du projet :

Identification des bonnes pratiques et des besoins des entreprises du BTP

Le *Pays de Sources et Vallées* mènera avec les EPCI une enquête terrain auprès des entreprises du BTP pour connaître leurs prestations, leurs techniques de construction, les matériaux qu'elles utilisent, leurs fournisseurs, leurs besoins (en formations, approvisionnement, matériaux – notamment matériaux biosourcés-...) etc.

Cette enquête terrain permettra tout d'abord d'amorcer un dialogue avec les artisans et d'identifier les bonnes pratiques sur le territoire afin de les valoriser à travers la parution régulière de communications, d'articles dans les médias et l'organisation de visites thématiques à destination des entreprises du BTP, mais aussi des entreprises, des collectivités et des habitants du territoire.

Elle permettra également d'identifier les besoins en formation et en matériaux (si possible biosourcés et locaux) des artisans.

Le *Pays de Sources et Vallées* amorcera et animera une dynamique d'échanges autour de l'éco-construction à travers l'organisation de réunions thématiques, la mise en relation des entreprises, des visites de sites exemplaires, des démonstrations... Il organisera avec ses partenaires (EPCI, CMA, CCI, FFB et CAPEB) à destination des entreprises du BTP des actions répondant aux besoins qui auront été identifiés lors de l'enquête terrain.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* recensera les entreprises intéressées par les matériaux biosourcés locaux, puis, si les résultats sont engageants, elle étudiera et coordonnera la structuration de filière(s) locale(s) telles que la paille pour l'isolation du bâti.

Une valorisation et une montée en compétence des entreprises locales du BTP

Le *Pays de Sources et Vallées* travaillera avec ses partenaires (EPCI, SPEE, CMA, CCI, FFB et CAPEB) sur la création d'une charte d'engagement et d'une « labellisation » des artisans et entreprises du BTP locales compétentes et engagées.

Elle organisera avec ses partenaires, le CERDD et le CD2E des sessions d'information, des démonstrations et des formations à destination des professionnels intéressés par cette labellisation. L'obtention de la labellisation sera conditionnée par leur participation à une formation afin de pouvoir remplir les critères de la labellisation et garantir la qualification et la montée en compétence des entreprises labellisées.

La formation permettra en effet de s'assurer que l'entreprise connaît les dernières innovations sur les matériaux (par exemple les dernières innovations en matière d'isolants biosourcés) mais aussi les pratiques techniques (par exemple les techniques de pose des isolants permettant d'optimiser leur performance ou d'éviter les ponts thermiques). Elle comprendra un volet pratique pour que l'entreprise soit opérationnelle sur les techniques présentées.

Un salon pour mettre en relation les habitants avec les artisans du territoire

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* organisera dès 2023 avec ses partenaires un salon sur l'éco-construction/-rénovation comprenant une journée dédiée aux professionnels avec des actions d'information, de formation et de mise en relation et une journée pour les particuliers avec des stands de professionnels de la rénovation, d'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables, structures d'accompagnement, animations de sensibilisation...

Ce salon permettra aux habitants du territoire souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique ou ayant un projet de construction neuve, de pouvoir s'informer et comparer les isolants ou les systèmes de chauffage (pompe à chaleur, poêle à granulé...) et rencontrer les artisans locaux qui peuvent faire ce type d'installation.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Animation territoriale

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Animateur PSV	0,1 ETP	4 200€	25 200€	FEDER
Assistant PSV	0,1 ETP	2 200€	13 200€	
Frais de mission/formation		2 000€		
Frais de communication, de réception, visites	2 actions de communication, 2 réunions, 1 visite	5 000 €		
Organisation d'un salon de l'éco-construction / éco-habitat	1 salon	10 000 €	30 000€ sur 2023-2025	Sponsoring (GRDF, Enedis...) Recettes stands

Aides financières mobilisables :

FEDER (OS 10d) Structuration et animation de la filière éco-bâtiment

Types d'actions éligibles :

- Mise en place d'opérateurs locaux pour la rénovation énergétique des parcs de bâtiments (aide à l'investissement et au fonctionnement de structures dédiées de type agence locale).
- Groupements d'entreprises permettant de répondre aux enjeux de la rénovation énergétique (aide à la décision, soutien à l'animation et aux investissements collectifs en matière de matériel de mesure et d'autocontrôle).
- Soutien à la R&D aval en matière de développement d'éco-matériaux, de déconstruction et d'assemblage de matériaux et d'impacts sanitaires.
- Outils de formation dédiée à la performance énergétique dans le bâtiment (plateformes).

Dépenses éligibles :

Frais de personnel, frais de structure, études, frais d'animation-ingénierie, conseil-formation, investissements matériels

Pour le salon sur l'éco-construction/l'éco-habitat :

Sponsoring

recettes emplacement stands.

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Economies/gain énergétique :				
<p>Comme les actions de sensibilisation, la structuration de la filière de rénovation énergétique doit contribuer de façon indirecte à amplifier la dynamique et la qualité des opérations de rénovation.</p> <p>Cette action qui sous-tend de la mise en réseau, de l'échange de bonnes pratiques, de la montée en compétences..., permettra de concourir aux objectifs de réduction des consommations du tertiaire et du résidentiel ainsi qu'à l'objectif de développement des énergies renouvelables.</p>				
Indicateurs :				
<p>Objectifs pour la fin 2025 :</p> <p>Nombre d'acteurs du BTP enquêtés : 100 (14%)</p> <p>Nombre d'entreprises sensibilisées : 200 (28%)</p> <p>Nombre d'entreprises labellisées : 30</p> <p>Nombre d'acteurs du bâtiment participant au salon : 30</p> <p>Nombre de visiteurs au salon : 200</p>				

Intitulé de l'action :
Travaux de rénovation énergétique des logements sociaux à l'initiative des bailleurs sociaux
Objectif(s) stratégique(s) du PCAET au(x)quel(s) contribue l'action
<p>OS1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT</p> <p>→ 10 000 logements (29% des logements) rénovés d'ici 2030</p> <p>→ 350 000 m² (39% de la surface chauffée) de locaux rénovés d'ici 2030</p>
Porteur de projet/MO :
Bailleurs sociaux du territoire : l'OPAC, Picardie Habitat, SA HLM, CLESENCE, Oise Habitat, Action logement
Partenariats :
<ul style="list-style-type: none"> • 3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) • Pays de Sources et Vallées (PSV) • L'ADIL 60 • Le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) « Picardie Pass Rénovation » • Opérateurs OPAH (INHARI...) • L'Union Régionale pour l'Habitat (URH) des Hauts-de-France
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique avec la rénovation de 10 000 logements (soit 29% du parc) et de 350 000 m² de locaux tertiaires d'ici 2030.</p> <p>Le territoire compte 4 312 logements sociaux (INSEE 2016), soit 13,6% des foyers du territoire.</p> <p>On recense beaucoup de ménages modestes voire très modestes, notamment sur la moitié nord du territoire : le revenu moyen sur le Pays des Sources s'élève à 21 148€ et 40% des foyers sur le Noyonnais ont des revenus annuels inférieurs à 21 630€. La facture énergétique pèse d'autant plus lourd dans le budget et le pouvoir d'achat de ces ménages.</p> <p>Les bailleurs sociaux du territoire ont été associés à la démarche. Ils s'engagent à contribuer à l'effort global pour améliorer la performance énergétique des logements HLM voire faire disparaître pour certains les étiquettes DPE F et G d'ici 2028.</p>
Description synthétique du projet :
<p>L'OPAC gère 2534 logements sociaux sur le territoire et a déjà programmé des travaux de rénovation énergétique sur 655 logements du territoire qui seront réalisés entre 2019 et 2024. Cette programmation s'inscrit dans son <i>Plan Stratégique du patrimoine</i> qui a pour objectif de faire disparaître les étiquettes F et G (selon la méthode DPE) sur la période 2019-2028, en portant l'effort d'investissement sur les logements énergivores. Cet objectif devrait être atteint pour la moitié de</p>

leur parc d'ici 2025. L'objectif à 10 ans est de faire évoluer comme suit les étiquettes énergétiques (DPE : diagnostic de performance énergétique) : ramener à D, à C, ou à B pour tous les logements encore classés en E, F ou G, sauf pour les logements avec chauffage électrique pour lesquels il sera visé a minima la suppression des DPE « F » et « G », et de ramener le nombre de logements classés « D » au-dessous de 5000 logements (environ 1/6^{ème} du parc).

Picardie Habitat gère 1 019 logements et a déjà rénové 560 logements ces 3 dernières années et a programmé la rénovation de 499 logements supplémentaires dans les 10 prochaines années.

SA HLM envisage de rénover environ 20% de son parc d'ici 2025. Ce parc est constitué de 250 logements répartis principalement sur Guiscard, Beaulieu-Les-Fontaines, Cambronne-les-Ribécourt et Muirancourt, mais également à Golancourt, Bussy, Avricourt, Porquericourt, Maucourt, Lassigny et Chevincourt.

L'ensemble de ces travaux permettront la rénovation énergétique d'environ 1 200 logements, soit 28% du parc de logements sociaux du territoire et 4% des foyers du territoire.

Suivi et valorisation des travaux de rénovation énergétique

Le *Pays de Sources et Vallées* assurera le recensement et le suivi de ces travaux avec l'aide des bailleurs sociaux et il valorisera les réalisations les plus ambitieuses à travers la réalisation de reportages et l'organisation de visites en partenariats avec les bailleurs sociaux.

Budget prévisionnel

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
OPAC	655 d'ici 2024			
Picardie Habitat	499 d'ici 2030			
SA HLM	50 d'ici 2025			
Suivi et valorisation des projets (PSV)	0,05 ETP (assistant PSV)	1 100€	6 600€	
Frais de communication et visites	1 reportage 1 visite	200€	1 200€	

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
-------------------	----------------------	-----------	-----------------------	------------

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
--------	-------	-----------------------	----------------

Economies/gain énergétique :

5 GWh économisés au total sur la base de 1200 logements sociaux rénovés avec un gain énergétique moyen de 25% par logement

Indicateurs :

Objectifs pour la fin 2025 :

Nombre d'actions de communication : 6

Nombre de visites organisées : 6

Nombre de participants aux visites : 100

Nombre de logements sociaux ayant fait l'objet de rénovation énergétique : 1200

Nombre de logements sociaux ayant gagné 1 étiquette énergétique (DPE) :

Nombre de logements sociaux ayant gagné 2 étiquettes énergétiques (DPE) :

Intitulé de l'action :
Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le Pays des Sources 2021-2025
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
<p>OS1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT</p> <p>→ 10 000 logements (29% des logements) rénovés d'ici 2030</p> <p>→ 350 000 m² (39% de la surface chauffée) de locaux rénovés d'ici 2030</p>
Porteur de projet/MO :
La communauté de communes du Pays des Sources (48 communes)
Partenariats envisagés :
<p><u>Partenaire signataire de la convention :</u></p> <p>Etat / ANAH (Agence Nationale de l'habitat)</p> <p><u>Autre partenaires potentiels non signataires de la convention :</u></p> <p>Conseil régional Hauts de France</p> <p>Département de l'Oise</p> <p>Caisse des dépôts</p>
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique avec la rénovation de 10 000 logements (soit 29% du parc) et de 350 000 m² de locaux tertiaires d'ici 2030.</p> <p>La concertation menée durant l'élaboration du PCAET a clairement montré que la rénovation était un enjeu prioritaire pour le territoire qui compte de nombreux logements anciens et très énergivores (51% des logements du territoire ont été construits avant 1971), mais aussi beaucoup de ménages modestes voire très modestes (37% des ménages de la CCPS ne sont pas imposables). 6 117 ménages correspondent aux profils « modeste » et « très modeste » sur la CCPS et seraient donc éligibles aux aides de l'ANAH.</p> <p>La Communauté de Communes du Pays des Sources avait une OPAH jusqu'en 2014. Un PIG Départemental a pris le relais par la suite.</p> <p>En parallèle, la communauté de communes s'est engagée financièrement avec la Région sur le dispositif <i>Picardie Pass Rénovation</i>.</p> <p>Dans le cadre du PCAET, elle souhaiterait s'engager dans une politique volontariste d'intervention sur le parc de logement ancien en relançant une nouvelle OPAH.</p> <p>Les enjeux sont les suivants : l'amélioration du confort, la résorption de l'insalubrité, la lutte contre la vacance, l'adaptation à la perte d'autonomie et bien sûr la performance énergétique, ce dernier</p>

objectif obéissant tant à des considérations écologiques (endiguement du réchauffement climatique) qu'économiques (maîtrise des charges des ménages).

Les objectifs sont les suivants :

- Inciter les propriétaires de bâtiments, notamment privés, à réaliser des travaux destinés à l'amélioration énergétique (économies d'énergies, maîtrise des consommations) et de faire évoluer les comportements des propriétaires et des occupants.
- Lutter contre les situations d'habitat indigne, d'habitat non décent.

Description synthétique du projet :

L'action consiste à :

- Réaliser une étude pré-opérationnelle en 2020-2021 visant à identifier les enjeux prioritaires du territoire en matière de précarité énergétique et d'habitat indigne
- Flécher des financements à travers les partenaires potentiels de l'opération et définir les modalités optimales de participations de la collectivité afin de générer un effet-levier substantiel sur le territoire et d'accompagner les porteurs de projet sur le périmètre de l'opération programmée
- Signature d'une convention entre la CCPS et l'ANAH (pour une durée de 3-4 ans) sur 2021-2025
- Développer et mettre en œuvre des actions de communication et d'information sur les économies d'énergie et sur les dispositifs d'aides.
- Accompagner les bénéficiaires des aides dans leurs projets de réhabilitation /rénovation.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

- Étude pré-opérationnelle : 50 000 €
- Le budget global de l'opération sera à estimer lors l'étude pré-opérationnelle à réaliser.

Aides financières mobilisables :

ANAH

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
-------------------	----------------------	-----------	-----------------------	------------

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
--------	-------	-----------------------	----------------

Economies/gain énergétique :

1,3 GWh économisé au total (sur 5 ans) sur la base de 300 logements rénovés avec un gain énergétique moyen de 25% par logement

Indicateurs :

Les objectifs globaux sont à définir dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle à réaliser.



Intitulé de l'action :
OPAH et prime isolation pour encourager la rénovation énergétique des logements privés sur la CC2V
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
<p>OS1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT</p> <p>→ 10 000 logements (29% des logements) rénovés d'ici 2030</p> <p>→ 350 000 m² (39% de la surface chauffée) de locaux rénovés d'ici 2030</p>
Porteur de projet/MO :
Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V)
Partenariats envisagés :
<p>Etat / Anah (Agence Nationale de l'habitat)</p> <p>L'opérateur OPAH (INAHRI) qui assure l'accompagnement des porteurs de projets</p> <p>L'ADIL 60 communique sur le dispositif et assure l'information des habitants</p>
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique avec la rénovation de 10 000 logements (soit 29% du parc) et de 350 000 m² de locaux tertiaires d'ici 2030.</p> <p>La concertation menée durant l'élaboration du PCAET a clairement montré que la rénovation était un enjeu prioritaire pour le territoire qui compte de nombreux logements anciens et très énergivores (51% des logements du territoire ont été construits avant 1971), mais aussi beaucoup de ménages modestes voire très modestes. 3 583 ménages correspondent aux profils « modeste » et « très modeste » sur la CC2V et seraient donc éligibles aux aides de l'Anah.</p> <p>Les objectifs de l'action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la performance énergétique des logements - Réduire la facture énergétique du territoire et les émissions de gaz à effet de serre. - Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.
Description synthétique du projet :
<p>La CC2V accompagne depuis de nombreuses années les propriétaires occupants et bailleurs sous conditions de revenus à améliorer la performance énergétique de leur logement.</p> <p>La CC2V porte une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire depuis de nombreuses années. Il a récemment été validé de reconduire cette opération sur la période 01/10/2019 – 31/12/2021. Le programme prévoit d'améliorer 138 logements sur trois ans dans trois grands domaines : le maintien à domicile, l'habitat indigne et la précarité énergétique.</p> <p>Afin d'accompagner également les occupants ayant des revenus au-dessus des plafonds Anah (dans la limite des plafonds du prêt à taux 0 de la zone B1), la CC2V propose depuis le 1^{er} octobre 2019 une aide financière à l'isolation thermique des parois opaques. Cette aide correspond à 20% du coût</p>

global des travaux TTC plafonné à 3 000 €. La résistance thermique à atteindre est imposée par le crédit d'impôt en vigueur au moment du dépôt du dossier.

Son éligibles les travaux qui concernent :

- Plancher bas ;
- Murs en façade ou pignon ;
- Toiture – terrasses ;
- Planchers de combles perdus ;
- Rampants de toiture et plafonds de combles.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les propriétaires doivent confier la réalisation des travaux à une entreprise RGE (pour être éligibles également au CITE). Les logements doivent avoir plus de 2 ans.

Une aide forfaitaire additionnelle de 300 € est proposée aux propriétaires souhaitant s'équiper d'une ventilation mécanique.

Les particuliers éligibles à cette aide sont accompagnés par le bureau d'études INAHRI à toutes les étapes de leur projet :

- Appui au diagnostic ;
- Appui à l'analyse des devis des professionnels ;

Appui au montage des dossiers de demande de financements complémentaires (crédits d'impôts, aide à la récupération des CEE, mobilisation des aides d'autres financeurs, tels que les Caisses de retraite).

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Nature de l'action	Poste de dépense	2019 (€ HT)	2020 (€ HT)	2021 (€ HT)	2022 (€ HT)	2023 (€ HT)	2024 (€ HT)	2025 (€ HT)
Prime isolation	Subvention habitant		50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
OPAH	Subvention habitant	15 000 €	36 000 €	34 000 €	38 000 €	40 000 €	44 000 €	45 000 €
OPAH	Suivi-animation	47 000 €	48 000 €	49 000 €	50 000 €	51 000 €	52 000 €	53 000 €

Aides financières mobilisables :

Anah, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisses de retraite...

Financier	Poste de dépense	2019 (€ HT)	2020 (€ HT)	2021 (€ HT)	2022 (€ HT)	2023 (€ HT)	2024 (€ HT)	2025 (€ HT)
ANAH	Subvention habitant	126 600	303 840	286 960	320 720	337 600	371 360	379 800

ANAH	Suivi-animation OPAH	24 850	36 960	36 200	38 780	40 250	42 840	43 750
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :								
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants		Séquestration carbone	Adaptation			
En vert les impacts socio-économiques positifs :								
Emploi	Santé		Précarité énergétique		Qualité de vie			
Economies/gain énergétique :								
1,2 GWh économisé au total (sur 5 ans en prenant comme hypothèse la prolongation d'une OPAH jusqu'à 2025) sur la base de 272 logements rénovés (aides ANAH et 30 dossiers prime énergie) avec un gain énergétique moyen de 25% par logement								
Indicateurs (2025) :								
Objectifs pour la fin 2025 :								
Nombre de foyers bénéficiaires des aides de l'OPAH : 252								
Nombre de foyers bénéficiaires de la « prime isolation » : 90								

Intitulé de l'action :
Travaux de rénovation énergétique des logements sociaux et privés : « Opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le Pays Noyonnais pour 2020-2025 »
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
<p>OS1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT</p> <p>→ 10 000 logements (29% des logements) rénovés d'ici 2030</p> <p>→ 350 000 m² (39% de la surface chauffée) de locaux rénovés d'ici 2030</p>
Porteur de projet/MO :
La communauté de communes du Pays Noyonnais (42 communes)
Partenariats envisagés :
<p><u>Partenaire signataire de la convention :</u></p> <p>Etat / ANAH (Agence Nationale de l'habitat)</p> <p><u>Autre partenaires potentiels non signataire de la convention :</u></p> <p>Conseil régional hauts de France</p> <p>Département de l'Oise</p> <p>Caisse des dépôts</p>
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique avec la rénovation de 10 000 logements (soit 29% du parc) et de 350 000 m² de locaux tertiaires d'ici 2030.</p> <p>La concertation menée durant l'élaboration du PCAET a clairement montré que la rénovation était un enjeu prioritaire pour le territoire qui compte de nombreux logements anciens et très énergivores (51% des logements du territoire ont été construits avant 1971 et ce pourcentage atteint 65% pour le Noyonnais), mais aussi beaucoup de ménages modestes voire très modestes (40% des foyers sur le Noyonnais sont éligibles à une OPAH).</p> <p>Cette action est programmée sous la référence "OPAH sur le Pays Noyonnais avec un volet copropriétés »</p> <p>Le Pays Noyonnais, en sa qualité de délégataire des aides à la pierre, soutient la réhabilitation énergétique du parc privé et public ainsi que la requalification du bâti existant en effet de multiples actions ont déjà été menés sur le territoire dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un PIG (programme d'intérêt général) de 2004 à 2007 - Deux OPAH dont un avec un volet énergétique de 2007 à 2015 - Dans cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté de communes du Pays Noyonnais (CCPN) s'est engagée dans une politique volontariste d'intervention sur le parc de logement ancien. Parmi les enjeux : l'amélioration du confort, la résorption de l'insalubrité, la lutte contre la vacance, l'adaptation à la perte d'autonomie et bien sûr la performance énergétique, ce dernier objectif obéissant tant à des considérations

écologiques (endiguement du réchauffement climatique) qu'économiques (maîtrise des charges des ménages).

- Près de 1 750 ménages potentiellement concernés par le des travaux d'amélioration énergétique sur le Pays Noyonnais.

Les objectifs sont :

- Inciter les propriétaires de bâtiments, publics ou privés, à réaliser des travaux destinés à l'amélioration énergétique (économies d'énergies, maîtrise des consommations,) et de faire évoluer les comportements des propriétaires et des occupants.
- Lutter contre les situations d'habitat indigne, d'habitat non décent.

Description synthétique du projet :

- Réaliser une étude pré-opérationnelle visant à identifier les enjeux prioritaires du territoire en matière de précarité énergétique et d'habitat indigne
- Flécher des financements à travers les partenaires potentiels de l'opération et définir les modalités optimales de participations de la collectivité afin de générer un effet-levier substantiel sur le territoire et d'accompagner les porteurs de projet sur le périmètre de l'opération programmée
- Signature d'une convention entre la CCPN et l'ANAH (pour une durée de 3+2 ans)
- Développer et mettre en œuvre des actions de communication et d'information sur les économies d'énergie et sur les dispositifs d'aides.
- Accompagner les bénéficiaires des aides dans leurs projets de réhabilitation /rénovation

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Le budget global de l'opération est estimé à 5 267 001 €

- Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la CCPN pour l'opération sont de 1 072 916 €, dont 359 416 € pour la participation à l'ingénierie et 713 500 € aide aux travaux.
- Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 4 194 085 € dont 3 841 500 € aide aux travaux et 352 285 € pour la participation à l'ingénierie.

Aides financières mobilisables :

- ANAH = 3 398 505 €
- Habiter mieux = 795 580 €

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
-------------------	----------------------	-----------	-----------------------	------------

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
--------	-------	-----------------------	----------------

Economies/gain énergétique :

1 GWh économisé au total (sur 5 ans) sur la base de 246 logements rénovés avec un gain énergétique moyen de 25% par logement

Indicateurs :

D'ici 2025, l'OPAH permettra de financer des projets d'amélioration thermique de :

- 140 propriétaires occupants modestes ou très modestes
- 25 propriétaires occupants hors plafond (logements individuels de Beauséjour)
- 1 propriétaire bailleur avec conventionnement social
- 10 propriétaires bailleurs sans conventionnement (logements individuels de Beauséjour)
- Traitement des parties communes de 2 copropriétés fragiles soit 70 logements

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Sources et Vallées

Fiche-action n° 1.6 du plan d'actions 2020-2025

Intitulé de l'action :
Réaliser des diagnostics énergétiques sur le patrimoine bâti de la Communauté de communes du pays Noyonnais et de la ville de Noyon en vue de réaliser des travaux de rénovation énergétique
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT → 350 000 m ² de locaux chauffés rénovés d'ici 2030
Porteur de projet/MO :
CCPN et Ville de NOYON
Partenariats envisagés :
Pays de Sources et Vallées SE 60
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique avec notamment la rénovation de 350 000 m² de locaux tertiaires d'ici 2030.</p> <p>La Communauté de communes du pays Noyonnais et la ville de Noyon possèdent et assurent la gestion d'un patrimoine bâti important (bureaux, ateliers, pépinières industrielles, centre de santé, stades et locaux sportifs, écoles, lieux d'accueil, salles de spectacles, piscine, gymnases... environ 100 000 m² par collectivité), et pas toujours de construction récente.</p> <p>Il est de la responsabilité des collectivités d'être exemplaires en matière de développement durable, mais aussi en termes d'économies d'énergies, car le coût de fonctionnement de ces locaux est supporté indirectement par les habitants.</p> <p>Aussi, il est proposé aux collectivités d'engager des diagnostics énergétiques sur leur patrimoine bâti, afin d'adapter ensuite des travaux de rénovation en fonction des recommandations formulées. Une baisse de la consommation d'énergie des collectivités représente une diminution de coût, mais également une baisse des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Les réalisations des collectivités auront un rôle exemplaire nécessaire à une généralisation de ces pratiques (par les habitants, les entreprises, les commerces...) sur le territoire.</p>
Description synthétique du projet :
Diagnostic énergétique du patrimoine bâti de la ville de Noyon et de la CCPN réalisé par un bureau d'étude indépendant voire par le SE 60.

Préconisations d'actions à mettre en place, chiffrage et hiérarchisation de ces actions par ordre de priorité en fonction de leur efficacité et de l'investissement requis.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Coût du diagnostic restant à chiffrer

Aides financières mobilisables :

- **SE60** pour le financement des diagnostics
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** pour la réalisation des travaux
- **Prêt GPI AmbRE – Banque des Territoires** (pour tous les projets de réhabilitation thermique des bâtiments des collectivités territoriales visant une cible de performance de 30 % d'économie d'énergie (Grand Plan d'Investissement))

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
-------------------	----------------------	-----------	-----------------------	------------

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
--------	-------	-----------------------	----------------

Economies/gain énergétique :

Gains potentiels après études et gains réels après travaux

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Nombre de diagnostics réalisés : 100

Nombre de diagnostics ayant débouché sur des travaux de rénovation énergétique : 5

Intitulé de l'action :
Engager des travaux de rénovation thermique sur les locaux de la pépinière d'entreprises de Longueil-Annel et l'office de tourisme de Chiry-Ourscamp
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Bâtiment : réduire de 20% la consommation énergétique d'ici 2030 par rapport à 2017 ➔ 10 000 logements (29% des logements) rénovés d'ici 2030 ➔ 350 000 m² (39% de la surface chauffée) de locaux rénovés d'ici 2030
Porteur de projet/MO :
Communauté de communes des Deux Vallées (CC2V)
Partenariats envisagés :
Pays de Sources et Vallées
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de réduction de ses consommations énergétiques sur le bâti.</p> <p>L'atteinte de ces objectifs repose notamment sur des travaux de rénovation énergétique dans le tertiaire avec comme objectif 2030 la rénovation de 350 000 m² soit 39% de la surface chauffée du secteur.</p> <p>La rénovation du bâti existant est un levier majeur pour la maîtrise des consommations d'énergie d'un territoire. Les collectivités, au titre de propriétaire d'un patrimoine de bâtiments publics, ont un rôle d'exemplarité à assumer sur ce volet.</p> <p>La rénovation des bâtiments tertiaires fait partie des objectifs que se fixe la stratégie 2020-2025 du PCAET. L'enjeu consiste également à faire état d'opérations de rénovation performantes et ambitieuses.</p> <p>La pépinière d'entreprises a été créée sur la commune de Longueil-Annel pour le compte de la Communauté de communes des Deux Vallées. Elle constitue un lieu d'accueil et d'accompagnement de jeunes entreprises (moins de 3 ans de création) du territoire avec un hébergement à tarifs préférentiels. Elle est composée de 7 ateliers et de 9 bureaux. La durée maximale d'hébergement est de 2 ans, renouvelable une fois en hôtel d'entreprises.</p> <p>L'Office de tourisme a été créé sur la commune de Chiry Ourscamp pour le compte de la communauté de communes des Deux Vallées en 2009 puis transféré à l'EPIC qui gère l'accueil touristique sur le territoire de 2 EPCI (les Deux Vallées et le Noyonnais).</p> <p>La rénovation de ces locaux apparaît comme une opportunité pour l'intercommunalité pour conforter la visibilité et l'attractivité des 2 sites. Elle permet en même temps d'afficher deux premières actions d'exemplarité sur son parc propre.</p> <p>Ce programme fait office d'action phare pour la Communauté de communes des Deux Vallées dans son programme 2020-2025.</p>

Le projet de rénovation énergétique de la pépinière par la Communauté de communes et de l'Office de tourisme est aussi à mettre en lien avec la fiche action 1.4 qui a pour objectif de structurer une filière locale de la rénovation énergétique du bâti.

Description synthétique du projet :

- **Pré-diagnostic des consommations énergétiques actuelles** du site
- **Lancement d'un marché public** pour la réalisation d'un **audit énergétique complet** des 2 sites
- Réalisation **des travaux de rénovation thermique** : avec cahier des charges intégrant des exigences sur les volets suivants (à mettre en lien avec la fiche action 1.4 sur la structuration d'une filière locale de la rénovation énergétique du bâti) :
 - Niveau de performance énergétique visé post-travaux
 - Utilisation de biomatériaux/bio-isolants
 - Intégration de panneaux photovoltaïques sur la toiture
 - Sensibilisation auprès des occupants en post-travaux (campagne d'affichage, kits de communication/formation)
 - Mise en place d'un dispositif de comptage et de suivi énergétique du bâtiment
- **Valorisation du bâtiment en post-travaux** auprès du grand public et des élus : affichage, articles dans les magazines des collectivités, visites de sites...

Le site de l'Office du tourisme est doté d'une pompe à chaleur et consomme 66 MWh par an pour son chauffage et les autres besoins en électricité.

Le site de la pépinière consomme actuellement 14 MWh par an d'énergie avec environ 50% d'énergie liée au chauffage des locaux et 50% liée à l'électricité spécifique. Les locaux sont chauffés à l'électricité.

A stade de pré-faisabilité, le site de la pépinière présente un potentiel intéressant pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture. Les paramètres de pré-faisabilité identifiés sont les suivants :

Surface de toiture mobilisable	Puissance PV installable	Production d'énergie annuelle	Coût d'investissement	Taux de rentabilité interne
258 m ²	36 kWc	37 MWh	41,04 k€	4,4%

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Pré-diagnostic des consommations énergétiques	Temps homme	Temps homme	Temps homme	SEZEO (à confirmer)
Lancement marché public et	Temps homme (élaboration)	Temps homme	Temps homme + 10 000 €	SEZEO (à confirmer)

audit énergétique complet	du cahier des charges et lancement marché)	+ coût de l'audit		
Travaux de rénovation du site				CEE Prêt GPI AmbRE AAP 2019-2020 ADEME/Région « Contrat de Développement des Energies Renouvelables »
Valorisation du bâtiment	Temps homme	Temps homme + frais communication	Temps homme + frais communication	
Aides financières mobilisables :				
<ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'Economie d'Energie - Prêt GPI AmbRE – Banque des Territoires (pour tous les projets de réhabilitation thermique des bâtiments des collectivités territoriales visant une cible de performance de 30 % d'économie d'énergie (Grand Plan d'Investissement) - SEZEO sur l'audit énergétique (à confirmer par la SEM en cours de création) - AAP 2019-2020 « Contrat de Développement des Energies Renouvelables » / COT EnR – Région/ADEME (pour la partie installation de panneaux photovoltaïques) 				
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Economies/gain énergétique :				
12 MWh/an économisés sur la base de travaux avec 30% d'économies d'énergie. Production de 37 MWh/an d'électricité d'origine renouvelable				
Indicateurs :				
<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergie réalisées : 12 MWh/an - Production d'électricité photovoltaïque : 37 MWh/an 				

Intitulé de l'action :
Engager les travaux de transfert du centre technique municipal de la rue du tour de ville à la Croix Saint-Claude
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
<p>OS 1 : ENCOURAGER LA RENOVATION DU BATI EXISTANT</p> <p>→ 10 000 logements (29% des logements) rénovés d'ici 2030</p> <p>→ 350 000 m² (39% de la surface chauffée) de locaux rénovés d'ici 2030</p>
Porteur de projet/MO :
Ville de NOYON
Partenariats envisagés :
SE 60 Pays de Sources et Vallées
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de réduction de ses consommations énergétiques sur le bâti.</p> <p>L'atteinte de ces objectifs repose notamment sur des travaux de rénovation énergétique dans le tertiaire.</p> <p>La rénovation du bâti existant est un levier majeur pour la maîtrise des consommations d'énergie d'un territoire. Les collectivités, au titre de propriétaire d'un patrimoine de bâtiments publics, ont un rôle d'exemplarité à assumer sur ce volet.</p> <p>La rénovation des bâtiments tertiaires fait partie des objectifs que se fixe la stratégie 2020-2025 du PCAET. L'enjeu consiste également à faire état d'opérations de rénovation performantes et ambitieuses.</p> <p>Il est de la responsabilité de la collectivité d'être exemplaire en matière de développement durable, mais aussi en termes d'économies d'énergies, car le coût de fonctionnement de ces locaux est supporté par les habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Bâtiment : Réhabiliter les bâtiments de la Croix Saint-Claude pour accueillir l'ensemble des services techniques de la ville de Noyon. ➔ Détruire les bâtiments de la rue du tour de ville très vétustes et énergivores et revendre le site en terrain à bâtir. <p>Réduire de 30% la consommation énergétique d'ici 2025 par rapport à 2019.</p> <p>La ferme de la Croix Saint-Claude est destinée à accueil pour l'ensemble des services techniques de la ville de Noyon. Pour cela il convient de rénover l'ensemble des bâtiments ce qui représentent une surface bâtie de 6000 m² environ.</p>

La rénovation de ces locaux apparaît comme une opportunité pour la ville de Noyon de conforter la visibilité et l'attractivité du site. Elle permet en même temps d'afficher une première action d'exemplarité sur son parc propre.

L'action fait office d'action phare pour la Ville de Noyon dans son programme 2020-2025.

Le projet de rénovation énergétique de la ferme de la Croix Saint-Claude est aussi à mettre en lien avec la fiche action 1.4 qui a pour objectif de structurer une filière locale de la rénovation énergétique du bâti.

Description synthétique du projet :

- **Pré-diagnostic des consommations énergétiques du site actuel rue du tour de ville** du site : à réaliser par le SE 60
- **Diagnostic de faisabilité de l'accueil des services techniques de la ville sur le site de la croix Saint-Claude.**
- Diagnostic énergétique en partenariat avec le SE 60
- Réalisation **des travaux de rénovation thermique** : avec cahier des charges intégrant des exigences sur les volets suivants (à mettre en lien avec la fiche action 1.4 sur la structuration d'une filière locale de la rénovation énergétique du bâti) :
 - Niveau de performance énergétique visé post-travaux
 - Utilisation de biomatériaux/bio-isolants
 - Intégration de panneaux photovoltaïques sur une partie des toitures en accord avec l'ABF.
 - Etude et création éventuelle d'un réseau de chaleur sur le site.
 - Mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales de toiture en lien avec la fiche 4.6, en vue d'arroser les espaces verts.
 - Sensibilisation auprès des occupants en post-travaux (campagne d'affichage, kits de communication/formation)
 - Mise en place d'un dispositif de comptage, de régulation et de suivi énergétique des bâtiments
- **Valorisation du bâtiment en post-travaux** auprès du grand public et des élus : affichage, articles dans les magazines des collectivités, visites de sites...

Le site rue du tour de ville consomme actuellement 147 459 KWh par an d'énergie, essentiellement liée au chauffage des locaux. Ces locaux sont chauffés à l'électricité et ne sont pas isolé (simple vitrage, très nombreux ponts thermiques. Quant à la ferme de la Croix Saint-Claude la consommation actuelle est de 22 600€ par an tous confondus (eau, électricité, gaz).

A stade de pré-faisabilité, le site de la ferme de la Croix Saint Claude présente un potentiel intéressant pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture. Les paramètres de pré-faisabilité identifiés sont les suivants :

Surface de toiture mobilisable	Puissance PV installable	Production PV annuelle	Taux de rentabilité interne
3 155 m ²	473 kWc	504 MWh/an	1,7%

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Pré-diagnostic des consommations énergétiques	Temps homme	Temps homme	Temps homme	SE 60
Audit énergétique complet en partenariat avec le SE 60	Temps homme (élaboration du cahier des charges et lancement marché)	Temps homme + coût de l'audit		SE 60
Travaux de rénovation du site				CEE AAP 2019-2020 ADEME/Région « Contrat de Développement des Energies Renouvelables »
Valorisation du bâtiment (Conseiller énergie PSV)	Temps homme	Temps homme + frais communication	Temps homme + frais communication	ADEME
Aides financières mobilisables :				
<ul style="list-style-type: none"> - SE60 pour la réalisation du diagnostic énergétique - Certificat d'Economie d'Energie - Prêt GPI AmbRE – Banque des Territoires (pour tous les projets de réhabilitation thermique des bâtiments des collectivités territoriales visant une cible de performance de 30 % d'économie d'énergie (Grand Plan d'Investissement)) - AAP 2019-2020 « Contrat de Développement des Energies Renouvelables » / COT EnR – Région/ADEME (pour la partie installation de panneaux photovoltaïques) 				
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Economies/gain énergétique :				
Une consommation actuelle de 300 kWhep/m ² /an sur le site rue de la tour de ville (hypothèse surface des locaux de 465 m ²) pour une consommation de 80 kWhep/m ² /an prévue (BBC rénovation) sur le site de la Croix Saint-Claude. Soit une division par 3 des besoins énergétiques.				

Une production de 504 MWh/an d'électricité d'origine renouvelable sur la base de l'exploitation du gisement maximal de surface installable.

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Production d'électricité photovoltaïque : 504 MWh/an

Consommation de chauffage pour le nouveau site : 80 kWh/m²/an

Autres indicateurs :

Dépense énergétique pour le site en euros

Plan Climat Air Energie Territorial du *Pays de Sources et Vallées*
Fiches-actions pour 2020-2025

Orientation Stratégique n°2
**ANIMER UN RESEAU D'ENTREPRISES
POUR PROMOUVOIR LES BONNES
PRATIQUES EN MATIERE D'EFFICACITE
ENERGETIQUE**

Intitulé de l'action :
Réalisation de diagnostics énergétiques auprès des TPE et PME du territoire
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 2 : ANIMER UN RESEAU D'ENTREPRISES POUR PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE → Industrie : réduire de 18% la consommation d'ici 2030
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) La CCI ADEME
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de réduction de ses consommations énergétiques (réduction de 20% des consommations par rapport à 2017).</p> <p>L'atteinte de ces objectifs repose notamment sur des travaux de rénovation énergétique dans le tertiaire (avec comme objectif 2030 la rénovation de 350 000 m² soit 39% de la surface chauffée dans le secteur tertiaire) et l'industrie (objectif de réduction de 18% la consommation d'ici 2030). La collaboration et l'implication des entreprises du territoire est pour cela indispensable.</p> <p>De nombreuses entreprises sondées au cours de l'élaboration du PCAET ont indiqué que les projets de rénovation et de réduction des consommations énergétiques n'étaient pas dans leurs priorités d'investissement et qu'elles manquaient de temps, de moyens mais aussi de compétences techniques internes pour pouvoir s'intéresser à ce type de projet.</p> <p>Les TPE et PME qui ont moins de 60 salariés sont particulièrement concernées car elles sont suffisamment grandes pour présenter du potentiel de réduction de leurs consommations énergétiques mais souvent trop petites pour être dotées de moyens humains et financiers</p> <p>Néanmoins, elles admettent qu'il pourrait être intéressant de se pencher sur la question pour générer des économies énergétiques et financières sur le long-terme, ce qui leur permettrait de libérer davantage de capacité d'investissement pour d'autres projets.</p> <p>Un soutien technique et un accompagnement de proximité s'avèrent indispensables pour les inciter à s'intéresser à l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments ou de leurs process industriels et les amener à prendre conscience de l'intérêt financier sur le long-terme.</p>
Description synthétique du projet :
Animation de réunions thématiques collectives
La CCI communiquera auprès des entreprises du territoire –notamment les industries- sur le « club énergie » qu'elle anime sur le département de l'Oise.



Dans le cadre de son partenariat avec le *Pays de Sources et Vallées*, la CCI organisera 3 réunions tous les 2 ans sur le territoire sur des thématiques en lien avec les besoins identifiés auprès des entreprises démarchées par la CCI.

Réalisation de diagnostics énergétiques et soutien à l'élaboration des projets des entreprises

La CCI démarchera les TPE et PME du territoire, notamment celles qui ont entre 20 et 60 salariés, pour leur proposer de réaliser un diagnostic énergétique.

Elle aura pour objectif la réalisation de 15 diagnostics énergétiques tous les 2 ans, soit 45 sur 2020-2025, ce qui correspond au nombre de TPE/PME ciblées prioritairement.

La CCI les accompagnera ensuite dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'actions. Elle leur apportera un conseil, les aidera à évaluer et prioriser les investissements à réaliser.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* pourra accompagner les entreprises dans la rédaction de leur demande de subvention.

La CCI assurera le suivi de la mise en œuvre des projets et pourra, au besoin, apporter un conseil ponctuel.

Elle communiquera auprès du *Pays de Sources et Vallées* sur les résultats des diagnostics réalisés, les actions fléchées et les actions effectivement réalisées, les gains énergétiques estimés...

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Coordination des actions, des réunions et suivi (PSV)	0,05 ETP	2 100€	12 600€	Région
Accompagnement au montage de dossier de subvention (PSV)	0,05 ETP	2 900€	17 400€	Région
Chargé de Développement économique CC2V	0,05 ETP	2100 €	12 600 €	
Prestation de la CCI	3 réunions et 15 diagnostics tous les 2 ans	23 000€	69 000€	

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
-------------------	----------------------	-----------	-----------------------	------------

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
--------	-------	-----------------------	----------------

Economies/gain énergétique :

15 GWh économisés au total sur la base d'une moyenne de 15% d'économies d'énergie des projets des 40 sites PME/TPE

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Nombre d'entreprises du territoire participant au « club énergie » de l'Oise : 5

Nombre d'entreprises locales participant aux réunions thématiques organisées sur le territoire : 100

Nombre d'entreprises diagnostiquées : 45

Nombre d'entreprises ayant effectivement conduit un projet de réduction des consommations énergétiques : 40

Gain énergétique : 10% à 20% de gains énergétiques par site en fonction de l'ampleur des travaux soit 15 GWh d'économies d'énergie sur la consommation du secteur industrie



Intitulé de l'action :
Accompagner l'émergence de projets de rénovation portés par des entreprises
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 2 : ANIMER UN RESEAU D'ENTREPRISES POUR PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE → Industrie : réduire de 18% la consommation d'ici 2030
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) CCI CERDD ADEME
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de réduction de ses consommations énergétiques (réduction de 20% des consommations par rapport à 2017).</p> <p>L'atteinte de ces objectifs repose notamment sur des travaux de rénovation énergétique dans le tertiaire (avec comme objectif 2030 la rénovation de 350 000 m² soit 39% de la surface chauffée dans le secteur tertiaire) et l'industrie (objectif de réduction de 18% la consommation d'ici 2030). La collaboration et l'implication des entreprises du territoire est pour cela indispensable.</p> <p>De nombreuses entreprises sondées au cours de l'élaboration du PCAET ont indiqué que les projets de rénovation et de réduction des consommations énergétiques n'étaient pas dans leurs priorités d'investissement et qu'elles manquaient de temps, de moyens mais aussi de compétences techniques internes pour pouvoir s'intéresser à ce type de projet.</p> <p>Néanmoins, elles admettent qu'il pourrait être intéressant de se pencher sur la question pour générer des économies énergétiques et financières sur le long-terme, ce qui leur permettrait de libérer davantage de capacité d'investissement pour d'autres projets.</p> <p>Un soutien technique et un accompagnement de proximité s'avèrent indispensables pour les inciter à s'intéresser à l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments ou de leurs process industriels et les amener à prendre conscience de l'intérêt financier sur le long-terme.</p>
Description synthétique du projet :
Le Pays de Sources et Vallées informera les entreprises du territoire.

Il démarchera les entreprises du territoire pour recenser leurs besoins, notamment celles où le diagnostic conduit dans le cadre du PCAET (cf fiche-action n°2.1) a permis d'identifier des potentiels en matière de réduction des consommations, production photovoltaïque, récupération de chaleur issue de process industriels...

Il apportera un conseil ponctuel aux entreprises qui le sollicitent et pourra accompagner celles qui le souhaitent dans l'élaboration de leur projet de rénovation énergétique ou de réduction de leurs consommations énergétiques.

Il sélectionnera les entreprises pouvant bénéficier du diagnostic et de l'accompagnement de la CCI dans le cadre de la convention de partenariat (cf fiche-action n°2.1) et pourra, si besoin, réaliser les diagnostics pour les entreprises ne rentrant pas dans le dispositif. Il les aidera à identifier les leviers les plus efficaces pour réduire leur consommation énergétique, à évaluer et prioriser les investissements et les orientera vers les interlocuteurs et les dispositifs de financement pertinents.

Il assurera une veille sur la réglementation, les appels à projets et les dispositifs de subvention et en informera les entreprises.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* apportera aux entreprises intéressées une aide au montage de dossiers de demande de subvention.

Le *Pays de Sources et Vallées* sera en charge de l'observatoire et du suivi des réalisations sur le territoire.

Pour cela, il recensera les projets réalisés par des entreprises (qu'il accompagne ou pas) et il valorisera les réalisations les plus exemplaires à travers des reportages, des articles dans les médias locaux, les outils de communication de la CCI, des visites à destination des entreprises...

Enfin, il facilitera la mise en relation entre les entreprises rencontrant des problématiques similaires ou bien où un même projet pourrait être dupliqué. Cela contribuera également à faire émerger des partenariats voire des projets communs entre les entreprises du territoire sur des thématiques environnementales.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Accompagnement des entreprises (PSV)	0,15 ETP	6 300€	37 800€	Région
Accompagnement au montage de dossier de subvention (PSV)	0,05 ETP	2 900€	17 400€	Région
Chargés de Développement économique CC2V	0.05 ETP	2100 €	12 600 €	
Frais de mission		500€	3 000€	

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Economies/gain énergétique :				
10 GWh économisés au total sur la base d'une moyenne de 20% d'économies d'énergie des projets des 20 sites industriels				
Indicateurs :				
Objectifs pour fin 2025 :				
Nombre d'entreprises accompagnées : 30				
Nombre d'entreprises diagnostiquées : 20				
Nombre d'entreprises ayant effectivement conduit un projet de réduction des consommations énergétiques : 20				
Gain énergétique : 10% à 30% de gains énergétiques par site en fonction de l'ampleur des travaux soit 10 GWh d'économies d'énergie sur la consommation du secteur industrie				

Plan Climat Air Energie Territorial du *Pays de Sources et Vallées*
Fiches-actions pour 2020-2025

Orientation Stratégique n°3
SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES
SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES

Intitulé de l'action :
Réalisation d'une étude d'intermodalité, de gouvernance en matière de mobilité et d'un Schéma directeur vélo
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 3 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES → Transports : Réduire de 30% la consommation d'ici 2030
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV) pour l'étude EPCI, CD60, communes,... pour les aménagements résultant de l'étude
Partenariats envisagés :
Office de tourisme du Noyonnais en Vallées de l'Oise Les 3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) Les centres sociaux du territoire Les collectivités du territoire Agglomération de la région de Compiègne Syndicat Mixte Des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), Oise Mobilité Le Département de l'Oise La Région Hauts-de-France Centre ressource en éco-mobilité (CREM)
Contexte et objectifs :
<p>Bien que rural, le territoire du <i>Pays de Sources et Vallées</i> est plus fortement impacté par les émissions carbone que la moyenne nationale (8,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant contre 5,3 t eCO₂ au niveau national). Le transport est le 1^{er} poste d'émissions avec 43% des émissions. Cela est notamment dû au fait que le territoire soit traversé par l'autoroute A1 et soit fortement concerné par l'automobile, en particulier sur des trajets domicile-travail sur des distances importantes.</p> <p>Le transport représente également le troisième secteur consommateur d'énergie sur le territoire du <i>Pays Source et Vallées</i> (20% de la consommation totale). Le transport routier représente 86% des consommations du secteur (410 GWh) et la quasi-totalité des consommations sont liées au trafic des véhicules particuliers (97%).</p> <p>Des solutions de transports alternatives à la voiture existent mais elles sont insuffisantes et parfois inadaptées. La concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PCAET a notamment permis d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un déficit d'image, de visibilité et de cohérence (notamment en termes d'horaires) de l'offre actuelle en transports en commun ;

- un manque de visibilité et même parfois de pertinence quant à l'emplacement des aires de covoiturage actuelles ;
- un manque d'infrastructures pour favoriser le développement de la mobilité douce sur le territoire.

Les atouts du territoire sont apparus comme étant insuffisamment exploités :

- l'aire d'autoroute de Ressons-sur-Matz présente un fort potentiel pour développer le covoiturage qui est déjà pratiqué de manière officieuse ;
- la Transport à la demande fonctionne bien sur le Pays des Sources grâce à un partenariat efficace avec un centre social qui communique sur le dispositif et facilite les démarches ;
- la gare de Noyon présente le potentiel de devenir une plateforme multimodale avec une bonne articulation train-bus et des dessertes et parkings sécurisés pour les vélos ;
- une même réflexion peut être conduite autour du réaménagement de la gare de Compiègne et les dessertes vers les communes situées au sud du *Pays de Sources et Vallées* ;
- l'Eurovélo 3 ou « Trans'Oise » pourrait être la colonne vertébrale de la mobilité douce sur toute la partie est du territoire pour les trajets domicile-travail, les loisirs et le cyclotourisme à condition qu'elle ne présente plus de problèmes de discontinuité. L'aménagement futur du Canal Seine Nord Europe et le devenir du canal latéral à l'Oise doivent être source d'opportunités pour repenser la voie verte ;
- la plateforme multimodale *Oise mobilité* présente des atouts mais elle est insuffisamment connue et alimentée en offres de covoiturage pour être réellement attractive.

Avant d'envisager des aménagements, le *Pays de Sources et Vallées* et les 3 EPCI qu'il rassemble ont besoin d'acquiescer davantage de connaissance sur l'offre et les besoins en mobilité sur l'ensemble du territoire (aucune étude globale n'ayant été menée jusqu'alors sur le sujet) mais aussi vers les territoires voisins, la majorité des déplacements domicile-travail étant réalisés sur l'agglomération compiénoise.

Cette dernière travaille déjà depuis plusieurs années sur les questions de mobilité : il faudra donc veiller à assurer la cohérence et la complémentarité des aménagements qui pourront être proposées sur le territoire du *Pays de Sources et Vallées*.

De plus, avec la perspective de l'entrée en vigueur de la loi d'orientation des mobilités (LOM), les 3 EPCI du territoire vont devoir se prononcer sur la prise éventuelle de la compétence mobilité. Elles souhaitent pour cela acquiescer une meilleure connaissance de l'organisation des transports sur leur territoire, des compétences de chacun, des conditions de la prise de compétence mobilité, puis pouvoir étudier divers scénarii de gouvernance afin de disposer d'une meilleure visibilité et d'une aide à la décision.

Description synthétique du projet :

Réalisation d'un schéma organisationnel et de gouvernance en matière de mobilité, d'une étude multimodale et d'un schéma directeur vélo

Le *Pays de Sources et Vallées* assurera la coordination d'une étude qui s'étendra sur 2020-2021 et qui comportera 3 volets : le 1^{er} portera sur une étude multimodale, le 2^e sur l'organisation des transports et la gouvernance en matière de mobilité et le 3^e consistera en l'élaboration d'un schéma directeur vélo.

La 1^{ère} étape de l'étude consistera à dresser un état des lieux de l'offre actuelle en matière de mobilité (tous modes de transport confondus) incluant une analyse des flux et un recensement des besoins. Ce

diagnostic sera suivi de propositions d'amélioration et de développement de l'offre en mobilité. Ces propositions devront veiller à la pertinence des aménagements proposés au regard des besoins identifiés et à avoir une approche multimodale pour assurer la complémentarité des modes de transport.

La 2^e étape de l'étude portera sur l'organisation des transports et la gouvernance en matière de mobilité avec la perspective de l'entrée en vigueur de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et de l'éventuelle prise de compétence Mobilité par les EPCI en 2020 afin d'apporter un éclairage et une aide à la décision pour les 3 EPCI.

Ces travaux devront également porter sur l'articulation entre les structures organisatrices des transports actuelles, leur offre de transport et leurs outils de communication et de promotion de cette offre. Une réflexion sera menée avec la SNCF, la Région, le Département, les collectivités, *Oise mobilité* et les sociétés de transport de personnes intervenant sur le territoire afin d'améliorer l'offre de transports en commun, d'assurer la complémentarité des modes de transport (trajets, points multimodaux et articulation des horaires, notamment les « rabattements pendulaires » vers les gares) et d'adapter l'offre aux actifs (horaires, trajets, communication...). La création de nouvelles lignes de bus destinées notamment aux actifs et aux étudiants sera également à l'étude.

La 3^e étape de l'étude consistera à élaborer un schéma directeur vélo qui devra s'inscrire dans la continuité du schéma directeur de l'agglomération de la région de Compiègne et exploiter le potentiel offert par la voie verte (la *Trans'Oise* ou l'*Eurovélo n°3*) qui traverse le territoire et relie Noyon à Compiègne et qui pourrait permettre de relier les communes limitrophes aux pôles d'activité et de consommation (Noyon, Passel, Ribécourt, Thourotte, Compiègne...). Au-delà des besoins utilitaires, le schéma proposé devra également prendre en compte les besoins touristiques afin de développer le tourisme vert/itinérant sur le territoire et avec les territoires voisins.

Une campagne de sensibilisation sera conduite en parallèle auprès des élus et des services d'aménagement du territoire afin de recenser les initiatives communales et les (pistes de) projets, mais aussi sensibiliser aux solutions de mobilité alternatives et aux aménagements requis pour développer ces solutions, de manière à ce qu'ils en tiennent compte dans leurs futurs projets d'aménagement urbains et pouvoir identifier les futurs maîtres d'ouvrage.

Cette étude devra déboucher sur la définition et l'adoption d'un schéma de gouvernance, d'un plan de mobilité multimodal, et d'un schéma directeur vélo avec des programmes d'actions opérationnels sur 2021-2023, 2024-2026, et 2027-2030.

Sensibilisation des élus pour susciter l'émergence de projets

Les résultats de l'étude seront présentés aux collectivités du territoire afin de sensibiliser les élus et faire émerger des projets.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* recensera par ailleurs les pistes de projets portés par les EPCI, les communes, l'Office de tourisme du territoire mais aussi des territoires voisins pour alimenter puis enrichir le plan d'actions, veiller à la cohérence et la complémentarité des actions proposées et faire émerger des actions partenariales.

Elle facilitera pour cela la mise en relation des acteurs du territoire et des territoires voisins.

Mise en œuvre du plan d'actions

L'étude permettra de flécher, chiffrer et prioriser les actions à conduire sur le court (2021-2023), le moyen (2024-2026), et le long terme (2027-2030).

La faisabilité technique et financière des actions proposées sera vérifiée auprès des potentiels maîtres d'ouvrage afin de s'assurer du caractère opérationnel du plan d'action et de l'adhésion des futurs maîtres d'ouvrage.

Divers maîtres d'ouvrages (EPCI, communes, Département, SNCF...) seront en charge de la mise en œuvre des actions fléchées. Ils seront identifiés et sondés lors de l'élaboration et de la validation du plan d'actions.

Ces maîtres d'ouvrages conduiront les aménagements des infrastructures nécessaires au développement de la mobilité sur le territoire.

Ces aménagements pourront notamment être des aires de covoiturage (réaménagements, création de nouvelles aires, signalétique de valorisation...), la mise en place de nouveaux trajets et arrêts de bus/TAD, ou encore le réaménagement des gares.

Les aménagements de pistes cyclables devront permettre d'assurer la continuité de l'*Eurovélo 3* jusqu'à Compiègne et de créer des dessertes vers cette « colonne vertébrale » depuis les communes des alentours afin que leurs habitants puissent la rejoindre facilement pour leurs déplacements vers Noyon, Ribécourt, Thourotte ou encore Compiègne, que ce soit pour aller sur leur lieu de travail (accès et stationnement sur les ZAC et ZI), faire des courses, ou pour leurs loisirs. Le balisage de ces pistes leur permettra de visualiser facilement le réseau cyclable et les temps de parcours. Des services autour de ces pistes cyclables (parkings sécurisés, points d'information et de réparation, service de location de vélo à assistance électrique...) seront élaborés en parallèle.

La mise en œuvre du plan d'actions comprendra une campagne de sensibilisation et de communication auprès des habitants, des entreprises et des scolaires afin de faire connaître la nouvelle offre de solutions d'éco-mobilité suite aux aménagements réalisés et aux services créés.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Etude sur la mobilité, la gouvernance et le Schéma directeur vélo		100 000€	sur 2020-2021	ADEME (50%) Région Hauts-de-France (20%)
Coordination de l'étude (Coordinatrice PSV)	0,1 ETP	5 800€	34 800€	Région Hauts-de-France
Frais de communication/actions de sensibilisation (PSV)			10 000€	ADEME ALVEOLE
Aménagements mobilité/multimodaux		Selon résultats étude		ADEME FEADER
Aménagements de pistes cyclables		Selon résultats étude		ADEME Région Hauts-de-France ALVEOLE (parkings)

Aides financières mobilisables :				
ADEME :				
- Études « générales » 70% max.				
- Appel à Projets « Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » : soutien financier d'un montant maximal de 100 000€, dans la limite d'un soutien à hauteur maximale de 50% des coûts éligibles.				
- Communication, formation, animation : 70% max.				
Région : 50% max. dans le cadre de la PRADET				
ALVEOLE :				
-100% max. des actions de sensibilisation à l'éco-mobilité				
- 60% des frais de création de parkings vélos sécurisés				
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Economies/gain énergétique :				
Très variable selon les aménagements réalisés				
Indicateurs :				
Objectifs pour fin 2025 :				
Nombre d'acteurs associés à l'élaboration de l'étude mobilité : 30				
Nombre d'acteurs et d'usagers sondés dans le cadre de l'étude : 200				
Nombre de réalisations découlant de l'étude : 10				
Nombre d'habitants informés sur les solutions de mobilité alternatives : 78 262 (100%)				
Nombre d'habitants sensibilisés aux solutions de mobilité alternatives : 8 000 (10% de la population du territoire)				

Intitulé de l'action :
Accompagnement à la réalisation de plans de mobilité (PDM) auprès des entreprises, des communes et des établissements scolaires
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 3 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES → Transports : Réduire de 30% la consommation d'ici 2030
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV) pour l'étude EPCI, CD60, communes,... pour les aménagements résultant de l'étude
Partenariats envisagés :
Office de tourisme du Noyonnais en Vallées de l'Oise Les 3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) Les centres sociaux du territoire Les collectivités du territoire Agglomération de la région de Compiègne Syndicat Mixte Des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), Oise Mobilité Le Département de l'Oise La Région Hauts-de-France Centre ressource en éco-mobilité (CREM)
Contexte et objectifs :
<p>Bien que rural, le territoire du <i>Pays de Sources et Vallées</i> est plus fortement impacté par les émissions carbone que la moyenne nationale (8,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant contre 5,3 tCO₂e au niveau national). Le transport est le 1^{er} poste d'émissions avec 43% des émissions. Cela est notamment dû au fait que le territoire soit traversé par l'autoroute A1 et soit fortement concerné par l'auto-solisme, en particulier sur des trajets domicile-travail sur des distances importantes.</p> <p>Le transport représente également le troisième secteur consommateur d'énergie sur le territoire du <i>Pays Source et Vallées</i> (20% de la consommation totale). Le transport routier représente 86% des consommations du secteur (410 GWh) et la quasi-totalité des consommations sont liées au trafic des véhicules particuliers (97%).</p> <p>Des solutions de transports alternatives à la voiture existent mais elles sont insuffisantes et parfois inadaptées. La concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PCAET a notamment permis d'identifier un manque d'appropriation du sujet par les élus qui, en tant qu'élus de communes rurales très dépendantes de la voiture, ne se sentent que peu (voire pas) concernés par la mobilité douce et ne voient pas quelles actions ils pourraient mettre en place.</p>

Description synthétique du projet :

Sensibilisation des élus pour susciter un intérêt pour les questions de mobilité et l'émergence de projets

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* sensibilisera les élus et les techniciens des collectivités en charge des aménagements urbains à la mobilité et aux solutions pouvant être développées à l'échelle d'une commune, d'un établissement scolaire, d'une zone d'activité...

Elle organisera avec le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO) des visites de communes, d'établissements scolaires et de ZAC ayant mis en place des aménagements et des plans de mobilité à destination des élus et des techniciens.

Sensibilisation des habitants et des actifs

Le *Pays de Sources et Vallées* et les 3 EPCI communiqueront sur la plateforme « Oise mobilité » et la centrale de mobilité régionale « Pass Pass » auprès des entreprises et des habitants du territoire afin de les faire connaître et d'augmenter leur utilisation.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* organisera avec les EPCI un *défi mobilité* pour faire connaître l'offre en mobilité du territoire et inciter les habitants à tester les solutions de mobilité de manière ludique, par exemple sous forme de rallye à ne parcourir qu'en solutions de transport alternatives à la voiture avec des épreuves à chaque étape du parcours.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* soutiendra les actions de sensibilisation à l'initiative des entreprises du territoire et pourra contribuer si besoin à l'animation de leur plan de mobilité (PDM) déjà en place.

Pour les entreprises n'ayant pas de PDM, elle organisera avec le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO) des réunions d'information en entreprise sous forme de « petit déjeuner de la mobilité » pour faire connaître l'offre de mobilité et les plateformes pré-citées, mais aussi pour faire témoigner des employés « modèles » et promouvoir le covoiturage et mettre en relation les salariés faisant les mêmes trajets.

Elaboration, mise en œuvre et évaluation de plans de mobilité (PDM)

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* et le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO) accompagneront les entreprises, les communes et les établissements scolaires volontaires dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leur plan de mobilité (PDM).

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* aidera les entreprises, les communes et les établissements scolaires à solliciter des aides pour co-financer leurs actions.

Des initiatives et animations locales seront mises en place avec les communes volontaires pour inciter leurs habitants à se déplacer autrement pour leurs trajets quotidiens : acheminements piéton/vélo sécurisés, mise en place d'un « pédibus », organisation d'un challenge de la mobilité à l'école...

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables



Coordination des actions (Coordinatrice PSV)	0,1 ETP	5 800€	34 800€	Région Haut-de-France
Frais de communication/actions de sensibilisation (PSV)	1	1 000€	6 000€	ADEME (communication, formation, animation : 70% max.) ALVEOLE (100% max. des actions de sensibilisation à l'écomobilité)
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Economies/gain énergétique :				
Variable selon les aménagements et/ou actions réalisés (mise en place de l'indemnité kilométrique vélo, nouvelle desserte en transport en commun, réduction des places de parking pour l'autosolisme...)				
Indicateurs :				
Objectifs pour fin 2025 :				
Nombre de collectivités sensibilisées : 50				
Nombre d'écoles sensibilisées : 20				
Nombre d'entreprises sensibilisées : 30				
Nombre d'élaborations de PDM accompagnés : 10				
Nombre de PDM réalisés/mis en œuvre : 6				

Intitulé de l'action :
Soutien à la création de commerces de proximité (CC2V)
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 3 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES → Transports : Réduire de 30% la consommation d'ici 2030
Porteur de projet/MO :
Les 3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) pour l'animation et l'accompagnement des projets de création de commerces Pays de Sources et Vallées (PSV) pour l'animation et l'accompagnement des projets LEADER
Partenariats envisagés :
Les associations de commerçants du territoire Office de tourisme du Noyonnais en vallées de l'Oise La CCI de l'Oise Initiative Oise Est La Région Hauts-de-France
Contexte et objectifs :
Bien que rural, le territoire du <i>Pays de Sources et Vallées</i> est plus fortement impacté par les émissions carbonees que la moyenne nationale (8,4 tonnes équivalent CO ₂ par habitant contre 5,3 tCO ₂ e au niveau national). Le transport est le 1 ^{er} poste d'émissions avec 43% des émissions. Cela est notamment dû au fait que le territoire soit traversé par l'autoroute A1 et soit fortement concerné par l'auto-solisme, en particulier sur des trajets domicile-travail sur des distances importantes. Le transport représente également le troisième secteur consommateur d'énergie sur le territoire du <i>Pays Source et Vallées</i> (20% de la consommation totale). Le transport routier représente 86% des consommations du secteur (410 GWh) et la quasi-totalité des consommations sont liées au trafic des véhicules particuliers (97%). Un des moyens de limiter les déplacements consiste à relocaliser la consommation en soutenant le maintien et la création de commerces de proximité ou ambulants, en encourageant l'approvisionnement local et en sensibilisant les habitants à consommer de manière plus responsable.
Description synthétique du projet :
Soutien technique et financier des projets de création/développement de commerces de proximité Dans le cadre du dispositif <i>Initiative Oise Est</i> , les 3 EPCI accompagnent les porteurs de projets de création ou de reprise de commerces de proximité (business plan, prévisionnel, obtention de prêt

d'honneur à taux 0%, mise en relation avec réseaux de partenaires et acteurs économiques du territoire, suivi)

Chaque année, l'ensemble des entreprises et commerces accompagnés sont mis à l'honneur lors d'une cérémonie organisée par la CC2V. Ils bénéficient également d'un article dans le magazine « Nos Deux Vallées » afin de mieux les faire connaître sur le territoire.

Le *Pays de Sources et Vallées* soutient également financièrement la création ou le développement de commerces de proximité, les commerces ambulants ou encore la mise en place de tournées dans le cadre du programme européen LEADER. L'équipe du Pays accompagne également les porteurs de projets pour l'élaboration de leur demande de subvention auprès de la Région.

Favoriser l'approvisionnement local pour limiter les déplacements

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* organisera tous les 2 ans un forum de mise en relation des agriculteurs avec les restaurateurs sous forme de « job dating » et elle réactualisera et diffusera sa carte des producteurs locaux auprès des commerces de bouche (restaurants, boucheries, fromageries, épicerie...) du territoire et du Pays Compiègnais.

Elle créera une charte d'engagement et un label pour valoriser les commerces de bouche qui s'approvisionnent localement de manière régulière. Elle définira avec les commerces intéressés les critères (nombre de produits locaux différents, volumes, fréquence d'approvisionnement, type et fréquence des contrôles...) qui permettront d'obtenir le label ainsi que le contenu de la Charte, puis proposera aux commerces du territoire de signer cette charte et de s'engager sur une année à s'approvisionner régulièrement en produits locaux.

Ce label sera apposé à la vitrine à l'entrée du commerce, dans les menus des restaurants, au-dessus des étales... et la liste des commerces labellisés figurera sur les brochures et le site Internet de l'Office de tourisme et sur le site www.saveursdenosvallées60.fr géré par le *Pays de Sources et Vallées*. Des reportages seront réalisés régulièrement pour mettre en avant ces commerces.

L'objectif est de faire de ce label un avantage concurrentiel pour les commerces/restaurants et d'inciter ainsi de plus en plus de commerces à s'investir à leur tour dans cette démarche.

Sensibilisation des consommateurs pour favoriser des achats plus responsables

Dès 2020, le *Pays de Sources et Vallées* mènera en partenariat avec les 3 EPCI des actions de valorisation et de soutien au commerce de proximité : il mettra en relation les associations de commerçants du territoire et élaborera et diffusera avec elles un répertoire des commerces de proximité qui sera diffusé dans tous les foyers du territoire et une campagne de sensibilisation auprès des habitants et des élus locaux.

Le *Pays de Sources et Vallées* étudiera la faisabilité d'une carte de fidélité commune aux commerces volontaires afin de mettre en commun et élargir leur clientèle, d'assurer leur visibilité sur Internet et les réseaux sociaux, et de les outiller pour fidéliser la clientèle (carte de fidélité, bons d'achats, offres promotionnelles...).

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables

Accompagnement des projets de création de commerces (CC2V)	0.3 ETP	12 800 €	76 800 €	
Subvention accordée à Initiative Oise Est par la CC2V	1	18 500 €	111 000 €	
Coordination des actions commerces (Coordinatrice PSV)	0,1 ETP	5 800€	34 800€	Région Hauts-de-France
Accompagnement des projets LEADER (Animatrice LEADER PSV)	0,05 ETP	2 100€	6 240€ sur 2020-2022	LEADER
Frais de communication/actions de sensibilisation (PSV)			12 800€	LEADER
Co-financement de projets de création/développement de commerces				Initiative Oise Est LEADER : 85 080 € Région

Aides financières mobilisables :

LEADER – AXE 1 SOUTENIR LES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE

Dépenses éligibles :

Diagnosics, études, études préalables aux projets, conseils, frais de communication, de promotion et sensibilisation, y compris utilisation des TIC, frais liés à l'organisation de colloques, de forums, de rencontres thématiques, de mise en réseau et démarche de promotion commerciale collective, frais de déplacements incluant les coûts liés aux participants et intervenants, Investissements en matériel et équipements nécessaires à l'activité, travaux de création (construction nouvelle), rénovation de locaux existants, extension de biens immobiliers

Taux maximum d'aide publique 80%, taux de cofinancement du FEADER : 80%

Enveloppe restante : 85 080 €

REGION DES HAUTS-DE-FRANCE :

Amélioration de l'accueil Public

Bénéficiaires éligibles :

Commerçants disposant d'un point de vente fixe, entreprise de moins de 10 salariés ayant un CA < 1M€.

Dépenses éligibles :

- Travaux d'aménagement intérieur lié à l'espace de vente directe aux clients
- travaux de second œuvre (murs, sols, plafonds, isolation thermique et acoustique)

- éclairage, miroiterie, menuiserie

Modalités de subventionnement :

Entre 1000 et 6000 € HT (20% des investissements obligatoirement compris entre minimum 5000 et maximum 30 000 € HT)

Soutien régional à l'artisanat-commerce

Bénéficiaires éligibles :

Commerçants dont l'activité nécessite l'usage d'un véhicule aménagé pour exercer un service de proximité, entreprise de moins de 10 salariés ayant un CA < 1M.

Dépenses éligibles :

- achat d'un véhicule neuf de tournée ou constituant le point de vente ambulant justifiant un aménagement au moins égal à 5000 euros
- transformation d'un véhicule de l'entreprise justifiant un aménagement d'au moins 5000 €

Modalités de subventionnement : entre 1000 et 20 000 € HT (20% des investissements justifiant d'un minimum de 5000 €).

Maintien du dernier commerce de proximité

Les bénéficiaires éligibles :

Ce dispositif vise exclusivement :

- l'ensemble des communes des Hauts de France concernées par la problématique du dernier commerce
- Les EPCI, leurs groupements et leurs maîtrises d'ouvrage déléguées

Opérations éligibles :

Les projets éligibles sont les opérations bâtimentaires contribuant au maintien, la création, la modernisation, l'adaptation, et le soutien du dernier commerce de proximité.

Modalités de subventionnement :

Autofinancement minimal exigé des opérations : 20 %.

Montant maximum de financement : 50 % de la dépense éligible

Montant maximum de la subvention : 150 000 € / opération.

Seuls les projets dont l'assiette subventionnable est supérieure ou égale à 20 000 € pourront faire l'objet d'un soutien régional.

Economies/gain énergétique :

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Nombre de projets de commerces accompagnés : 30

Nombre de projets commerces soutenus par le programme LEADER : 3

Nombre de commerces sensibilisés : 1 000

Nombre de foyers sensibilisés : 34 500

Nombre d'élus sensibilisés : 106

Nombre de commerces de bouches labellisés : 15

Nombre d'actions de communication/sensibilisation : 3

Nombre de réunions à destination des commerces : 6



Intitulé de l'action :
Soutien à la création de commerces de proximité (CCPN)
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 3 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES → Transports : Réduire de 30% la consommation d'ici 2030
Porteur de projet/MO :
Les 3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) pour l'animation et l'accompagnement des projets de création de commerces Pays de Sources et Vallées (PSV) pour l'animation et l'accompagnement des projets LEADER
Partenariats envisagés :
Les associations de commerçants du territoire Office de tourisme du Noyonnais en vallées de l'Oise La CCI de l'Oise Initiative Oise Est La Région Hauts-de-France
Contexte et objectifs :
Bien que rural, le territoire du <i>Pays de Sources et Vallées</i> est plus fortement impacté par les émissions carbonees que la moyenne nationale (8,4 tonnes équivalent CO2 par habitant contre 5,3 tCO2e au niveau national). Le transport est le 1 ^{er} poste d'émissions avec 43% des émissions. Cela est notamment dû au fait que le territoire soit traversé par l'autoroute A1 et soit fortement concerné par l'auto-solisme, en particulier sur des trajets domicile-travail sur des distances importantes. Le transport représente également le troisième secteur consommateur d'énergie sur le territoire du <i>Pays Source et Vallées</i> (20% de la consommation totale). Le transport routier représente 86% des consommations du secteur (410 GWh) et la quasi-totalité des consommations sont liées au trafic des véhicules particuliers (97%). Un des moyens de limiter les déplacements consiste à relocaliser la consommation en soutenant le maintien et la création de commerces de proximité ou ambulants, en encourageant l'approvisionnement local et en sensibilisant les habitants à consommer de manière plus responsable.
Description synthétique du projet :
Soutien technique et financier des projets de création/développement de commerces de proximité Dans le cadre du dispositif <i>Initiative Oise Est</i> , les 3 EPCI accompagnent les porteurs de projets de création de commerces de proximité (business plan, prévisionnel, obtention de prêt, mise en relation avec réseaux de partenaires et acteurs économiques du territoire).



Le *Pays de Sources et Vallées* soutient également financièrement la création ou le développement de commerces de proximité, les commerces ambulants ou encore la mise en place de tournées dans le cadre du programme européen LEADER. L'équipe du Pays accompagne également les porteurs de projets pour l'élaboration de leur demande de subvention auprès de la Région.

Favoriser l'approvisionnement local pour limiter les déplacements

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* organisera tous les 2 ans un forum de mise en relation des agriculteurs avec les restaurateurs sous forme de « job dating » et elle réactualisera et diffusera sa carte des producteurs locaux auprès des commerces de bouche (restaurants, boucheries, fromageries, épicerie...) du territoire et du Pays Compiègnais.

Elle créera une charte d'engagement et un label pour valoriser les commerces de bouche qui s'approvisionnent localement de manière régulière. Elle définira avec les commerces intéressés les critères (nombre de produits locaux différents, volumes, fréquence d'approvisionnement, type et fréquence des contrôles...) qui permettront d'obtenir le label ainsi que le contenu de la Charte, puis proposera aux commerces du territoire de signer cette charte et de s'engager sur une année à s'approvisionner régulièrement en produits locaux.

Ce label sera apposé à la vitrine à l'entrée du commerce, dans les menus des restaurants, au-dessus des étales... et la liste des commerces labellisés figurera sur les brochures et le site Internet de l'Office de tourisme et sur le site www.saveursdenosvallees60.fr géré par le *Pays de Sources et Vallées*. Des reportages seront réalisés régulièrement pour mettre en avant ces commerces.

L'objectif est de faire de ce label un avantage concurrentiel pour les commerces/restaurants et d'inciter ainsi de plus en plus de commerces à s'investir à leur tour dans cette démarche.

Sensibilisation des consommateurs pour favoriser des achats plus responsables

Dès 2020, le *Pays de Sources et Vallées* mènera en partenariat avec les 3 EPCI des actions de valorisation et de soutien au commerce de proximité : il mettra en relation les associations de commerçants du territoire et élaborera et diffusera avec elles un répertoire des commerces de proximité qui sera diffusé dans tous les foyers du territoire et une campagne de sensibilisation auprès des habitants et des élus locaux.

Le *Pays de Sources et Vallées* étudiera la faisabilité d'une carte de fidélité commune aux commerces volontaires afin de mettre en commun et élargir leur clientèle, d'assurer leur visibilité sur Internet et les réseaux sociaux, et de les outiller pour fidéliser la clientèle (carte de fidélité, bons d'achats, offres promotionnelles...).

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/ unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Accompagnement des projets de création de commerces (CCPN)	0,3 ETP			
Coordination des actions commerces (Coordinatrice PSV)	0,1 ETP			Région Hauts-de-France

Accompagnement des projets LEADER (Animatrice LEADER PSV)	0,05 ETP	2 100€	6 240€ sur 2020-2022	LEADER
Frais de communication/actions de sensibilisation (PSV)			12 800€	LEADER
Co-financement de projets de création/développement de commerces				Initiative Oise Est LEADER : 85 080 € Région

Aides financières mobilisables :

LEADER – AXE 1 SOUTENIR LES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE

Dépenses éligibles :

Diagnostiques, études, études préalables aux projets, conseils, frais de communication, de promotion et sensibilisation, y compris utilisation des TIC, frais liés à l'organisation de colloques, de forums, de rencontres thématiques, de mise en réseau et démarche de promotion commerciale collective, frais de déplacements incluant les coûts liés aux participants et intervenants, Investissements en matériel et équipements nécessaires à l'activité, travaux de création (construction nouvelle), rénovation de locaux existants, extension de biens immobiliers

Taux maximum d'aide publique 80%, taux de cofinancement du FEADER : 80%

Enveloppe restante : 85 080 €

REGION DES HAUTS-DE-FRANCE :

Amélioration de l'accueil Public

Bénéficiaires éligibles :

Commerçants disposant d'un point de vente fixe, entreprise de moins de 10 salariés ayant un CA < 1M€.

Dépenses éligibles :

- Travaux d'aménagement intérieur lié à l'espace de vente directe aux clients
- travaux de second œuvre (murs, sols, plafonds, isolation thermique et acoustique)
- éclairage, miroiterie, menuiserie

Modalités de subventionnement :

Entre 1000 et 6000 € HT (20% des investissements obligatoirement compris entre minimum 5000 et maximum 30 000 € HT)

Soutien régional à l'artisanat-commerce

Bénéficiaires éligibles :

Commerçants dont l'activité nécessite l'usage d'un véhicule aménagé pour exercer un service de proximité, entreprise de moins de 10 salariés ayant un CA < 1M.

Dépenses éligibles :

- achat d'un véhicule neuf de tournée ou constituant le point de vente ambulancier justifiant un aménagement au moins égal à 5000 euros
- transformation d'un véhicule appartenant à l'entreprise justifiant un aménagement d'au moins 5000 euros

Modalités de subventionnement :

entre 1000 et 20 000 € HT (20% des investissements justifiant d'un minimum de 5000 €).

Maintien du dernier commerce de proximité

Les bénéficiaires éligibles :

Ce dispositif vise exclusivement :

- l'ensemble des communes des Hauts de France concernées par la problématique du dernier commerce
- Les EPCI, leurs groupements et leurs maîtrises d'ouvrage déléguées

Opérations éligibles :

Les projets éligibles sont les opérations bâtementaires contribuant au maintien, la création, la modernisation, l'adaptation, et le soutien du dernier commerce de proximité.

Modalités de subventionnement :

Autofinancement minimal exigé des opérations : 20 %.

Montant maximum de financement : 50 % de la dépense éligible

Montant maximum de la subvention : 150 000 €/ opération.

Seuls les projets dont l'assiette subventionnable est supérieure ou égale à 20 000 € pourront faire l'objet d'un soutien régional.

Economies/gain énergétique :

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Nombre de projets de commerces accompagnés : 15

Nombre de projets commerces soutenus par le programme LEADER : 3

Nombre de commerces sensibilisés : 1 000

Nombre de foyers sensibilisés : 34 500

Nombre d'élus sensibilisés : 106

Nombre de commerces de bouches labellisés : 15

Nombre d'actions de communication/sensibilisation : 3

Nombre de réunions à destination des commerces : 6

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Sources et Vallées

Fiche-action n°3.3 du plan d'actions 2020-2025

Intitulé de l'action :
Soutien à la création de commerces de proximité (CCPS)
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 3 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES → Transports : Réduire de 30% la consommation d'ici 2030
Porteur de projet/MO :
Les 3 EPCI (CC2V, CCPN, CCPS) pour l'animation et l'accompagnement des projets de création de commerces Pays de Sources et Vallées (PSV) pour l'animation et l'accompagnement des projets LEADER
Partenariats envisagés :
Les associations de commerçants du territoire Office de tourisme du Noyonnais en vallées de l'Oise La CCI de l'Oise Initiative Oise Est La Région Hauts-de-France
Contexte et objectifs :
Bien que rural, le territoire du <i>Pays de Sources et Vallées</i> est plus fortement impacté par les émissions carbonees que la moyenne nationale (8,4 tonnes équivalent CO ₂ par habitant contre 5,3 tCO ₂ e au niveau national). Le transport est le 1 ^{er} poste d'émissions avec 43% des émissions. Cela est notamment dû au fait que le territoire soit traversé par l'autoroute A1 et soit fortement concerné par l'auto-solisme, en particulier sur des trajets domicile-travail sur des distances importantes. Le transport représente également le troisième secteur consommateur d'énergie sur le territoire du <i>Pays Source et Vallées</i> (20% de la consommation totale). Le transport routier représente 86% des consommations du secteur (410 GWh) et la quasi-totalité des consommations sont liées au trafic des véhicules particuliers (97%). Un des moyens de limiter les déplacements consiste à relocaliser la consommation en soutenant le maintien et la création de commerces de proximité ou ambulants, en encourageant l'approvisionnement local et en sensibilisant les habitants à consommer de manière plus responsable.
Description synthétique du projet :
Soutien technique et financier des projets de création/développement de commerces de proximité



Dans le cadre du dispositif *Initiative Oise Est*, les 3 EPCI accompagnent les porteurs de projets de création ou de reprise de commerces de proximité (business plan, prévisionnel, obtention de prêt d'honneur à taux 0%, mise en relation avec réseaux de partenaires et acteurs économiques du territoire, suivi)

Les entreprises et commerces accompagnés sont présentés dans la rubrique « Portraits d'entreprises » du magazine intercommunal « Au Pays des Sources » qui paraît tous les trimestres.

Le *Pays de Sources et Vallées* soutient également financièrement la création ou le développement de commerces de proximité, les commerces ambulants ou encore la mise en place de tournées dans le cadre du programme européen LEADER. L'équipe du Pays accompagne également les porteurs de projets pour l'élaboration de leur demande de subvention auprès de la Région.

Favoriser l'approvisionnement local pour limiter les déplacements

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* organisera tous les 2 ans un forum de mise en relation des agriculteurs avec les restaurateurs sous forme de « job dating » et elle réactualisera et diffusera sa carte des producteurs locaux auprès des commerces de bouche (restaurants, boucheries, fromageries, épicerie...) du territoire et du Pays Compiègnais.

Elle créera une charte d'engagement et un label pour valoriser les commerces de bouche qui s'approvisionnent localement de manière régulière. Elle définira avec les commerces intéressés les critères (nombre de produits locaux différents, volumes, fréquence d'approvisionnement, type et fréquence des contrôles...) qui permettront d'obtenir le label ainsi que le contenu de la Charte, puis proposera aux commerces du territoire de signer cette charte et de s'engager sur une année à s'approvisionner régulièrement en produits locaux.

Ce label sera apposé à la vitrine à l'entrée du commerce, dans les menus des restaurants, au-dessus des étales... et la liste des commerces labellisés figurera sur les brochures et le site Internet de l'Office de tourisme et sur le site www.saveursdenosvallees60.fr géré par le *Pays de Sources et Vallées*. Des reportages seront réalisés régulièrement pour mettre en avant ces commerces.

L'objectif est de faire de ce label un avantage concurrentiel pour les commerces/restaurants et d'inciter ainsi de plus en plus de commerces à s'investir à leur tour dans cette démarche.

Sensibilisation des consommateurs pour favoriser des achats plus responsables

Dès 2020, le *Pays de Sources et Vallées* mènera en partenariat avec les 3 EPCI des actions de valorisation et de soutien au commerce de proximité : il mettra en relation les associations de commerçants du territoire et élaborera et diffusera avec elles un répertoire des commerces de proximité qui sera diffusé dans tous les foyers du territoire et une campagne de sensibilisation auprès des habitants et des élus locaux.

Le *Pays de Sources et Vallées* étudiera la faisabilité d'une carte de fidélité commune aux commerces volontaires afin de mettre en commun et élargir leur clientèle, d'assurer leur visibilité sur Internet et les réseaux sociaux, et de les outiller pour fidéliser la clientèle (carte de fidélité, bons d'achats, offres promotionnelles...).

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
-----------------	---------------------	-------------------------	-----------------------	---------------------------

Accompagnement des projets de création de commerces (CCPS)	0.3 ETP	12 000€	72 000€	
Subvention accordée à Initiative Oise Est par la CCPS	1	15 000 €	90 000 €	
Coordination des actions commerces (Coordinatrice PSV)	0,1 ETP	5 800€	34 800€	Région Hauts-de-France
Accompagnement des projets LEADER (Animatrice LEADER PSV)	0,05 ETP	2 100€	6 240€ sur 2020-2022	LEADER
Frais de communication/actions de sensibilisation (PSV)			12 800€	LEADER
Co-financement de projets de création/développement de commerces				Initiative Oise Est LEADER : 85 080 € Région

Aides financières mobilisables :

LEADER – AXE 1 SOUTENIR LES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE

Dépenses éligibles :

Diagnosics, études, études préalables aux projets, conseils, frais de communication, de promotion et sensibilisation, y compris utilisation des TIC, frais liés à l'organisation de colloques, de forums, de rencontres thématiques, de mise en réseau et démarche de promotion commerciale collective, frais de déplacements incluant les coûts liés aux participants et intervenants, Investissements en matériel et équipements nécessaires à l'activité, travaux de création (construction nouvelle), rénovation de locaux existants, extension de biens immobiliers

Taux maximum d'aide publique 80%, taux de cofinancement du FEADER : 80%

Enveloppe restante : 85 080 €

REGION DES HAUTS-DE-FRANCE :

Amélioration de l'accueil Public

Bénéficiaires éligibles :

Commerçants disposant d'un point de vente fixe, entreprise de moins de 10 salariés ayant un CA < 1M€.

Dépenses éligibles :

- Travaux d'aménagement intérieur lié à l'espace de vente directe aux clients
- travaux de second œuvre (murs, sols, plafonds, isolation thermique et acoustique)

- éclairage, miroiterie, menuiserie

Modalités de subventionnement :

Entre 1000 et 6000 € HT (20% des investissements obligatoirement compris entre minimum 5000 et maximum 30 000 € HT)

Soutien régional à l'artisanat-commerce

Bénéficiaires éligibles :

Commerçants dont l'activité nécessite l'usage d'un véhicule aménagé pour exercer un service de proximité, entreprise de moins de 10 salariés ayant un CA < 1M.

Dépenses éligibles :

- Achat d'un véhicule neuf de tournée ou constituant le point de vente ambulant justifiant un aménagement au moins égal à 5000 euros
- transformation d'un véhicule de l'entreprise justifiant un aménagement d'au moins 5000 euros

Modalités de subventionnement : entre 1000 et 20 000 € HT (20% des investissements justifiant d'un minimum de 5000 €).

Maintien du dernier commerce de proximité

Les bénéficiaires éligibles :

Ce dispositif vise exclusivement :

- l'ensemble des communes des Hauts de France concernées par la problématique du dernier commerce
- Les EPCI, leurs groupements et leurs maîtrises d'ouvrage déléguées

Opérations éligibles :

Les projets éligibles sont les opérations bâtimentaires contribuant au maintien, la création, la modernisation, l'adaptation, et le soutien du dernier commerce de proximité.

Modalités de subventionnement :

Autofinancement minimal exigé des opérations : 20 %.

Montant maximum de financement : 50 % de la dépense éligible

Montant maximum de la subvention : 150 000 € / opération.

Seuls les projets dont l'assiette subventionnable est supérieure ou égale à 20 000 € pourront faire l'objet d'un soutien régional.

Economies/gain énergétique :

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Nombre de projets de commerces accompagnés : 15



Nombre de projets commerces soutenus par le programme LEADER : 3

Nombre de commerces sensibilisés : 1 000

Nombre de foyers sensibilisés : 34 500

Nombre d'élus sensibilisés : 106

Nombre de commerces de bouches labellisés : 15

Nombre d'actions de communication/sensibilisation : 3

Nombre de réunions à destination des commerces : 6

Intitulé de l'action :
Intégrer des projets d'énergie renouvelable pour le transport de marchandises et de personnes
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 3 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES → Transports : Réduire de 30% la consommation d'ici 2030
OS 6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées Communauté de communes des Deux Vallées (CC2V) pour le CSNE
Partenariats :
SEZEO GRDF ADEME Agriculteurs Energie 2020 Région Hauts de France Société CSNE
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables avec 30% de couverture globale par les énergies renouvelables d'ici 2030.</p> <p>L'ambition porte notamment sur la production de chaleur verte, les besoins énergétiques du territoire portant principalement sur la chaleur. D'ici 2030, la production de biogaz devra être doublée pour atteindre 116 GWh, soit la consommation d'environ 10 000 foyers. Pour cela, le territoire s'est fixé comme objectif la création de 2 à 3 nouveaux méthaniseurs pour une capacité de production de 60 GWh /an alimentés par des déchets agricoles ou alimentaires fermentescibles.</p> <p>Le territoire s'est également fixé comme objectif de réduire de 30% la consommation d'énergies (fossiles notamment) liée au transport d'ici 2030. L'aménagement à venir du Canal Seine Nord Europe représente une belle opportunité pour le territoire pour le développement du FRET, si possible plus sobre au niveau énergétique.</p> <p>Ces installations peuvent être conduites à l'initiative d'entreprises, de collectivités ou bien en partenariat avec elles, à condition qu'elles soient bien accompagnées. Les élus des 39 communes ayant participé à la concertation durant l'élaboration du PCAET ont en effet souligné le besoin en conseil et en accompagnement pour faire les bons choix et mener à bien ce type de projet, la production énergétique étant un sujet complexe et très technique.</p>

L'accompagnement de projets aussi structurants et conséquents est une condition *sine qua non*, notamment lorsqu'il s'agit de projets collectifs et partenariaux entre collectivités et des acteurs économiques du territoire.

Description de l'action :

Un collectif d'agriculteurs basé sur le territoire du *Pays de Sources et Vallées* envisage la construction d'une unité de méthanisation sur la commune de Cambronne les Ribécourt.

Il est prévu, sur ce site, la réalisation d'un quai de chargement/déchargement dans le cadre du futur canal Seine Nord Europe, quai qui pourrait être mutualisé avec l'entreprise *Saint-Gobain* (basée sur la commune voisine, Thourotte) qui transporte 800 tonnes de sables par an.

La Région Hauts de France vient de publier sa nouvelle feuille de route pour le développement de la filière hydrogène décarboné.

L'une des deux voies de fabrication d'hydrogène décarboné est la pyrogazéification, procédé de traitement thermique de la matière organique en l'absence d'oxygène qui permet d'en tirer à la fois du gaz de synthèse et des engrais riches en potasse et en oligo-éléments. Ce procédé présente l'avantage de consommer des ressources locales non valorisées et qui peuvent parfois poser des problèmes de stockage, et de ne pas consommer d'eau dans son processus.

Il semble pertinent, compte tenu de l'opportunité d'accueillir un quai sur un site industriel sur le nouveau canal Seine Nord Europe (CSNE) et un projet de méthanisation sur le même site, d'envisager une réflexion pour le développement de l'hydrogène pour alimenter les bateaux « future génération ».

Une réflexion sera conduite en parallèle sur l'approvisionnement en GNV pour les camions qui viendront livrer/décharger les péniches sur la plateforme multimodale du CSNE, et pour les poids lourds des industries et entreprises environnantes.

L'approvisionnement en GNV sera également étudié pour l'approvisionnement des poids lourds aux abords de l'A1, la flotte des entreprises logistiques du territoire, la collecte de déchets et le transport de personnes.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Conseiller Energie PSV	0,1 ETP			
Personnel CC2V	0,1 ETP			

Aides financières mobilisables :

AAP régional 2019-2020 « Contrat de Développement des Energies Renouvelables » (sur biomasse énergie, solaire thermique, géothermie intermédiaire avec PAC, récupération de chaleur fatale au cas par cas, réseaux de chaleur sous les seuils Fonds Chaleur, solaire photovoltaïque avec une part significative d'autoconsommation, micro-hydraulique, méthanisation)

Economies/gain énergétique :

Projet pilote : la production énergétique sera très variable selon l'ambition du projet et les actions menées.



En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Indicateurs :				
Production d'hydrogène décarboné en MWh/an				

Intitulé de l'action :				
Etude de mise en place de bornes de chargement rapide				
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :				
OS 3 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES				
Porteur de projet/MO :				
Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN)				
Partenariats envisagés :				
SE60, SEZEO, ADEME, Région				
Contexte et objectifs :				
<p>L'essor du véhicule électrique doit nécessairement passer par la mise en place de bornes de recharge sur l'espace public. Plusieurs facteurs constituent des freins à ce développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le faible nombre de bornes sur le territoire - Une faible autonomie des batteries - Un temps de charge assez long. <p>Face au succès des bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles au public en place sur la ville de Noyon depuis 2018 (1 100 charges pour une distance estimée de 130 000 km) et pour pallier aux freins identifiés, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais projette de mettre en place des bornes de chargement rapide sur son territoire.</p>				
Description synthétique du projet :				
Au préalable de la pose de bornes de recharge, une étude sera menée afin de dimensionner le projet. 5 Bornes rapides de chargement sont envisagées à ce stade.				
Budget estimé et principaux postes de dépenses :				
Autour de 45 000€ par borne de charge rapide				
Aides financières mobilisables :				
ADEME, SE60				
Economies/gain énergétique :				
<p>L'action vise avant tout une baisse des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration de la qualité de l'air.</p> <p>Sur un cycle de vie global, un véhicule électrique émet 25% de moins au km (0,0647kgCO₂e/km) qu'un véhicule thermique (0,251kgCO₂e/km).</p>				
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
Indicateurs :			
Objectifs pour fin 2025 :			
Nombre de bornes charge rapide mises en place : 5			

Intitulé de l'action :
Renouvellement de la flotte automobile de la Communauté de communes du Pays Noyonnais
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 3 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES
Porteur de projet/MO :
Communauté de communes du Pays Noyonnais (CCPN)
Partenariats envisagés :
SE60, SEZEO, ADEME
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire de la Communauté de communes du Pays Noyonnais, essentiellement agricole et rural, est caractérisé par une faible densité urbaine et humaine. Cela favorise le recours fréquent à des déplacements longs et de petite proximité (courses, services, loisirs...).</p> <p>La dizaine de véhicules appartenant à la CCPN est utilisée le plus fréquemment pour des déplacements quotidiens et de courtes distances. Dans une volonté de diminuer des impacts environnementaux liés aux déplacements des agents, la Communauté de communes du Pays Noyonnais s'est dotée de 2 véhicules électriques en juin 2018 : une citadine et un utilitaire. Au vu du succès de cette expérimentation, la collectivité souhaite poursuivre cette démarche et projette l'achat de véhicules supplémentaires.</p>
Description synthétique du projet :
<p>L'objectif est de remplacer les véhicules les plus consommateurs d'énergie et les plus polluants du parc par des véhicules plus écologiques. Ce remplacement pourra se faire suite à l'étude des consommations des véhicules qui sera menée en interne et qui ciblera les véhicules les plus gourmands.</p> <p>Pour le renouvellement de ces véhicules, 2 solutions seront envisagées : l'achat ou la location longue durée.</p>
Budget estimé et principaux postes de dépenses :
50 000 € sur deux ans
Aides financières mobilisables :
ADEME, SEZEO
Economies/gain énergétique :
<p>L'action vise avant tout une baisse des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration de la qualité de l'air.</p> <p>Sur un cycle de vie global, un véhicule électrique émet 25% de moins au km (0,0647kgCO₂e/km) qu'un véhicule thermique (0,251kgCO₂e/km).</p>
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Indicateurs :				
Objectifs pour fin 2025 :				
Nombre de véhicules thermiques remplacés : 3				

Plan Climat Air Energie Territorial du *Pays de Sources et Vallées*
Fiches-actions pour 2020-2025

Orientation Stratégique n°4
**SOUTENIR UNE AGRICULTURE ADAPTEE
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET
PRESERVER LES ECO-SYSTEMES**

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Sources et Vallées

Fiche-action n°4.1 du plan d'actions 2020-2025

Intitulé de l'action :
Restauration environnementale : lutte contre le ruissellement/érosion et préservation/restauration des zones humides (CC2V-CCPS)
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES OS transversal : SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS
Porteur de projet/MO :
CC2V et CCPS : lutte contre le ruissellement/érosion Syndicat Mixte Oise-Moyenne : préservation et restauration des zones humides
Partenariats envisagés :
Chambre d'Agriculture Agence de l'Eau Seine-Normandie Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie
Contexte et objectifs :
<p>Lutte contre le ruissellement/érosion</p> <p>Le bassin versant du Matz est sujet à des phénomènes récurrents de ruissellement et d'érosion. Cela induit une pollution pour les cours d'eau et un risque pour les habitants.</p> <p>Pour répondre à cette problématique, les élus de la CC2V et de la CCPS ont décidé de mener conjointement une étude comprenant un diagnostic et un programme d'actions sur la période 2019-2021. L'objectif est de mettre en place à court terme (dès 2021) un programme d'actions par des techniques d'hydraulique douce. Ces techniques (en plus d'un changement de pratiques agricoles) favorisent l'infiltration des eaux pluviales. Elles sont basées sur le végétal, d'où une potentielle valorisation énergétique. Une réflexion est menée sur la mise en place de bandes de miscanthus.</p> <p>Préserver et restaurer les zones humides</p> <p>Le territoire du futur SAGE Oise-Moyenne possède de nombreuses zones humides. Ces zones présentent un intérêt écologique et ont un potentiel de dépollution. Elles participent au fonctionnement des cours d'eau (alimentation en cas de sécheresse, tamponnement des crues en cas d'événements extrêmes). Un grand nombre de zones humides est exploité en peupleraies. Une autre forme de valorisation serait de remettre en place des essences de zone humide (aulne, saule,...) qui permettent une meilleure expression de la biodiversité et peuvent avoir une valorisation énergétique.</p>
Description synthétique du projet :
<p>Lutte contre le ruissellement/érosion</p> <p>Mettre en place des techniques d'hydraulique douce pour limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols et favoriser l'infiltration. Sur un bassin versant du Pas-de-Calais d'environ 130km², 240 ouvrages ont été mis en place. Si on part du principe que la moitié de ces ouvrages peuvent être des bandes de miscanthus (6m de large, celle d'une barre de coupe) de 30 à 40m de long, cela représente 2 à 3 ha de miscanthus à potentiel de valorisation énergétique.</p>



La restauration des zones humides se fera sous réserve de l'accord des propriétaires. Les surfaces et le potentiel de valorisation sont à l'heure actuelle difficile à estimer.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Animateur Bassin Versant Ruissellement/érosion	0,2 ETP	8 000€	32 000€	AESN
Réalisation des ouvrages (Base 240 sur un bassin versant de taille équivalente)			100 000€	AESN (CD60 à confirmer)

Zones humides : chiffrage en fonction des conclusions de l'étude d'inventaire en cours (2019-2020) et le futur Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

Aides financières mobilisables :

Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- ➔ Travaux de restauration des zones humides ou lutte contre l'érosion et le ruissellement en milieu rural par des travaux d'hydraulique douce : subvention à hauteur de **80 %**
- ➔ Animation Ruissellement/érosion : subvention à hauteur de **50 %**
- ➔ Acquisition foncière nécessaire pour la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce : subvention à hauteur de **80 %*** (prix référence, prix plafond)

Conseil départemental de l'Oise :

- ➔ Travaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement en milieu rural par des travaux d'hydraulique douce : Taux à définir.

Economies/gain énergétique :

Pas de gain énergétique attendu.

Pour ce qui concerne la restauration des zones humide, l'impact de l'action portera davantage sur les émissions de gaz à effet de serre. Les zones humides abritent un stock de carbone dans les sols particulièrement important, de l'ordre de **125 tonnes de carbone par hectare** (pour 80 tonnes dans les forêts). La restauration des zones humides aura pour conséquence de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
-------------------	----------------------	-----------	-----------------------	------------

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
--------	-------	-----------------------	----------------

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Réalisation de l'ensemble des ouvrages du plan d'actions issu de l'étude.

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Sources et Vallées

Fiche-action n°4.1 du plan d'actions 2020-2025

Intitulé de l'action :
Restauration environnementale : lutte contre le ruissellement/érosion et préservation/restauration des zones humides (CCPN-CCPS)
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES OS transversal : SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS
Porteur de projet/MO :
CCPN en partenariat avec la CCPS et la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier la Fère
Partenariats envisagés :
Chambre d'Agriculture Agence de l'Eau Seine-Normandie Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie
Contexte et objectifs :
<p>Le Bassin Versant de la Verse est sensible aux ruissellements et à l'érosion. Des études précédentes l'ont mis en relief. Quelques ouvrages épars ont été réalisés notamment en amont de Guiscard. Le milieu superficiel et les masses d'eau souterraine sont fragilisés. Des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sont proposées aux exploitants.</p> <p>Les objectifs majeurs visés par cette étude de diagnostic sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise des ruissellements agricoles et des rejets urbains d'eaux pluviales en limitant les apports et en valorisant le potentiel d'infiltration - L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines.
Description synthétique du projet :
<p>Dans le cadre de cette étude, il est attendu un programme d'actions relatif à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des aménagements en technique d'hydraulique douce (haies, noues, fascines, bandes enherbées, mares...); ➤ Des solutions basées sur l'agronomie mises en place en lien avec l'ensemble des acteurs du bassin versant. <p>Le plan d'actions proposé sera élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés : élus, propriétaires fonciers, services de l'état, agriculteurs et structures agricoles... Cette étude est donc largement consacrée à un travail de concertation.</p> <p>Elle se fera dans la continuité des actions déjà engagées sur le territoire. Un pré diagnostic a été réalisé dans le cadre du projet visant à réduire le risque inondation, socle du PAPI Verse.</p> <p>La Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN) et la Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS) se sont engagées en 2014 dans la réalisation d'un Contrat Global d'Actions pour</p>

l'Eau. Ce contrat s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels.

Contexte géographique et périmètre :

- 111 KM de linéaire
- L'étude porte sur le bassin versant de la Verse dont la superficie est d'environ 145 km² (24 km² CCPS (16,8%) ,7 km² pour l'agglomération de Chauny (5%), et 114 km² CCPN).
- Les communes concernées ou en partie concernées sont :



Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Coût prévisionnel total : 210 000 € HT

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros HT)				
2020	2021	2022	2023	2024
70 000	70 000	70 000		

Aides financières mobilisables :

Agence de l'Eau Seine-Normandie : 80% soit 168 000 €

Economies/gain énergétique :

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	

Indicateurs :



Objectifs pour fin 2025 :

Réalisation de l'ensemble des ouvrages du plan d'actions issu de l'étude.



Intitulé de l'action :
Développement et promotion des cultures et pratiques agricoles adaptées au changement climatique
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
3 EPCI (CC2V, CCPS, CCPN) Chambre d'agriculture de l'Oise L'association de développement agricole du nord-est de l'Oise (ADANE) Bio en Hauts de France
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire du <i>Pays de Sources et Vallées</i> est un territoire à dominance rurale, où les exploitations agricoles sont nombreuses.</p> <p>La surface agricole utile (SAU) représente plus de 55% de la superficie totale du territoire Oise-moyenne. Elle se répartit comme suit : céréales (47%), prairies permanentes (16%), colza (13%), 9% en maïs grain et ensilage et 2% en légumes et fleurs.</p> <p>Le secteur agricole est le 4^e secteur producteurs d'émissions de gaz à effets de serre sur le territoire et représente 14% des émissions, un pourcentage est plus élevé que la moyenne nationale.</p> <p>L'objectif de la présente action est d'accompagner techniquement les agriculteurs vers une diversification de leur modèle agricole actuel avec des pratiques plus raisonnées (diminution des intrants et des produits phytosanitaires) et des cultures plus adaptées aux évolutions climatiques et nécessitant moins d'irrigation.</p>
Description synthétique du projet :
<p>Optimisation de la gestion de la fertilisation azotée</p> <p>Dans un objectif de protection des sols et des eaux de captage et d'amélioration de la qualité de l'eau potable, l'animatrice <i>eau et agriculture</i> du <i>Pays de Sources et Vallées</i> proposera aux agriculteurs cultivant dans les bassins d'alimentation de captage un suivi de la fertilisation azotée sous forme de « contrat azote ». Ce contrat comprendra deux reliquats azotés sur un total de 75 parcelles par an qui seront analysés à l'entrée et à la sortie de l'hiver. Ces reliquats permettront d'identifier la part d'azote lixiviée dans le sol et d'établir le plan de fumure de la culture. Ils seront également un moyen détourné d'engager un dialogue serein et constructif avec les agriculteurs sur la préservation des sols.</p> <p>Développement de cultures BNI</p>

L'animatrice *eau et agriculture du Pays de Sources et Vallées*, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'ADANE, accompagnera les agriculteurs dans le développement de cultures résistant au stress hydrique, participant à une forte captation carbone et limitant les intrants. Les cultures dites à « bas niveau d'intrants » (BNI) telles que le miscanthus, le sarrasin, la paille ou encore le chanvre seront privilégiées pour améliorer la qualité des eaux de captage du territoire et limiter la pollution des sols.

Pour inciter les agriculteurs à développer de nouvelles cultures et pratiques agricoles, il est nécessaire de travailler en parallèle sur la création de débouchés commerciaux : le *Pays de Sources et Vallées* assurera la mise en relation des acteurs (agriculteurs, industries agro-alimentaires, entreprises du BTP, collectivités,...) et facilitera l'émergence de partenariats (commerciaux) et de structuration de filières locales en vue de générer de nouveaux débouchés pour les agriculteurs. La filière bioéthanol sera également étudiée en tant que bio-carburant.

Lutte contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols

Le territoire fait face à des problématiques de ruissellement et d'érosion des sols : afin de palier à ces aléas, l'ADANE accompagnera les agriculteurs dans leur démarche de réduction du travail du sol (semi-direct sous couvert, agriculture de conservation des sols,...) et de concertation sur les rotations de cultures (assolement concerté) et le sens des culture (perpendiculairement à la pente).

L'animatrice *eau et agriculture du Pays de Sources et Vallées*, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'ADANE, sensibilisera les agriculteurs à ces problématiques et les encouragera à planter des haies, arbustes, arbres ou encore des bandes de miscanthus pour limiter ces phénomènes.

Réseau d'échange sur les pratiques, les produits agro-écologiques et les soins naturels en Région Hauts de France

L'ADANE avec la Fédération régionale des groupes d'études et de développement agricole du Nord-Pas de Calais (FRGeda) et le soutien technique de TRAME (tête de réseaux nationale de développement agricole composée de la Fédération nationale des GEDA, de l'Association des Salariés agricoles de France, de l'APAD, des Agriculteurs Méthaniseurs de France et des Agriculteurs Composteurs de France), a pour objectif de mettre en réseau les groupes d'agriculteurs pour échanger sur les savoir-faire agricoles, les techniques et les pratiques agro-écologiques et favoriser l'émergence de projets. Les problématiques rencontrées au sein des exploitations agricoles seront discutées lors des visites des exploitations, notamment le retour au sol de la matière organique, l'érosion des sols, le semis direct et la gestion de la biomasse, ...

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste Animatrice Eau et agriculture	0,2 ETP	8 350€	50 100€	AESN (80%)
Contrat azote (reliquats + analyses de sol)			48 000	AESN (80%)

Frais de réception et de mission		200	1200	
Economies/gain énergétique :				
Pas de gain énergétique attendu				
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Indicateurs :				
Objectifs pour fin 2025 :				
Nombre d'agriculteurs engagés dans un Contrat azote : 30				
Nombre de parcelles engagées dans le contrat azote : 100				
Superficies engagées dans le Contrat azote : 20% superficie des BAC				
Nombre de journées techniques organisées : 5				
Nombre d'actions de sensibilisation organisées sur les cultures BNI : 3				
Nombre d'agriculteurs participant à ces actions de sensibilisation : 30				
Nombre de réunions de mise en relation des acteurs autour de l'émergence de filière : 3				
Nombre d'acteurs participant à ces réunions : 50				
Nombre d'actions de sensibilisation organisées sur l'érosion des sols : 3				
Nombre d'agriculteurs participant à ces actions de sensibilisation : 30				

Intitulé de l'action :
Développement de l'agriculture biologique
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
3 EPCI (CC2V, CCPS, CCPN) Chambre d'agriculture de l'Oise L'association de développement agricole du nord-est de l'Oise (ADANE) Bio en Hauts de France
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire du Pays de Sources et Vallées est un territoire à dominance rurale, où les exploitations agricoles sont nombreuses. Le secteur agricole est le 4^e secteur producteurs d'émissions de gaz à effets de serre sur le territoire et représente 14% des émissions. Ce pourcentage est plus élevé que la moyenne nationale.</p> <p>La surface agricole utile (SAU) représente plus de 55% de la superficie totale du territoire Oise-moyenne. Elle se répartit comme suit : céréales (47%), prairies permanentes (16%), colza (13%), 9% en maïs grain et ensilage et 2% en légumes et fleurs.</p> <p>En 2017, la SAU en agriculture biologique ou en conversion représentait seulement 1,8% (contre 6,5% au niveau national), soit 762 ha. Pourtant, du côté de la demande, les produits bios sont gages de qualité pour 14% des 129 consommateurs du territoire interrogés en 2017 par <i>Extracité</i>. Parmi les suggestions d'actions en lien avec l'agriculture citées par les personnes concertées durant l'élaboration du PCAET, 42% portaient sur le développement de l'agriculture biologique.</p> <p>De plus, sur les 28 captages d'eau potable du territoire, 6 d'entre eux sont classés « sensibles aux pollutions nitrates et/ou pesticides ». On y observe régulièrement des concentrations proches des seuils de potabilité (50 mg/l pour les nitrates et 0,1µg/l pour les pesticides).</p> <p>L'objectif est d'accompagner techniquement les agriculteurs vers une diversification de leur modèle agricole actuel avec des pratiques plus raisonnées (diminution des intrants et des produits phytosanitaires), et sonder leur intérêt et leur ouverture à une éventuellement conversion d'une partie ou de la totalité de leur production en agriculture biologique.</p>
Description synthétique du projet :
<p>Sonder l'intérêt des agriculteurs pour l'agriculture biologique</p> <p>Le <i>Pays de Source et Vallées</i> mènera avec <i>Bio en Hauts de France</i>, une étude de sensibilité à l'agriculture biologique auprès des agriculteurs du territoire, notamment les agriculteurs ayant des parcelles situées dans des zones de captage en eau potable.</p>

Cette étude comprendra un diagnostic terrain qui permettra d'évaluer le potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire. *Bio en Hauts de France* rencontrera les élus référents, les agriculteurs et les acteurs économiques des filières (entreprises agroalimentaires, coopératives, etc.) lors d'entretiens individuels. L'étude permettra de comprendre comment l'agriculteur appréhende son métier (représentation et rapport au métier, technique agronomique, gestion d'entreprise, sensibilité à l'environnement, perception de l'agriculture biologique, éventuels projets et perspectives d'évolution dans ses pratiques, ...) et sa propension au changement vers l'agriculture biologique.

Les équipes du *Pays de Source et Vallées* et de *Bio en Hauts de France* valoriseront la demande locale et les débouchés commerciaux auprès des agriculteurs et faciliteront leur mise en relation avec les coopératives, les industries agro-alimentaires, les prestataires de la restauration collective, et les enseignes de distribution spécialisées.

Elles organiseront des visites et des tours de plaine pour faire découvrir les pratiques agricoles des exploitants en agriculture biologique.

Accompagner les agriculteurs volontaires

Si l'agriculteur est intéressé, *Bio en Hauts de France* co-construira ensuite avec lui un plan d'actions individualisé et l'accompagnera dans ses démarches de conversion à l'agriculture biologique.

Dès 2020, 25 agriculteurs dont les parcelles sont localisées sur des bassins d'alimentation de captage en eau potable (BAC) seront démarchés et autant en 2021. Si l'opération est concluante, elle sera réitérée en 2023. Cela permettra de sensibiliser une centaine d'agriculteurs sur des zones à enjeux d'ici 2025 et d'augmenter le nombre de parcelles en conversion ou passées en agriculture biologique.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste Animatrice Eau et agriculture	0,2 ETP	8 350€	50 100€	AESN (80%)
Etude Sensibio (100 agriculteurs)			75 000	AESN (80%)
Frais de réception et de mission		200	1200	

Economies/gain énergétique :

Le gain énergétique réalisé en AB via la faible utilisation d'engrais et/ou l'achat de moins d'aliments est compensé par le niveau élevé de mécanisation.

Le gain porte surtout sur les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole qui pourraient être diminuées de 5% pour l'élevage et de 20% pour les cultures.

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation

En vert les impacts socio-économiques positifs :			
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
Indicateurs :			
Objectifs pour fin 2025 :			
Nombre d'agriculteurs rencontrés : 100			
Nombre d'élus sensibilisés à l'AB : 50			
Nombre d'agriculteurs en AB ou en conversion : +7			
Superficie en AB ou en conversion : 3% de la SAU (soit 1200 ha)			

Intitulé de l'action :
Optimisation de la gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
<p>3 EPCI (CC2V, CCPS, CCPN)</p> <p>Chambre d'agriculture de l'Oise</p> <p>L'association de développement agricole du nord-est de l'Oise (ADANE)</p> <p>Bio en Hauts de France</p> <p>Conservatoire des espaces naturels de Picardie (CENP)</p> <p>Syndicat mixte Oise Moyenne (SMOM)</p> <p>Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA)</p>
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire du Pays de Sources et Vallées est un territoire à dominance rurale, où les exploitations agricoles sont nombreuses. Le secteur agricole est le 4^e secteur producteur d'émissions de gaz à effets de serre sur le territoire et représente 14% des émissions.</p> <p>Dans les Hauts-de-France, selon les scénarios du GIEC, les contrastes saisonniers devraient être accentués : en été et en automne, les débits pourraient baisser de 20 à 30%, avec des étiages plus sévères (CERDD). La saisonnalité des précipitations serait modifiée, avec une diminution des précipitations en été et une augmentation en période hivernale (<i>Météo France</i>).</p> <p>L'objectif est d'accompagner techniquement les agriculteurs vers une optimisation de la ressource en eau pour l'irrigation.</p>
Description synthétique du projet :
<p>Sensibilisation et expérimentation sur l'irrigation</p> <p>Le <i>Pays de Sources et Vallées</i>, l'ADANE et la Chambre d'agriculture accompagneront les expérimentations sur la gestion de l'eau pour l'irrigation (méthodes plus économes, récupération d'eau) et valoriseront les bonnes pratiques qui permettent une économie d'eau et la recharge des nappes phréatiques. Il réalisera des reportages et organisera des visites sur des exploitations et des sites exemplaires avec l'ADANE, la Chambre d'agriculture et l'ADOPTA.</p> <p>Le <i>Pays de Sources et Vallées</i> encouragera les agriculteurs à récupérer les eaux de toitures des bâtiments agricoles (mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie).</p> <p>Sensibilisation du monde agricole sur la gestion de l'eau pour limiter les tensions sur le quantitatif</p>

Une étude de modélisation hydrogéologique de la nappe de la craie va être lancée avec le *Syndicat mixte Oise Aronde*, le *Syndicat mixte de la Brèche* et le *Syndicat mixte Oise moyenne* pour évaluer la recharge de celle-ci et déterminer les prélèvements selon les usages (eau potable, irrigation, *process* industriels, etc). Cette étude permettra de prendre connaissance de l'état des nappes d'eau, d'identifier et de prioriser les actions à mettre en œuvre. Elle permettra également de sensibiliser les élus, les industriels et le monde agricole sur ces questions en favorisant les mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique (cultures plus adaptées et nécessitant moins d'eau, amélioration des systèmes d'irrigation...).

Sensibilisation au rôle des zones humides et préservation de ces zones

Afin de limiter les étiages des cours d'eau, des actions de sensibilisation sur le rôle et la préservation des zones humides seront animées avec le Conservatoire des espaces naturels de Picardie et les animateurs du Syndicat mixte Oise moyenne.

Des visites de parcelles situées sur des zones humides ou à proximité seront organisées et illustrées par le témoignage du gestionnaire de la zone et l'agriculteur pour montrer les bienfaits de la cohabitation de l'agriculture avec une zone humide préservée.

Des travaux pourront être entrepris pour reconnecter les zones humides au cours d'eau. Cela permettrait d'alimenter en eau les cours d'eau en assec l'été et de stocker l'eau lors des pluies hivernales, limitant les phénomènes d'inondation.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Animatrice Eau et agriculture	0,2 ETP	8 350€	50 100€	AESN (80%)
Frais de réception / mission		100	600	

Economies/gain énergétique :

Pas de gain énergétique attendu

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Nombre d'agriculteurs sensibilisés : 100

Nombre d'agriculteurs récupérant les eaux de toiture : 60

Nombre de réunions organisées : 6

Nombre d'expérimentations engagées : 6

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Sources et Vallées

Fiche-action n°4.5 du plan d'actions 2020-2025

Intitulé de l'action :
Création d'outils de transformation et de commercialisation pour le développement des circuits courts
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES
OS 3 : SENSIBILISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES
→ Transports : Réduire de 30% la consommation d'ici 2030
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
3 EPCI (CC2V, CCPS, CCPN) L'office de tourisme du Noyonnais en Vallées de l'Oise Chambre d'agriculture de l'Oise Bio en Hauts de France L'ESAT de Noyon L'Association des producteurs des Vallées de l'Oise (APVO) La CMA de l'Oise La CCI de l'Oise
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire du Pays de Sources et Vallées est un territoire à dominance rurale, où les exploitations agricoles sont nombreuses. Le secteur agricole est le 4^e secteur producteur d'émissions de gaz à effets de serre sur le territoire et représente 14% des émissions. Ce pourcentage est plus élevé que la moyenne nationale.</p> <p>En 2017, seulement 5% des exploitations du territoire commercialisaient leurs produits en vente directe, contre 15% en moyenne en France. Il n'existe aucun outil de transformation sur le territoire. Les producteurs se rendent en région parisienne ou dans la Somme pour faire transformer leurs fruits et légumes.</p> <p>Le territoire s'est fixé comme objectif le développement de la vente directe sur le territoire afin de générer de la valeur-ajoutée. Pour cela, il est nécessaire de relocaliser les outils de transformation sur le territoire et de sensibiliser et encourager les publics à s'approvisionner localement (grand public, restaurateurs, commerçants, prestataires de restauration collective, ...).</p>



La stratégie de développement rural LEADER portée par le Pays de Sources et Vallées poursuit cet objectif et les acteurs du territoire se sont engagés dans un Projet alimentaire territorial (PAT) afin de développer les circuits alimentaires de proximité et réduire le gaspillage alimentaire en associant les collectivités, les commerçants, les entreprises agro-alimentaires et les agriculteurs du territoire à la démarche globale.

Description synthétique du projet :

Accompagnement de projets structurants

Le Pays de Sources et Vallées accompagne la Ferme de la Petite Solle à Mortemer dans l'élaboration de son projet de développement d'un atelier de transformation de fruits en confitures, coulis, sirop et de légumes en soupes et ratatouille. Cet atelier devrait être opérationnel dès 2020 et fera de la prestation de service pour les autres producteurs du territoire qui étaient contraints jusqu'à présent de faire une heure et demi de route pour faire transformer leurs produits.

L'ESAT de Noyon souhaite étudier la viabilité économique d'un projet de légumerie au sein de son établissement à travers la réalisation d'une étude de marché. La légumerie s'approvisionnerait en légumes auprès de producteurs locaux et fournirait les prestataires de la restauration collective, des collèges, des lycées, des restaurants d'entreprises, des hôpitaux, des EPAHD du territoire et du Compiégnois.

Le Pays de Sources et Vallées a accompagné en 2019 l'émergence d'un collectif d'agriculteurs constitué en Association des producteurs des Vallées de l'Oise qui a pour projet la création d'un magasin fermier afin de commercialiser leurs produits en vente directe et, dans un second temps, d'étudier la faisabilité d'un outil de transformation et de découpe pour la viande. Le Pays de Sources et Vallées l'accompagnera en 2020 sur la structuration juridique du collectif, la construction du modèle économique et l'élaboration de son *business plan*.

Un chargé de développement économique sera recruté en 2020 par le Pays de Sources et Vallées pour accompagner les projets de magasin fermier et de légumerie afin d'optimiser les chances qu'ils voient le jour et soient pérennisés, de mettre en relation les acteurs du territoire et de structurer les filières.

Mise en relation des acteurs et actions de sensibilisation et de valorisation des productions locales

Le Pays de Sources et Vallées mènera des actions de sensibilisation auprès des commerces de bouche, des entreprises agro-alimentaires et des prestataires de la restauration collective pour les encourager à s'approvisionner régulièrement en produits locaux et valoriser ceux qui le font auprès des consommateurs. Les commerçants et restaurateurs intéressés signeront une charte d'engagement et bénéficieront d'une campagne de communication (visuel à l'entrée du commerce/restaurant, liste des établissements partenaires sur la carte des producteurs locaux, le site www.saveursdenosvallees60.fr, les outils de communication de l'office de tourisme du Noyonnais en Vallées de l'Oise...) pour les valoriser auprès des consommateurs.

Il accompagnera les communes et les collectivités à approvisionner leur cantine en produits de qualité et locaux et à répondre ainsi aux attentes de la loi EGAlim.

Le jeune public sera sensibilisé via les écoles et les centres sociaux à travers des animations et des ateliers culinaires/jardinage sur le gaspillage alimentaire, le goût et la saisonnalité des produits, l'usage de l'eau, etc. Ces animations seront réalisés par l'association locale « Natur'anim », le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) ou les Animateurs Environnement des EPCI.

Le grand public sera sensibilisé via les outils de communication développés par le *Pays de Sources et Vallées*, des stands d'information et de producteurs lors de manifestations organisées sur le territoire, et des événements dédiés tels qu'un marché de producteurs organisé en partenariat avec le Compiègnois ou des portes-ouvertes de fermes partenaires lors de l'opération « Week-end à la ferme » initiée en 2018 par le *Pays de Sources et Vallées*.

Abattoir

Suite à la récente fermeture de l'abattoir de Montdidier, le territoire participera à la réflexion de la reprise de l'abattoir (remise aux normes, nouvelle construction, création d'un abattoir mobile,...) afin d'assurer la pérennisation de la filière élevage sur le territoire.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste Animatrice Eau et agriculture	0,25 ETP	10 400€	62 400€	AESN (80%)
Chargé de Développement économique CC2V	0,05 ETP	2 100 €	12 600 €	
Chargé de mission valorisation du territoire CCPS	0,05 ETP	2 600€	15 600€	
Chargée de mission gestion et prévention des déchets CCPN	0,05 ETP			
Poste chargé de mission PAT	1 ETP en 2020		56 100€ en 2020	DRAAF (50 000€)
Poste Coordinatrice PSV	0,2 ETP	11 500€	46 000€	Région
Frais de mission		2 000€	12 000€	
Frais de communication, de réception, événementiel...	2	8 000€	48 000€	LEADER

Economies/gain énergétique :

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Nombre de projets structurants accompagnés : 3

Nombre de partenaires s'approvisionnant en produits locaux : 15

Nombre d'outils de transformation créés sur le territoire : 2

Nombre d'outils de commercialisation collectifs créés : 1

Nombre d'actions de communication autour des productions locales : 10

Nombre d'outils de communication diffusés : 300 000

Nombre d'actions de sensibilisation à destination du jeune public : 70

Nombre d'actions de sensibilisation à destination des consommateurs : 6

Nombre de personnes sensibilisées : 22 600

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Sources et Vallées

Fiche-action n°4.6 du plan d'actions 2020-2025

Intitulé de l'action :
Optimisation de la gestion de l'eau dans les aménagements urbains (CC2V)
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES OS transversal : SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS
Porteur de projet/MO :
Communauté de Communes des Deux Vallées
Partenariats envisagés :
ADOPTA Agence de l'Eau Seine-Normandie Communes
Contexte et objectifs :
<p>La CC2V a adhéré à l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales) en 2018. L'association intervient auprès des communes et de la collectivité pour les accompagner dans la gestion durable des eaux pluviales, à l'interface des compétences voiries, espaces verts et assainissement. En binôme avec le chargé de mission de la collectivité, elle peut intervenir sur des problématiques concrètes des communes et dans la prise en compte des eaux pluviales dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.</p> <p>L'objectif est d'accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement urbain en veillant à infiltrer l'eau au plus près de là où elle tombe pour recharger les nappes et éviter les phénomènes de ruissellement. L'objectif est de concevoir des aménagements fondés sur la nature (végétalisation) en leur donnant plusieurs fonctions.</p>
Description synthétique du projet :
<p>Sensibilisation des communes</p> <p>Dans un premier temps, il est essentiel que les communes (élus et agents techniques) soient informées sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Dans ce cadre, la communauté de communes des Deux Vallées organisera des demi-journées techniques sur la thématique (visite de site, cas pratique, etc). Lors de ces journées, les réalisations exemplaires seront mises en avant.</p> <p>Accompagnement des projets</p>

L'animatrice de l'ADOPTA et le chargé de mission de la collectivité accompagneront individuellement les communes et l'EPCI sur leurs projets de gestion alternatives d'eau pluviale (noues, parking infiltrant, chaussée drainante).

Récupération d'eau de pluie

Afin de gérer l'arrosage des espaces verts communaux, la CC2V souhaite accompagner financièrement les communes dans l'achat de récupérateurs d'eau pour les gouttières des bâtiments communaux. Un achat groupé de récupérateur est prévu pour les 16 communes du territoire de la CC2V. En complément, il est prévu d'accompagner financièrement l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants du territoire.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Pour les communes : un budget de 50% du coût d'achat plafonné à 300€ par commune est prévu pour l'achat de récupérateurs, soit un prévisionnel de 5000€ pour la période 2020-2025.

Pour les particuliers : un budget de 50% du coût d'achat plafonné à 50€ par foyer, dans la limite de 50 foyers par an pour les années 2020, 2021 et 2022 soit 2500€/an et 7500€ pour la période 2020-2025.

Aides financières mobilisables :

Subvention AESN jusqu'à 80% pour les récupérateurs et des projets ambitieux de désimperméabilisation se basant sur les techniques végétales.

Réduction à la source des écoulements de temps de pluie (1623), pour les collectivités : taux d'aide de 80% sur la base de prix plafonds (valeurs ci-dessous).

- Cuves de récupération des eaux de toitures imperméables : l'imperméabilisation n'a pas été diminuée, le prix plafond qui s'applique dans ce cas est donc de 30€/m² de toiture dont les eaux sont récupérées.
- Pour les toitures végétalisées : une valeur de 100€/ m² éligible est applicable
- Lorsque le projet permet de diminuer la surface imperméabilisée initiale, de plus de 80%, avec végétalisation (mise en œuvre de solutions fondées sur la nature) : une valeur de 100€/ m² éligible est applicable

*La surface éligible retenue pour le calcul du prix plafond des dispositifs de réduction à la source correspond à la somme de :

- la surface initialement imperméabilisée dont les apports par les pluies courantes sont gérés sur des surfaces non imperméabilisées à ciel ouvert, ou stockés pour utilisation ;
- la surface perméable remaniée pour gérer à ciel ouvert, ou stocker pour utilisation, les apports par les pluies courantes des surfaces imperméabilisées.

Economies/gain énergétique :

La gestion alternative des eaux pluviales permet de limiter le besoin d'assainissement des eaux pluviales en favorisant l'infiltration dans les sols. Une économie d'énergie est attendue sur l'activité d'assainissement.

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
-------------------	----------------------	-----------	-----------------------	------------

En vert les impacts socio-économiques positifs :			
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
Indicateurs :			
Objectifs pour fin 2025 :			
Nombre de communes sensibilisées : 16			
Nombre de communes ayant sollicité le fond d'aide à l'acquisition : 16			
Nombre de foyers ayant sollicité le fond d'aide à l'acquisition : 150			
Autres indicateurs :			
<ul style="list-style-type: none"> - Proportion du territoire avec gestion spécifique des eaux pluviales (proportion du territoire où la collectivité limite le ruissellement des eaux pluviales par infiltration/rétention ou est équipé d'un système séparatif) - Niveau des nappes - Evolution des surfaces imperméabilisées en m² - Nombre de bâtiments avec toitures végétalisées 			

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Sources et Vallées

Fiche-action n°4.6 du plan d'actions 2020-2025

Intitulé de l'action :
Optimisation de la gestion de l'eau dans les aménagements urbains (CCPN)
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES OS transversal : SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS
Porteur de projet/MO :
Communauté de Communes du Pays Noyonnais
Partenariats envisagés :
ADOPTA Agence de l'Eau Seine-Normandie Communes
Contexte et objectifs :
<p>La CCPN a adhéré à l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales) en 2019. L'association intervient auprès des communes et de la collectivité pour les accompagner dans la gestion durable des eaux pluviales, à l'interface des compétences voiries, espaces verts et assainissement. En binôme avec le chargé de mission de la collectivité, elle peut intervenir sur des problématiques concrètes des communes et dans la prise en compte des eaux pluviales dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.</p> <p>L'objectif est d'accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement urbain en veillant à infiltrer l'eau au plus près de là où elle tombe pour recharger les nappes et éviter les phénomènes de ruissellement. L'objectif est de concevoir ces aménagements fondés sur la nature (végétalisation) en leur donnant plusieurs fonctions.</p>
Description synthétique du projet :
<p>Sensibilisation des communes</p> <p>Dans un premier temps, il est essentiel que les communes (élus et agents techniques) soient informées sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais organisera des demi-journées techniques sur la thématique (visite de site, cas pratique, etc). Lors de ces journées, les réalisations exemplaires seront mises en avant.</p> <p>Accompagnement des projets</p> <p>L'animatrice de l'ADOPTA et le chargé de mission de la collectivité accompagneront individuellement les communes sur leurs projets de gestion alternatives d'eau pluviale (noues, parking infiltrant, chaussée drainante).</p>



Récupération d'eau de pluie

Afin de gérer l'arrosage des espaces verts communaux, la CCPN souhaite favoriser l'achat de récupérateurs d'eau pour les gouttières des bâtiments communaux.

Une sensibilisation sera effectuée auprès des particuliers pour les inciter à s'équiper de récupérateurs d'eau de pluie, comme cela a été fait pour le compostage.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Attente confirmation des financements avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Aides financières mobilisables :

Subvention AESN jusqu'à 80% pour les récupérateurs et des projets ambitieux de désimperméabilisation se basant sur les techniques végétales.

Réduction à la source des écoulements de temps de pluie (1623), pour les collectivités : taux d'aide de 80% sur la base de prix plafonds (valeurs ci-dessous).

- Cuves de récupération des eaux de toitures imperméables : l'imperméabilisation n'a pas été diminuée, le prix plafond qui s'applique dans ce cas
- Pour les toitures végétalisées : une valeur de 100€/m² éligible est applicable
- Lorsque le projet permet de diminuer la surface imperméabilisée initiale, de plus de 80%, avec végétalisation (mise en œuvre de solutions fondées sur la nature) : une valeur de 100€/m² éligible est applicable. La surface éligible retenue pour le calcul du prix plafond des dispositifs de réduction à la source correspond à la somme de :
 - La surface initialement imperméabilisée dont les apports par les pluies courantes sont gérés sur des surfaces non imperméabilisées à ciel ouvert, ou stockés pour utilisation ;
 - La surface perméable remaniée pour gérer à ciel ouvert, ou stocker pour utilisation, les apports par les pluies courantes des surfaces imperméabilisées.

Economies/gain énergétique :

La gestion alternative des eaux pluviales permet de limiter le besoin d'assainissement des eaux pluviales en favorisant l'infiltration dans les sols. Une économie d'énergie est attendue sur l'activité d'assainissement.

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
-------------------	----------------------	-----------	-----------------------	------------

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
--------	-------	-----------------------	----------------

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

- Nombres de visites réalisées à destination des élus et agents techniques des communes : 42
- Nombre de communes ayant sollicité le fond d'aide à l'acquisition : 42

- Nombre de foyers ayant sollicité le fond d'aide à l'acquisition : 150

Autres indicateurs :

- Proportion du territoire avec gestion spécifique des eaux pluviales (proportion du territoire où la collectivité limite le ruissellement des eaux pluviales par infiltration/rétention ou est équipé d'un système séparatif)
- Niveau des nappes
- Evolution des surfaces imperméabilisées en m²
- Nombre de bâtiments avec toitures végétalisées

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Sources et Vallées
Fiche-action n°4.6 du plan d'actions 2020-2025

Intitulé de l'action :
Optimisation de la gestion de l'eau dans les aménagements urbains (CCPS)
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRESERVER LES ECO-SYSTEMES OS transversal : SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS
Porteur de projet/MO :
Communauté de Communes du Pays des Sources
Partenariats envisagés :
ADOPTA Agence de l'Eau Seine-Normandie Communes
Contexte et objectifs :
<p>La CCPS a adhéré à l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales) en 2019. L'association intervient auprès des communes et de la collectivité pour les accompagner dans la gestion durable des eaux pluviales, à l'interface des compétences voiries, espaces verts et assainissement. En binôme avec le chargé de mission de la collectivité, elle peut intervenir sur des problématiques concrètes des communes et dans la prise en compte des eaux pluviales dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.</p> <p>L'objectif est d'accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement urbain en veillant à infiltrer l'eau au plus près de là où elle tombe pour recharger les nappes et éviter les phénomènes de ruissellement. L'objectif est de concevoir ces aménagements fondés sur la nature (végétalisation) en leur donnant plusieurs fonctions.</p>
Description synthétique du projet :
<p>Sensibilisation des communes</p> <p>Dans un premier temps, il est essentiel que les communes (élus et agents techniques) soient informés sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays des Sources organisera des demi-journées techniques sur la thématique (visite de site, cas pratique, etc). Lors de ces journées, les réalisations exemplaires seront mises en avant.</p> <p>Accompagnement des projets</p> <p>L'animatrice de l'ADOPTA et le chargé de mission de la collectivité accompagneront individuellement les communes sur leurs projets de gestion alternatives d'eau pluviale (noues, parking infiltrant, chaussée drainante).</p>

Récupération d'eau de pluie

Afin de favoriser les économies d'eau, la CCPS souhaite favoriser l'achat de récupérateurs d'eau pour les particuliers.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Attente confirmation des financements avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Aides financières mobilisables :

Subvention AESN jusqu'à 80% pour les récupérateurs et des projets ambitieux de désimperméabilisation se basant sur les techniques végétales.

Réduction à la source des écoulements de temps de pluie (1623), pour les collectivités : taux d'aide de 80% sur la base de prix plafonds (valeurs ci-dessous).

- Cuves de récupération des eaux de toitures imperméables : l'imperméabilisation n'a pas été diminuée, le prix plafond qui s'applique dans ce cas
- Pour les toitures végétalisées : une valeur de 100€/m² éligible est applicable
- Lorsque le projet permet de diminuer la surface imperméabilisée initiale, de plus de 80%, avec végétalisation (mise en œuvre de solutions fondées sur la nature) : une valeur de 100€/m² éligible est applicable. La surface éligible retenue pour le calcul du prix plafond des dispositifs de réduction à la source correspond à la somme de :
 - La surface initialement imperméabilisée dont les apports par les pluies courantes sont gérés sur des surfaces non imperméabilisées à ciel ouvert, ou stockés pour utilisation ;
 - La surface perméable remaniée pour gérer à ciel ouvert, ou stocker pour utilisation, les apports par les pluies courantes des surfaces imperméabilisées.

Economies/gain énergétique :

La gestion alternative des eaux pluviales permet de limiter le besoin d'assainissement des eaux pluviales en favorisant l'infiltration dans les sols. Une économie d'énergie est attendue sur l'activité d'assainissement.

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
-------------------	----------------------	-----------	-----------------------	------------

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
--------	-------	-----------------------	----------------

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

- Nombre de foyers ayant sollicité le fond d'aide à l'acquisition : 150



Intitulé de l'action :
Impulser une participation citoyenne à la préservation de la biodiversité
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS transversal : SENSIBILISER POUR AMENER UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS
Porteur de projet/MO :
Communauté de Communes des Deux Vallées
Partenariats envisagés :
Picardie Nature CPIE
Contexte et objectifs :
<p>La CC2V s'est engagée en 2018 dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur les 16 communes de son territoire pour pouvoir apporter les éléments de connaissance et d'enjeux biodiversité aux élus locaux afin notamment de permettre de mieux les prendre en compte dans les aménagements du territoire et de les faire connaître à leurs concitoyens.</p> <p>Cet ABC a mis en lumière des espèces patrimoniales sur le territoire de la CC2V et des habitats à protéger. Cela passe par une participation citoyenne à la préservation des enjeux biodiversité. Ces enjeux passent par la connaissance, la protection et la valorisation.</p>
Description synthétique du projet :
<p>La Communauté de Communes souhaite engager des actions d'information / sensibilisation / mobilisation à destination de trois publics cibles :</p> <p>1. Les citoyens de demain : scolaires et périscolaires</p> <p>Dès le début de l'année 2020, la CC2V proposera des animations aux établissements scolaires (cycle 1 à cycle 3) sur la thématique de la biodiversité. Cela passe par une présentation du territoire, des habitats naturels et de la notion de biodiversité. Pour le cycle 1, un inventaire simplifié à proximité de l'école peut être réalisé. Pour tous les niveaux, ces présentations peuvent être suivies d'ateliers de fabrication de nichoirs (mésanges, chouette chevêche, chauve-souris).</p> <p>2. Les décideurs et opérateurs de la politique du territoire : Elus et techniciens communaux</p> <p>La CC2V anime depuis le printemps 2019 un réseau d'échanges « 0 Phyto », qui mobilise des Elus et techniciens locaux. Il permet d'atteindre le niveau 3 de l'ancienne charte d'entretien des espaces publics (charte « zéro phyto » qui consistait à accueillir la biodiversité dans l'espace public.</p> <p>Les objectifs du réseau sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanger sur les bonnes pratiques et partager les expériences : Deux matinées d'échanges ont ainsi été animées à date : une matinée pour la création du réseau et l'échange sur les attentes des participants vis-à-vis de ce dernier, et une matinée autour de l'éco-pâturage et du fleurissement durable ; • Mettre en commun le retour d'expérience sur le matériel pour l'entretien des espaces verts et les bonnes pratiques de gestion.

L'objectif est de poursuivre la dynamique de ce réseau sur les années à venir à raison d'une à deux rencontres par an en enrichissant les thématiques et en invitant des intervenants. La finalité est de s'orienter vers un réseau « gestion durable des espaces verts ».

Ces actions ont un impact direct sur le cadre de vie des habitants.

3. Citoyens d'aujourd'hui : le grand public

Pour sensibiliser le grand public et l'encourager à préserver et accueillir la biodiversité, la CC2V souhaite organiser un concours photo avec une exposition à la clef et un jeu de piste associé. La finalité est de mettre en valeur la biodiversité et les paysages du territoire en impliquant la population (toutes les communes doivent être représentées).

Des formations au renseignement de la base de données en ligne Clicnat (inventaire participatif animé par Picardie Nature) seront également menées.

La CC2V tiendra chaque année lors des principales manifestations du territoire des stands d'information.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Animations scolaires et grand public, événementiels, inventaires faune/flore	10	1 500€	9 000€	Région Hauts-de-France
Animateur Biodiversité	0,1 ETP	4 000€	24 000€	

Aides financières mobilisables :

Fonds propre et ingénierie en interne.

Economies/gain énergétique :

Pas de gain énergétique attendu.

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
--------	-------	-----------------------	----------------

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Nombre d'animations: 60

Nombre de participants aux actions : 200

Nombre de scolaires sensibilisés : 750

Plan Climat Air Energie Territorial du *Pays de Sources et Vallées*
Fiches-actions pour 2020-2025

Orientations Stratégiques n°5 et 6

**DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES
AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES
SOLUTIONS DE STOCKAGE**

-

**DEVELOPPER FORTEMENT LA
PRODUCTION DE CHALEUR VERTE**

Intitulé de l'action :
Développement du photovoltaïque en milieu agricole
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 5 : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE
→ Multiplier par 14 la production photovoltaïque par rapport à 2014 soit 290 000 m ² de surface installée (sur entrepôts, GMS, bâtiments publiques, parkings, maisons...)
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
3 EPCI (CC2V, CCPS, CCPN) Chambre d'agriculture de l'Oise L'association de développement agricole du nord-est de l'Oise (ADANE) La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Oise (FDSEA60) SICAE SE60 SEZEO SER
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de développement d'énergies renouvelables (31,5% de couverture globale par les énergies renouvelables d'ici 2030) et notamment sur la production d'énergie issue de la filière photovoltaïque qui devra être multipliée par 14 par rapport à 2014, ce qui représente 290 000 m² de panneaux photovoltaïques à installer.</p> <p>Le diagnostic de territoire a déjà permis d'identifier les parcelles et bâtiments du territoire théoriquement propices à l'installation de panneaux photovoltaïques de par leur exposition, leur superficie et leur proximité avec les réseaux. Il faut à présent vérifier si les propriétaires concernés sont effectivement intéressés par ce type d'installation si les projets sont techniquement et financièrement faisables.</p> <p>Le monde agricole est particulièrement concerné en tant que secteur important sur le territoire avec des bâtiments (stabulations, hangars agricoles,...) présentant de grandes superficies qui pourraient être exploitées pour développer le photovoltaïque. La production électrique générée pourra servir à l'auto-consommation de l'exploitation ou elle pourra être revendue, devenant alors une activité de diversification sur la ferme.</p> <p>L'objectif de la présente action est d'accompagner techniquement les agriculteurs souhaitant développer ce type d'énergie sur leur exploitation et de les mettre en relation avec les acteurs de la filière (syndicat d'électricité, constructeurs,...).</p>

Description synthétique du projet :

Organisation de réunions d'information pour susciter l'émergence de projets

La Chambre d'agriculture de l'Oise et la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Oise (FDSEA60) organiseront des réunions d'information à destination des agriculteurs du territoire ainsi que des visites d'exploitations ayant installé des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments comprenant le témoignage de l'agriculteur sur son projet, le coût de l'investissement, la rentabilité... L'objectif est d'inciter d'autres agriculteurs à se lancer dans ce type de projet.

Accompagnement technique des projets

Le Pays de Sources et Vallées a commencé à recenser les agriculteurs intéressés par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments agricoles. Il en compte déjà 18 intéressés. L'appel à projets qui sera lancé dans le cadre de l'étude de préfiguration du *Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables* qui sera menée en 2020, permettra d'en identifier d'autres.

Le *Conseiller en énergie* du Pays de Sources et Vallées et la Chambre d'agriculture réaliseront des études de faisabilité technique et financière afin de vérifier la viabilité des projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles avant leur mise en œuvre (portabilité de la structure, exposition, superficie,...).

Les syndicats d'énergie du territoire (SICAE, SEZEO, SE60) seront associés à cet accompagnement pour connaître la capacité des réseaux et les coûts de raccordement.

Le *Conseiller en énergie* du Pays de Sources et Vallées assurera le suivi des réalisations.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste Conseiller énergie	0,1 ETP	4 200€	25 200€	ADEME
Frais de mission / de réception		100 €	600€	

Aides financières mobilisables :

ADEME : Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables

Economies/gain énergétique :

Sur la base d'une superficie de 6 000 m² de panneaux photovoltaïques installés, 900 MWh d'électricité renouvelable produits par an.

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Nombre d'agriculteurs accompagnés : 60

Superficies de panneaux photovoltaïques installées sur des bâtiments agricoles : 6 000 m² (soit 100 m² par exploitant en moyenne)

Production d'électricité d'origine photovoltaïque : 900 MWh/an



Intitulé de l'action :
Développement de projets collectifs de méthaniseurs polyvalents
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE
➔ Biogaz : doubler la production à l'horizon 2030 soit 2 à 3 nouveaux méthaniseurs pour une capacité de production de 60 GWh/an alimentés par des déchets agricoles ou alimentaires fermentescibles
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV) / GRDF
Partenariats :
3 EPCI (CC2V, CCPS, CCPN) Chambre d'agriculture de l'Oise GRDF Syndicats d'assainissement
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de développement d'énergies renouvelables (31,5% de couverture globale par les énergies renouvelables d'ici 2030) et notamment sur la production de chaleur verte, les besoins énergétiques du territoire portant principalement sur la chaleur. D'ici 2030, la production de chaleur devra être doublée pour atteindre 116 GWh, soit la consommation d'environ 10 000 foyers. Pour cela, le territoire s'est fixé comme objectif la création de 2 à 3 nouveaux méthaniseurs pour une capacité de production de 60 GWh /an alimentés par des déchets agricoles ou alimentaires fermentescibles.</p> <p>L'agriculture est un secteur dominant sur le territoire qui présente du potentiel en matière de création de chaleur verte via la méthanisation issue de déchets agricoles. Cette diversification permet en plus de consolider certaines filières plutôt fragiles telles que l'élevage en assurant une valorisation du lisier [TS1] et des ressources financières complémentaires conséquentes pour l'éleveur.</p> <p>Un certain nombre d'agriculteurs se disent intéressés par la création d'un méthaniseur sur leur exploitation mais beaucoup n'ont pas forcément de quoi l'alimenter suffisamment et, plutôt que de voir se développer X projets individuels et des cultures dédiées à l'alimentation de méthaniseurs (Culture Intermédiaire à Valorisation Énergétique), le territoire souhaite accompagner les démarches, sensibiliser au fait de prioriser les déchets agricoles, et mettre en relation les agriculteurs intéressés afin d'encourager l'émergence de projets collectifs qui seront plus viables sur le long-terme, que ce soit au niveau des volumes de matière organique et de la diversité de fournisseurs qui alimenteront le méthaniseur en déchets. [TS2]</p> <p>La capacité d'investissement sera également supérieure, ce qui permettra d'orienter le projet vers un méthaniseur plus sophistiqué et polyvalent qui pourra ingérer des boues de stations d'épuration,</p>

et même des déchets fermentescibles afin de pouvoir valoriser les biodéchets du territoire d'ici 2025. [TS3]

Description de l'action :

Développement de la méthanisation à la ferme/méthanisation territoriale

GRDF identifiera tout d'abord les secteurs favorables à l'implantation de méthaniseurs sur le territoire en fonction des contraintes de capacités d'injection.

L'appel à projets qui sera lancé dans le cadre de l'étude de préfiguration du *Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables* qui sera menée en 2020, permettra d'identifier les agriculteurs intéressés.

Le *Pays de Sources et Vallées* mettra en relation les acteurs d'un même secteur (agriculteurs notamment des éleveurs, élus, responsables de la restauration collective...) pour favoriser l'émergence de projets collectifs de méthaniseurs polyvalents qui pourraient être alimentés, par des déchets agricoles issus notamment d'élevages, mais aussi par des boues de STEP, des déchets alimentaires fermentescibles...

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* organisera des visites du méthaniseur de Sempigny en présence de l'éleveur bovin à l'initiative du projet à destination des agriculteurs et autres acteurs intéressés par un tel projet.

GRDF et la Chambre d'Agriculture de l'Oise accompagneront techniquement les projets collectifs et individuels. Le traitement de « déchets » agricoles devra être privilégié, l'introduction de CIVE dans les systèmes de culture devra être limitée et raisonnée, et l'introduction de cultures dédiées devra être évitée.

Sensibilisation des habitants et des usagers

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* accompagnera les porteurs de projet sur l'information et la communication auprès des locaux, pour rassurer sur les nuisances qu'ils redoutent (odeurs, allées et venues de camions, risques liés au gaz...). Cet accompagnement passera par l'organisation de visites d'unités de méthanisation et de rencontres avec les locaux.

Dans le cadre du développement d'un méthaniseur alimenté par des déchets alimentaires fermentescibles issus de cantines scolaires ou de restaurants collectifs/d'entreprises, il est nécessaire de sensibiliser les usagers et le personnel de la restauration collective sur le tri des déchets, et plus particulièrement sur le tri des biodéchets. Des campagnes de sensibilisation et de vérification seront conduites par les équipes du *Pays de Sources et Vallées* et des EPCI avant d'introduire ces produits dans le processus de méthanisation.

La logistique devra être également étudiée pour organiser la collecte des déchets fermentescibles.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste animatrice Eau et agriculture	0,05 ETP	2 100€	12 600€	AESN (80%)



Frais de mission et de réception		100€	600€	
Aides financières mobilisables :				
AAP régional 2019-2020 « Contrat de Développement des Energies Renouvelables » ADEME : Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables				
Economies/gain énergétique :				
Sur la base de deux nouveaux méthaniseurs implantés, 50 GWh de gaz renouvelable produits par an.				
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi [TS4]	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Indicateurs :				
Objectifs pour fin 2025 :				
Nombre de réunions organisées : 6				
Nombre de projets accompagnés : 5				
Nombre de projets collectifs accompagnés : 2				
Nombre de méthaniseurs implantés : 2				
Capacité de production des méthaniseurs : 50 GWh				

Intitulé de l'action :
Accompagnement des projets d'énergie renouvelable et de récupération portés par des communes
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 5 : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE
OS 6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
3 EPCI (CC2V, CCPS, CCPN) SICAE SER SE60 SEZEO GRDF Chambre d'agriculture de l'Oise Syndicats d'assainissement
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables avec 31,5% de couverture globale par les énergies renouvelables d'ici 2030.</p> <p>Les énergies électriques devront être développées via l'installation de 5 à 7 mâts supplémentaires sur les parcs éoliens existants et via la production photovoltaïque qui devra être multipliée par 14 par rapport à 2014, ce qui représente 290 000 m² de panneaux photovoltaïques à installer. Ces installations permettront d'alimenter chaque année environ 24 000 foyers en électricité.</p> <p>L'ambition porte notamment sur la production de chaleur verte, les besoins énergétiques du territoire portant principalement sur la chaleur. D'ici 2030, la production de biogaz devra être doublée pour atteindre 116 GWh, et le territoire s'est fixé comme objectif de multiplier par 7 le nombre de mini réseaux de chaleur avec un approvisionnement EnR biomasse (géothermie, éventuellement chaleur fatale) en substitution des installations de chauffage fioul/propane.</p> <p>Ces installations peuvent être conduites à l'initiative des communes ou bien en partenariat avec elles, à condition qu'elles soient bien accompagnées. Les élus des 39 communes ayant participé à la concertation durant l'élaboration du PCAET ont en effet souligné le besoin en conseil et en accompagnement pour faire les bons choix et mener à bien ce type de projet, la production énergétique étant un sujet complexe et très technique.</p>

De nombreux élus sont frileux à l'idée de se lancer dans ce type de projets qui sont souvent synonymes de difficultés liées notamment à l'acceptabilité des projets par la population ou la validation de l'architecte des bâtiments de France, de harcèlement commercial et de « risques d'arnaques » notamment pour le photovoltaïque. Sans compter l'investissement conséquent que représentent ces installations pour une petite commune.

L'accompagnement paraît donc être une condition *sine qua non* pour le développement de projets EnR par les communes du territoire.

Description de l'action :

Susciter l'émergence de projets EnR portés par des communes

Le *conseiller en énergie* du Pays de Sources et Vallées démarchera les communes pour favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics. Il sensibilisera les services Urbanisme des collectivités afin d'encourager par exemple la mise en place de panneaux photovoltaïque dans les nouvelles constructions, lors de rénovation de toiture, lors de travaux d'isolation,..., que ces projets soient portés par les collectivités ou bien par les porteurs de projets (particuliers, entreprises...) qu'elles rencontrent dans le cadre d'acquisitions foncières, de permis de construire/travaux...

Le *conseiller en énergie* démarchera les communes se chauffant au fuel pour les inciter à changer de chaudière et à étudier l'opportunité de créer des mini-réseaux de chaleur (reliant les bâtiments publics du type mairie, école, gymnase ou autre) sur les communes à potentiel. Il démarchera également les communes dont les chaudières devront être changées dans les prochaines années.

Enfin, il démarchera les syndicats d'assainissement ayant en gestion une station d'épuration (STEP) pour évaluer le potentiel de récupération d'énergie et de création de mini-réseaux de chaleur.

L'appel à projets qui sera lancé en 2020 dans le cadre de l'étude de préfiguration du *Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables* permettra également d'identifier des projets et d'en favoriser l'émergence.

Sensibilisation des élus et des habitants

Pour sensibiliser les élus et les techniciens des collectivités aux énergies renouvelables, l'équipe du Pays de Sources et Vallées organisera des visites de sites illustrées par le témoignage d'un élu : visite de bâtiments publics équipés de panneaux photovoltaïques ou chauffés par un réseau de chaleur miscanthus, visite d'un méthaniseur alimenté par des déchets alimentaires fermentescibles issus de la restauration scolaire, visite d'une station d'épuration dont la chaleur est récupérée pour chauffer les bâtiments publics, visite d'une éolienne citoyenne...

La création d'un méthaniseur ou d'une éolienne pouvant faire polémique localement, l'équipe du Pays de Sources et Vallées organisera également des réunions d'information et des visites pour divulguer une information objective, susciter un échange et rassurer les locaux sur le projet et les nuisances qu'ils redoutent.

Elle communiquera également sur les éoliennes citoyennes afin de favoriser l'émergence de ce type de projets et faciliter leur acceptabilité des habitants via la participation et l'intéressement.

Accompagner l'élaboration des projets EnR portés par des communes

Le conseiller en énergie apportera un conseil aux communes intéressées et les accompagnera dans l'élaboration de leur projet dans le cadre de l'étude de préfiguration puis du *Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables*.

Il les aidera notamment à choisir entre telle ou telle production énergétique en fonction de leurs besoins, à rédiger leur cahier des charges et à sélectionner l'entreprise.

Il les accompagnera dans l'élaboration de leur projet et leurs demandes de financement.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* mettra en relation les acteurs d'un même secteur (élus, agriculteurs, ONF, responsables de la restauration collective...) pour favoriser l'émergence de projets partenariaux du type chaudières bois/miscanthus ou méthaniseurs polyvalents.

Inciter les communes et les ménages à opter pour des énergies plus propres

Le territoire compte encore un certain nombre de bâtiments communaux et de foyers chauffés avec des énergies fossiles particulièrement polluantes (notamment au fioul et au GPL) et doit renforcer l'effort sur ces cibles afin de contribuer à l'objectif national de suppression du chauffage au fioul d'ici 2030. Des partenariats sont élaborés entre les EPCI, GRDF et le SE60 pour démarcher les communes et les foyers équipés au fioul/GPL et leur proposer un accompagnement -voire une aide financière- pour les inciter à s'équiper d'installations de chauffage moins polluantes (PAC, gaz naturel...).

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste de Conseiller en énergie (PSV)	0,15 ETP	6 300€	37 800€	ADEME
Frais de mission/réception		1 000€	6 000€	

Aides financières mobilisables :

ADEME : Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables
 AAP régional 2019-2020 « Contrat de Développement des Energies Renouvelables » (sur biomasse énergie, solaire thermique, géothermie intermédiaire avec PAC, récupération de chaleur fatale au cas par cas, réseaux de chaleur sous les seuils Fonds Chaleur, solaire photovoltaïque avec une part significative d'autoconsommation, micro-hydraulique, méthanisation)

Economies/gain énergétique :

Sur la base d'une atteinte des objectifs mi-période :

- 100 000 MWh d'électricité renouvelable produits par an
- 35 000 MWh de chaleur renouvelable produits par an

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie
Indicateurs :			
Objectifs pour fin 2025 :			
Nombre de communes démarchées : 60			
Nombre de réunions d'information/visites organisées pour les élus : 6			
Nombre de réunions d'information/visites organisées pour les habitants : 2			
Nombre de projets accompagnés : 15			
Nombre d'installations EnR portées par des communes : 6			

Intitulé de l'action :
Accompagnement des projets d'énergie renouvelable et de récupération portés par des entreprises (CC2V)
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 5 : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE
OS 6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
3 EPCI (CC2V, CCPS, CCPN) SICAE SE60 SEZEO SER GRDF Chambre d'agriculture de l'Oise CMA CCI
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables avec 31,5% de couverture globale par les énergies renouvelables d'ici 2030.</p> <p>Les énergies électriques devront être développées via l'installation de 5 à 7 mâts supplémentaires sur les parcs éoliens existants et via la production photovoltaïque qui devra être multipliée par 14 par rapport à 2014, ce qui représente 290 000 m² de panneaux photovoltaïques à installer. Ces installations permettront d'alimenter chaque année environ 24 000 foyers en électricité.</p> <p>L'ambition porte notamment sur la production de chaleur verte, les besoins énergétiques du territoire portant principalement sur la chaleur. D'ici 2030, la production de biogaz devra être doublée pour atteindre 116 GWh, et le territoire s'est fixé comme objectif de multiplier par 7 le nombre de mini réseaux de chaleur avec un approvisionnement EnR biomasse (géothermie, éventuellement chaleur fatale) en substitution des installations de chauffage fioul/propane.</p> <p>Certaines entreprises présentent un potentiel intéressant pour produire de l'énergie, de par leur surface de toitures (entrepôts logistiques, établissements de la grande distribution...), leur process industriel (récupération de chaleur fatale), ou encore leur production (générant par exemple un certain volume de déchets alimentaires fermentescibles).</p> <p>Ces installations peuvent être conduites à l'initiative des entreprises du territoire ou bien en partenariat avec elles, à condition qu'elles soient bien accompagnées. Les entreprises ayant</p>

participé à la concertation durant l'élaboration du PCAET ont en effet souligné le besoin en conseil et en accompagnement pour initier et mener à bien ce type de projet, la production énergétique étant un sujet complexe et très technique ne figurant pas forcément dans leurs préoccupations et leurs priorités d'investissements.

L'accompagnement paraît donc être une condition *sine qua non* pour le développement de projets EnR par les entreprises du territoire.

Description de l'action :

Susciter l'émergence de projets EnR portés par des entreprises

Le *conseiller en énergie* du *Pays de Sources et Vallées* démarchera les entreprises, les artisans, les grandes et moyennes surfaces (GMS),... pour encourager l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments tertiaires, des entrepôts, des parkings (ombrières),...

Il démarchera également les industries et les entreprises où le diagnostic du PCAET a permis d'identifier un potentiel de création/récupération d'énergie (process industriel, grandes superficies d'entrepôts ou de parkings,...).

L'appel à projets qui sera lancé en 2020 dans le cadre de l'étude de préfiguration du *Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables* permettra également d'identifier des projets et d'en favoriser l'émergence.

Le Conseiller en énergie apportera un conseil aux porteurs de projet et les accompagnera dans l'élaboration de leur projet et leurs demandes de financement.

Sensibilisation des entreprises

Pour sensibiliser les entreprises aux énergies renouvelables, l'équipe du *Pays de Sources et Vallées* organisera des visites de sites : visite d'entrepôts logistiques équipés de panneaux photovoltaïques ou chauffés par un réseau de chaleur miscanthus, visite d'un méthaniseur alimenté par des déchets alimentaires fermentescibles issus de la restauration scolaire, visite d'une station d'épuration dont la chaleur est récupérée pour chauffer les bâtiments publics, visite d'une éolienne citoyenne...

Accompagner l'élaboration des projets EnR portés par des entreprises du territoire

Le *conseiller en énergie* apportera un conseil aux entreprises intéressées et les accompagnera dans l'élaboration de leur projet dans le cadre de l'étude de préfiguration puis du *Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables*.

Il les aidera notamment à choisir entre telle ou telle production énergétique en fonction de leurs besoins, à rédiger leur cahier des charges et à sélectionner l'entreprise.

Il les accompagnera dans l'élaboration de leur projet et leurs demandes de financement.

L'équipe du *Pays de Sources et Vallées* mettra en relation les acteurs d'un même secteur (par exemple l'industriel avec GRDF et les élus locaux,...) pour favoriser l'émergence de projets partenariaux par exemple autour de la récupération de chaleur fatale issue du *process* industriel de l'entreprise qui pourrait permettre de chauffer des bâtiments voisins voire des logements.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste de Conseiller en énergie (PSV)	0,15 ETP	6 300€	37 800€	ADEME
Frais de mission/réception		1 000€	6 000€	
Chargé de Développement économique CC2V	0,03 ETP	1300 €	7800 €	
Economies/gain énergétique :				
Très variable selon les installations qui seront privilégiées				
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Indicateurs :				
Objectifs pour fin 2025 :				
Nombre d'entreprises démarchées/sensibilisées : 50				
Nombre de réunions d'information/visites organisées pour les entreprises : 6				
Nombre de projets accompagnés : 15				
Nombre d'installations EnR portées par des entreprises : 6				

Intitulé de l'action :
Accompagnement des projets d'énergie renouvelable et de récupération portés par des entreprises
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 5 : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE
OS 6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE
Porteur de projet/MO :
Pays de Sources et Vallées (PSV)
Partenariats :
3 EPCI (CC2V, CCPS, CCPN) SICAE SE60 SEZEO SER GRDF Chambre d'agriculture de l'Oise CMA CCI
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables avec 31,5% de couverture globale par les énergies renouvelables d'ici 2030.</p> <p>Les énergies électriques devront être développées via l'installation de 5 à 7 mâts supplémentaires sur les parcs éoliens existants et via la production photovoltaïque qui devra être multipliée par 14 par rapport à 2014, ce qui représente 290 000 m² de panneaux photovoltaïques à installer. Ces installations permettront d'alimenter chaque année environ 24 000 foyers en électricité.</p> <p>L'ambition porte notamment sur la production de chaleur verte, les besoins énergétiques du territoire portant principalement sur la chaleur. D'ici 2030, la production de biogaz devra être doublée pour atteindre 116 GWh, et le territoire s'est fixé comme objectif de multiplier par 7 le nombre de mini réseaux de chaleur avec un approvisionnement EnR biomasse (géothermie, éventuellement chaleur fatale) en substitution des installations de chauffage fioul/propane.</p> <p>Certaines entreprises présentent un potentiel intéressant pour produire de l'énergie, de par leur surface de toitures (entrepôts logistiques, établissements de la grande distribution...), leur process industriel (récupération de chaleur fatale), ou encore leur production (générant par exemple un certain volume de déchets alimentaires fermentescibles).</p>

Ces installations peuvent être conduites à l'initiative des entreprises du territoire ou bien en partenariat avec elles, à condition qu'elles soient bien accompagnées. Les entreprises ayant participé à la concertation durant l'élaboration du PCAET ont en effet souligné le besoin en conseil et en accompagnement pour initier et mener à bien ce type de projet, la production énergétique étant un sujet complexe et très technique ne figurant pas forcément dans leurs préoccupations et leurs priorités d'investissements.

L'accompagnement paraît donc être une condition *sine qua non* pour le développement de projets EnR par les entreprises du territoire.

Description de l'action :

Susciter l'émergence de projets EnR portés par des entreprises

Le conseiller en énergie du Pays de Sources et Vallées démarchera les entreprises, les artisans, les grandes et moyennes surfaces (GMS),... pour encourager l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments tertiaires, des entrepôts, des parkings (ombrières),...

Il démarchera également les industries et les entreprises où le diagnostic du PCAET a permis d'identifier un potentiel de création/récupération d'énergie (process industriel, grandes superficies d'entrepôts ou de parkings,...).

L'appel à projets qui sera lancé en 2020 dans le cadre de l'étude de préfiguration du *Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables* permettra également d'identifier des projets et d'en favoriser l'émergence.

Il apportera un conseil aux porteurs de projet et les accompagnera dans l'élaboration de leur projet et leurs demandes de financement.

Sensibilisation des entreprises

Pour sensibiliser les entreprises aux énergies renouvelables, l'équipe du Pays de Sources et Vallées organisera des visites de sites : visite d'entrepôts logistiques équipés de panneaux photovoltaïques ou chauffés par un réseau de chaleur miscanthus, visite d'un méthaniseur alimenté par des déchets alimentaires fermentescibles issus de la restauration scolaire, visite d'une station d'épuration dont la chaleur est récupérée pour chauffer les bâtiments publics, visite d'une éolienne citoyenne...

Accompagner l'élaboration des projets EnR portés par des entreprises du territoire

Le conseiller en énergie apportera un conseil aux entreprises intéressées et les accompagnera dans l'élaboration de leur projet dans le cadre de l'étude de préfiguration puis du *Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables*.

Il les aidera notamment à choisir entre telle ou telle production énergétique en fonction de leurs besoins, à rédiger leur cahier des charges et à sélectionner l'entreprise.

Il les accompagnera dans l'élaboration de leur projet et leurs demandes de financement.

L'équipe du Pays de Sources et Vallées mettra en relation les acteurs d'un même secteur (par exemple l'industriel avec GRDF et les élus locaux,...) pour favoriser l'émergence de projets partenariaux par exemple autour de la récupération de chaleur fatale issue du *process* industriel de l'entreprise qui pourrait permettre de chauffer des bâtiments voisins voire des logements.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste de Conseiller en énergie (PSV)	0,15 ETP	6 300€	37 800€	ADEME
Frais de mission/réception		1 000€	6 000€	

Financements mobilisables

ADEME : Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables

Economies/gain énergétique :

Très variable selon les installations qui seront privilégiées

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie

Indicateurs :

Objectifs pour fin 2025 :

Nombre d'entreprises démarchées/sensibilisées : 4 429

Nombre de réunions d'information/visites organisées pour les entreprises : 6

Nombre de projets accompagnés : 15

Nombre d'installations EnR portées par des entreprises : 6

Intitulé de l'action :
Intégrer des projets d'énergie renouvelable et de récupération dans la construction de bâtiments portée par la CC2V
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
OS 5 : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE
OS 6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE
Porteur de projet/MO :
CC2V
Partenariats :
SEZEO GRDF ADEME ADOPTA Energie 2020
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables avec 30% de couverture globale par les énergies renouvelables d'ici 2030.</p> <p>Les énergies électriques devront être développées via l'installation de 5 à 7 mâts supplémentaires sur les parcs éoliens existants et via la production photovoltaïque qui devra être multipliée par 14 par rapport à 2014, ce qui représente 290 000 m² de panneaux photovoltaïques à installer. Ces installations permettront d'alimenter chaque année environ 24 000 foyers en électricité.</p> <p>L'ambition porte notamment sur la production de chaleur verte, les besoins énergétiques du territoire portant principalement sur la chaleur. D'ici 2030, la production de biogaz devra être doublée pour atteindre 116 GWh, et le territoire s'est fixé comme objectif de multiplier par 7 le nombre de mini réseaux de chaleur avec un approvisionnement EnR biomasse (géothermie, éventuellement chaleur fatale) en substitution des installations de chauffage fioul/propane.</p> <p>Ces installations peuvent être conduites à l'initiative des communes ou bien en partenariat avec elles, à condition qu'elles soient bien accompagnées. Les élus des 39 communes ayant participé à la concertation durant l'élaboration du PCAET ont en effet souligné le besoin en conseil et en accompagnement pour faire les bons choix et mener à bien ce type de projet, la production énergétique étant un sujet complexe et très technique.</p> <p>De nombreux élus sont frileux à l'idée de se lancer dans ce type de projets qui sont souvent synonymes de difficultés liées notamment à l'acceptabilité des projets par la population ou la validation de l'architecte des bâtiments de France, de harcèlement commercial et de « risques</p>

Coût d'investissement de la piscine : 8 700 000 €HT

Construction du nouveau Musée de la Batellerie (début des travaux 2022)

Pensé comme un visitor center & tiers-lieu fluvial, le nouvel équipement situé dans les locaux de la Poste doit donner les clefs de lecture et de compréhension de la batellerie, d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Le volet ludique sera au cœur de la réflexion.

L'équipement doit être intergénérationnel (La présence des bateliers guides-bénévoles de l'Amicale du musée reste la forte plus-value de la visite des groupes et est absolument à conserver) et innovant dans son parcours-visiteur en utilisant à la fois les nouvelles technologies tout en laissant la part belle aux manipulations familiales et à l'expérimentation (comme peut l'être un centre de culture scientifique technique et industriel dédié à l'eau, la mobilité, la logistique, la résilience à la gestion du risque « inondations » et la préservation des ressources)

Il se développe sur environ 1200 m².

- Accueil : 70 m², banque et hall d'accueil, commodités adaptées aux PMR
- Un pôle services publics de 90m² (agence postale 40m², point informations tourisme 50m²) sera intégré aux espaces d'accueil.
- Boutique : 120m², produits dérivés et distributeurs boissons/friandises. Les autres offres de restauration doivent être développés dans les commerces avoisinants.
- Parcours scénographique : 300 m², parcours libre, incluant un espace simulateur de pilotage et une salle dédiée à la valorisation des milieux aquatiques des vallées d'Oise (faune flore cycle de l'eau).
- Exposition temporaire : 250m²
- Ateliers pédagogiques : 150 m², 3 salles de travail en demi-groupe, mutualisable et polyvalent
- Un espace tiers lieu de 75m² : avec espace agence postale communale de 40m² et un espace de co-working / télétravail de 35m²
- Pôle administratif et logistique : 90m²
- Terrasse belvédère : séquence d'observation et de contemplation sur les écluses et le canal
- Stationnement : externalisé sur le stationnement public.

Localisation : le long du linéaire des quais de l'avenue de la Canonnière.

A partir de l'actuel site, il s'agit de développer l'itinérance en bord de quai, de relier les différents points majeurs (écluse, péniche, quai, menuiserie, musée...).

Le futur centre d'interprétation serait idéal à l'emplacement de l'actuelle poste. Il serait mitoyen avec le canal et l'écluse et proches du stationnement public.

Le projet comprendra une étude sur les opportunités d'intégrer la production d'énergie renouvelable au bâtiment.

Investissements :

Total coût opération : Etude AMO : 20.700 € HT - 3 M€ HT (Travaux) – 1 M€ HT (Muséographie)

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste de Conseiller en énergie (PSV)	0,15 ETP	6 300€	37 800€	ADEME
Construction d'une piscine intercommunale		8 700 000€ HT		
Construction du nouveau Musée de la Batellerie		3 020 700€ HT		

Aides financières mobilisables :

ADEME : Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables

AAP régional 2019-2020 « Contrat de Développement des Energies Renouvelables » (sur biomasse énergie, solaire thermique, géothermie intermédiaire avec PAC, récupération de chaleur fatale au cas par cas, réseaux de chaleur sous les seuils Fonds Chaleur, solaire photovoltaïque avec une part significative d'autoconsommation, micro-hydraulique, méthanisation)

Economies/gain énergétique :

Très variable selon les installations qui seront privilégiées

En vert les impacts air-climat-énergie positifs :

Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation

En vert les impacts socio-économiques positifs :

Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie

Indicateurs :

Production d'énergie renouvelable en MWh/an

Intitulé de l'action :
Mise en place d'une chaudière biomasse en remplacement d'une chaudière gaz sur le Campus Inovia à Noyon
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
<p>OS 5 : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE</p> <p>➔ Multiplier par 14 la production photovoltaïque par rapport à 2014 soit 290 000 m² de surface installée (sur entrepôts, GMS, bâtiments publiques, parkings, maisons...)</p> <p>OS6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE</p> <p>➔ Multiplier par 7 le nombre de mini-réseaux de chaleur avec un approvisionnement EnR (biomasse, géothermie, éventuellement chaleur fatale)</p>
Porteur de projet/MO :
Communauté de communes du Pays Noyonnais
Partenariats envisagés :
Pays de Sources et Vallées (CEP)
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de développement d'énergies renouvelables (31,5% de couverture globale par les énergies renouvelables d'ici 2030) et notamment sur la production de chaleur renouvelable via la multiplication de mini-réseaux de chaleur avec un approvisionnement EnR.</p> <p>Le Campus économique Inovia porté par la Communauté de communes du Pays Noyonnais est dédié en particulier aux PME. Le site rassemble aujourd'hui une soixantaine d'entreprises pour 200 emplois. Les locaux de la Communauté de communes du Pays Noyonnais sont installés sur le campus.</p> <p>28 bâtiments du site sont aujourd'hui raccordés à un réseau de distribution gaz alimenté par deux chaudières. Le site consomme 4 950 MWh de gaz par an.</p> <p>L'existence du réseau et de la chaufferie rend possible le remplacement des deux chaudières au gaz par une chaudière biomasse et une chaudière gaz de nouvelle génération.</p> <p>Parallèlement, l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments du site est également intégrée à la réflexion.</p> <p>L'action fait office d'action phare pour la Communauté de communes du Pays Noyonnais dans son programme 2020-2025.</p>
Description synthétique du projet :

L'étude de Programmation énergétique a permis d'identifier des projets structurants qui feront l'objet d'une l'étude de préfiguration en 2020 en vue d'être intégrés au *Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables*.

Conduite d'une étude de faisabilité technique et sur la ressource biomasse à mobiliser

Ressource biomasse envisagée : miscanthus voire le Bois-énergie en fonction des résultats de l'étude.

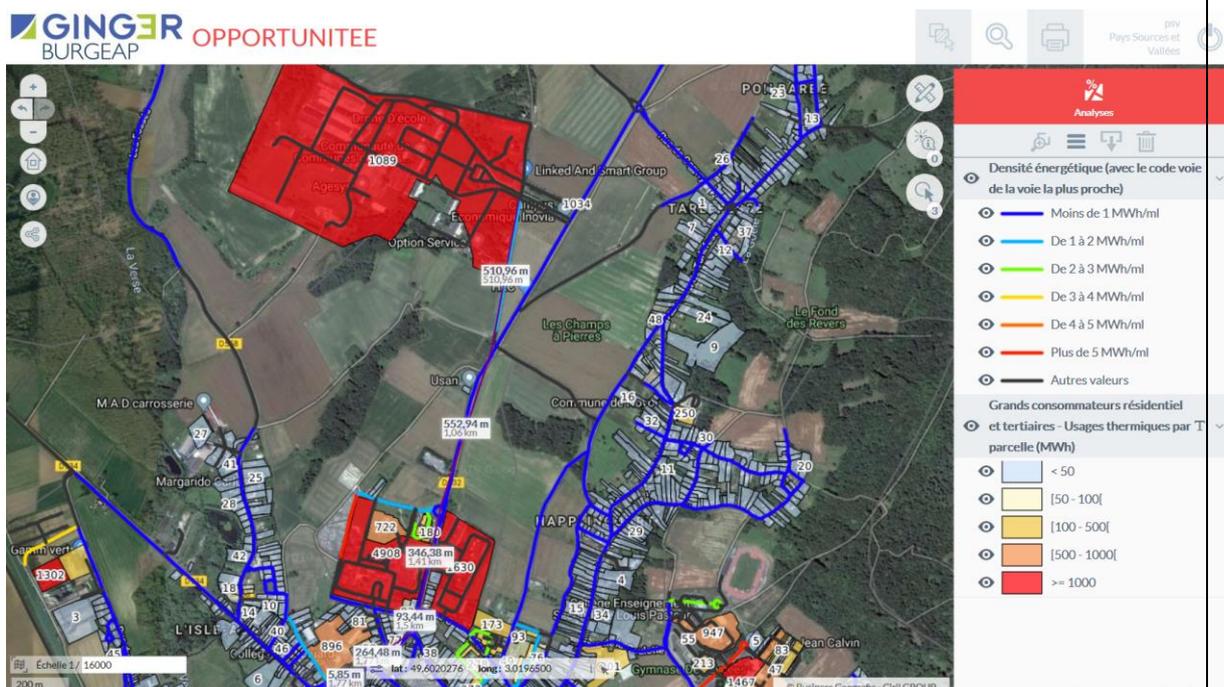
Remplacement d'une des chaudières gaz pour une chaudière biomasse et de la deuxième par une chaudière gaz de nouvelle génération

28 bâtiments raccordés à un réseau de distribution du gaz existant et un besoin de chauffage à couvrir de presque 5 000 MWh/an (tertiaire).

Extension du réseau de chaleur

Etude d'un raccordement vers des bâtiments situés à l'extérieur du Campus : hôpital de Noyon, collège Paul Eluard, école élémentaire Marcel Provost, caserne de la Gendarmerie mobile...

Un besoin de chaleur supplémentaire de 7 500 MWh/an pour un réseau de 2 000 mètres soit une densité de 3,75 MWh/ml.



Installation de panneaux photovoltaïques sur toitures

Le campus économique Inovia fait état d'une surface de toiture disponible pour l'installation de panneaux photovoltaïques d'environ 19 000 m². Néanmoins les bâtiments du campus dont la toiture doit faire l'objet de rénovation s'inscrivent en priorité dans cette action.



Photovoltaïque sur toiture au Campus Inovia

Les paramètres de pré-faisabilité identifiés sont donc les suivants :

Surface de toiture mobilisable	Puissance PV installable
7 000 m ²	1,02 MWc

Budget estimé et principaux postes de dépenses :

Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/ unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste Conseiller énergie (PSV)	0,15 ETP	6 300€	37 800€	ADEME
Investissement chaudière biomasse				Fonds Chaleur ADEME : 29 500 € (5,9 €/MWh sur 20 ans pour une production annuelle entre 3001 et 6000 MWh/an) COT EnR Région/ADEME
Extension réseau de chaleur				Fonds Chaleur ADEME : 331 à 522€/ml COT EnR Région/ADEME
Installation de panneaux photovoltaïques				AAP 2019-2020 « Contrat de Développement des



				Energies Renouvelables » / COT EnR – Région/ADEME
Aides financières mobilisables :				
<ul style="list-style-type: none"> - Fonds Chaleur de l'ADEME : <ul style="list-style-type: none"> o Investissement chaudière Biomasse : installation chaudière biomasse en secteur Entreprise (tertiaire) ayant une production de 1 200 à 12 000 MWh/an (sortie chaudière) o Investissement chaudière gaz o Extension de réseau : 331 à 522€/ml - « Contrat de Développement des Energies Renouvelables » / COT EnR – Région/ADEME 				
Economies/gain énergétique :				
Production de 4 950 MWh/an de chaleur renouvelable à partir de biomasse				
Production de 1 MWh/an d'électricité photovoltaïque				
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation	
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Indicateurs :				
Objectifs pour fin 2025 :				
Production de chaleur renouvelable : 5 GWh				
Production d'électricité photovoltaïque : 1 MWh				

Intitulé de l'action :
Création de réseaux de chaleur et de chaufferies miscanthus sur les communes du <i>Pays des Sources</i> approvisionnées localement
Objectif(s) stratégique(s) au(x)quel(s) contribue l'action :
<p>OS 5 : DEVELOPPER LES ENERGIES ELECTRIQUES AVEC LES CAPACITES DES RESEAUX ET LES SOLUTIONS DE STOCKAGE</p> <p>→ Multiplier par 14 la production photovoltaïque par rapport à 2014 soit 290 000 m² de surface installée (sur entrepôts, GMS, bâtiments publics, parkings, maisons...)</p> <p>OS6 : DEVELOPPER FORTEMENT LA PRODUCTION DE CHALEUR VERTE</p> <p>→ Multiplier par 7 le nombre de mini-réseaux de chaleur avec un approvisionnement EnR (biomasse, géothermie, éventuellement chaleur fatale)</p>
Porteur de projet/MO :
Communes de Conchy-les-Pots, Lassigny...
Partenariats envisagés :
Pays de Sources et Vallées
Contexte et objectifs :
<p>Le territoire s'est fixé un objectif ambitieux en matière de développement d'énergies renouvelables (31,5% de couverture globale par les énergies renouvelables d'ici 2030) et notamment sur la production de chaleur renouvelable via la multiplication de mini-réseaux de chaleur avec un approvisionnement EnR.</p> <p>Territoire très rural où l'agriculture est particulièrement présente, le <i>Pays des Sources</i> rencontre des problématiques de pollution de l'eau en nitrates et d'érosion des sols. Le développement de chaufferies miscanthus sur le territoire permettrait de répondre à la fois à l'enjeu d'approvisionnement en EnR mais aussi à ces enjeux environnementaux.</p> <p>La commune de Conchy-les-Pots a engagé des travaux pour créer un mini-réseau de chaleur et une nouvelle chaufferie pour chauffer la mairie, l'école, un cabinet médical... qu'elle souhaiterait alimenter avec du miscanthus local, provenant des bassins d'alimentation de captage en eau potable de Lassigny ou de Laberlière qui rencontrent des problématiques de pollution.</p> <p>Ce choix s'inscrit dans une volonté de promouvoir une filière agricole locale et de protéger la ressource en eau potable (captage prioritaire <i>Conférence environnementale</i>, sujet à des problématiques nitrates et pesticides). Le développement de la culture du miscanthus est également en phase avec la logique de préservation des sols et de réduction de la consommation d'eau pour l'irrigation. Cette action est à mettre en lien avec la fiche action 4.2 « Développement et promotion des cultures et pratiques agricoles adaptées au changement climatique » qui vise en particulier le développement de cultures à bas niveau d'intrants.</p> <p>D'autres communes telles que la commune de Lassigny ont également engagé une réflexion pour la création d'un réseau de chaleur desservant plusieurs bâtiments communaux.</p>

Ces initiatives permettront de créer un débouché local et d'inciter les agriculteurs du secteur à se lancer dans la culture de miscanthus. Le *Pays de Sources et Vallées* structurera la filière.

L'action fait office d'action phare pour la Communauté de communes du Pays des Sources dans son programme 2020-2025.

Description synthétique du projet :

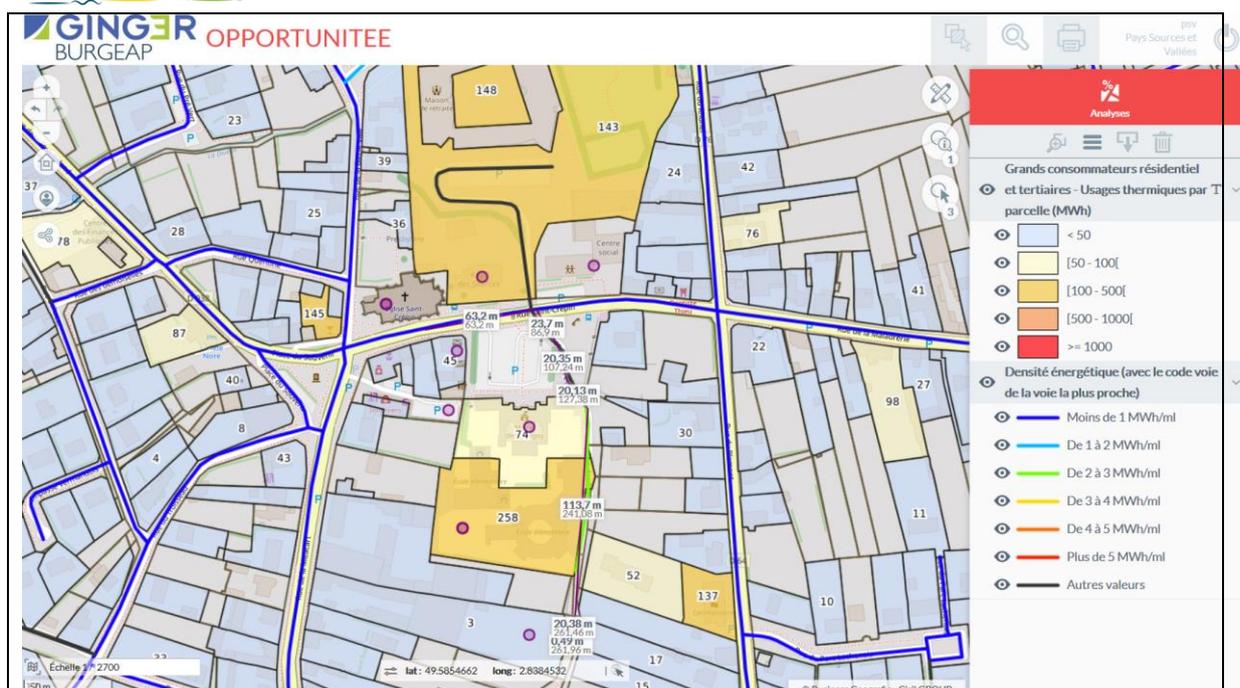
L'étude de Programmation énergétique a permis d'identifier des projets structurants qui feront l'objet d'une l'étude de préfiguration en 2020 en vue d'être intégrés au *Contrat d'objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables*.

Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur

Le *Pays de Sources et Vallées* recensera les communes intéressées par la création d'un mini-réseau de chaleur où sera réalisée une étude de faisabilité.

A titre d'exemple, sur la commune de Lassigny (1400 habitants), une chaudière gaz est utilisée pour la mairie et l'école. Une partie de l'école est également chauffée à l'électricité. Le devenir des locaux du Château n'est pas encore connu mais pourraient très probablement servir de bureaux. D'autres bâtiments pourraient également être raccordés au futur réseau de chaleur. Les caractéristiques des bâtiments envisagés sont données ci-dessous.

Bâtiments	Consommation d'énergie annuelle pour les usages thermiques (chauffage)	Mix énergétique chauffage actuel
Château	143 MWh	
Mairie	74 MWh	Gaz
Ecole	258 MWh	Gaz et électricité (maternelle)
Gendarmerie (locaux + 6 logements)	137 MWh	Gaz (locaux + 2 logements) et électricité (4 logements)
Centre social		Electricité
Eglise	Eq. 5 395 € environ 84 MWh	Gaz
Salle des fêtes	Eq. 2 022 € environ 31 MWh	Gaz
Future cantine	1,51 kWh/repas avec repas livrés	/
TOTAL	727 MWh	



Densité énergétique à la voirie sur le centre-bourg de Lassigny

Suite au potentiel identifié dans le cadre de l'étude de programmation énergétique et à la sollicitation de la commune de Lassigny, le raccordement du Château, de la mairie, de l'école et de la future cantine a été étudié. Les 3 premiers bâtiments (château, mairie, école) représentent aujourd'hui un besoin chaleur de 600 MWh/an. La longueur du réseau s'élèverait à 260 mètres soit une densité de 2,2 MWh/ml. Le raccordement de la future cantine et d'autres bâtiments communaux permettraient d'élever la production au-delà de 1 200 MWh/an qui correspond au seuil minimal d'aides du *Fonds Chaleur* de l'ADEME.

Un emplacement a été pré-identifié pour la chaufferie au niveau des locaux actuels du Département (centre technique).

Cette pré-faisabilité doit à présent être confortée par une étude pour vérifier la faisabilité technique et chiffrer le projet.

Approvisionnement en miscanthus local

L'approvisionnement de la chaudière se ferait au miscanthus qui devra être aussi local que possible.

Le *Pays de Sources et Vallées* coordonnera la démarche et mettra en relation les communes avec les agriculteurs. Il veillera à structurer la filière et à dimensionner l'offre en fonction de la demande, même si l'objectif, *in fine*, est d'augmenter la demande sur le territoire et la production sur les bassins d'alimentation de captage en eau potable.

Mise en œuvre des projets

Suite à l'étude de faisabilité, la mise en œuvre du projet sera à la charge de la commune.

Le *Pays de Sources et Vallées* l'accompagnera dans la rédaction de la demande de subvention et centralisera les demandes auprès de l'ADEME dans le cadre du *Fonds Chaleur* et de l'AESN pour l'achat de plants de miscanthus.

Budget estimé et principaux postes de dépenses :



Type de dépense	Nombre prévu par an	Montant annuel/ unitaire	Montant sur 2020-2025	Financements mobilisables
Poste de Conseiller en énergie (PSV)	0,15 ETP	6 300€	37 800€	Etude préfiguration COT EnR ADEME
Investissement chaudière biomasse				Pour une chaufferie biomasse supérieure à 1200 MWh/an en sortie chaudière Fonds Chaleur ADEME (8,2 €/MWh sur 20 ans pour une production annuelle entre 1200 et 3000 MWh/an) COT EnR Région/ADEME
Création réseau de chaleur				Fonds Chaleur ADEME : 331 à 522€/ml COT EnR Région/ADEME
Aides financières mobilisables :				
<ul style="list-style-type: none"> - Fonds Chaleur de l'ADEME : <ul style="list-style-type: none"> o Investissement chaudière : installation en secteur Entreprise (tertiaire) ayant une production de 1 200 à 12 000 MWh/an biomasse sortie chaudière o Création de réseau : 331 à 522€/ml - 2019-2020 « Contrat de Développement des Energies Renouvelables » / COT EnR – Région/ADEME 				
Economies/gain énergétique :				
Production de 600 MWh/an de chaleur renouvelable à partir de biomasse				
En vert les impacts air-climat-énergie positifs :				
Energie consommée	Gaz à effet de serre	Polluants	Séquestration carbone	Adaptation
En vert les impacts socio-économiques positifs :				
Emploi	Santé	Précarité énergétique	Qualité de vie	
Indicateurs :				
Objectifs pour fin 2025 :				
Production de chaleur renouvelable : 600 MWh				
Nombre de chaudières miscanthus sur le territoire de la CCPS : 3				

Nombre d'agriculteurs de BAC fournissant le miscanthus : 2



